GRANDLYON
communauté urbaine

Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 15 septembre 2014

SOMMAIRE

Présidence *de monsieur Gérard Collomb, Président* *(p. 6)*
Désignation *d'un secrétaire de séance* *(p. 6)*
Appel *nominal* *(p. 6)*
Dépôts *de pouvoirs pour absence momentanée* *(p. 6)*
Installation *de messieurs Pascal David, Michel Denis et Morad Aggoun dans leurs fonctions de Conseillers communautaires* *(p. 6)*
Adoption *du procès-verbal de la séance publique du 23 juin 2014* *(p. 6)*
Compte-rendu *des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 (dossier n° 2014-0264)* *(p. 6)*
Désignation *de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (dossier n° 2014-0336)* *(p. 31)*
Voeu *présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et le groupe Communiste et Républicain relatif à l'encadrement des loyers dans l'agglomération lyonnaise - Débat et Annexe* *(p. 46, 50)*

Les textes des délibérations n° 2014-0264 à 2014-0265 et 2014-0267 à 2014-0342 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 439.

N° 2014-0264 *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 juillet 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 -* *(p. 7)*

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2014-0265 *Lyon 1er - Parc de stationnement Rozier - Modification des modalités de gestion -* *(p. 7)*
N° 2014-0266 *Demande d'une subvention régionale dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour 2 actions : expérimentation d'un mur digital numérique (étude pré-opérationnelle), et mission d'accompagnement à l'organisation d'un événement temporaire d'innovation dans un pôle d'échanges -* *retiré*
N° 2014-0267 *Villeurbanne - Prolongation des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable -* *(p. 42)*
N° 2014-0268 *Lyon 3° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban-Bouchut - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse au profit de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* *(p. 8)*
N° 2014-0269 *Sathonay Camp - Aménagement du carrefour RD 144 situé avenue Carnot - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône -* *(p. 42)*
N° 2014-0270 *Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer 2 avenants -* *(p. 42)*
N° 2014-0271 *Travaux de génie civil et maintenance sur petits ouvrages d'art - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -* *(p. 9)*
N° 2014-0272 *Décines Charpieu, Chassieu - Travaux d'accessibilité sud Grand Stade - Lot n° 6 : ouvrages d'art - Marché n° 2012-357 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux -* *(p. 10)*

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2014-0273 *Bron, Givors, Saint Fons, Rillieux la Pape, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Pierre Bénite, Oullins, Saint Genis Laval, La Mulatière, Irigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Dispositifs d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création d'entreprises - Attribution de subventions à la Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud, aux Communes de Saint Fons, de Bron, de Rillieux la Pape, à la SARL SCIC Graines de sol et à Allies Plie de Lyon pour l'année 2014 -* *(p. 14)*

N° 2014-0274 *Bron, Feyzin, Givors, Lyon, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Vénissieux, Irigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux coopératives d'activités et d'emploi au titre de leurs programmes d'action pour l'année 2014 -* *(p. 14)*

N° 2014-0275 *Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Ecole de la 2° chance et dispositif Groupement de jeunes créateurs - Attribution de subventions à l'association Vaulx agglo 2° chance et à la Commune -* *(p. 14)*

N° 2014-0276 *Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Actions d'agglomération en faveur de la plateforme mobilité emploi-insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est au titre de l'année 2014 -* *(p. 14)*

N° 2014-0277 *Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-création en 2014 -* *(p. 42)*

N° 2014-0278 *Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2014 -* *(p. 42)*

N° 2014-0279 *Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour l'organisation de l'édition 2014 du World entrepreneurship forum (WEF) et pour son programme d'actions incubateur 2014 -* *(p. 42)*

N° 2014-0280 *Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association PlaNet Adam Cré'acteurs pour son programme d'actions 2014 -* *(p. 42)*

N° 2014-0281 *Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Virtex - Avenant à la convention de subvention du 07 juillet 2011 avec la société Brochier technologies -* *(p. 42)*

N° 2014-0282 *Pôle de compétitivité Lyon urban Truck et Bus (LUTB) Transport and mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société Matelys pour le programme de recherche et de développement Ecobex -* *(p. 42)*

N° 2014-0283 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Imaging diagnostic and treatment of prostate cancer (IDITOP) - Avenant n° 1 à la convention de subvention du 21 décembre 2011 avec la société EDAP TMS -* *(p. 43)*

N° 2014-0284 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Rescoll pour son programme de recherche et développement (R&D) H&M -* *(p. 43)*

N° 2014-0285 *Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention à la société Influtherm pour le projet de recherche et de développement (R&D) SOLARCLYM II -* *(p. 43)*

N° 2014-0286 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au programme de recherche et développement POLYBIO - Avenant n° 2 à la convention de subvention du 21 septembre 2010 avec la société Aguettant -* *(p. 43)*

N° 2014-0287 *Pôle de compétitivité AXELERA - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) -* *(p. 43)*

N° 2014-0288 *Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2014 -* *(p. 43)*

N° 2014-0289 *Pôle de compétitivité Axelera - Approbation de la participation de la Communauté urbaine de Lyon au projet SMILE et attribution de subventions à la société institut d'excellence sur les énergies décarbonnées (IDEEL) et à la société Inevo technology pour le programme de recherche et de développement VALCO2 -* *(p. 43)*

N° 2014-0290 *Attribution d'une subvention à la fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Année 2014 -* *(p. 16)*

N° 2014-0291 *Politique de soutien à l'insertion professionnelle - Réalisation d'un observatoire d'agglomération sur les clauses d'insertion - Attribution de subventions aux associations Uni-est et Sud-Ouest Emploi et à l'Université Lumière Lyon 2 -* *(p. 17)*

N° 2014-0292 *Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation des 27èmes Entretiens Jacques Cartier en 2014 -* *(p. 18)*

N° 2014-0293 *Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à l'organisation du 12ème village de la solidarité 2014 -* *(p. 19)*

N° 2014-0294 *Attribution d'une subvention à l'Association jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2014 -* *(p. 43)*

N° 2014-0295 *Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 11° édition du forum des interconnectés à Lyon les 11 et 12 décembre 2014 et pour son programme d'actions 2014 relatif à la promotion du numérique -* *(p. 43)*

N° 2014-0296 *Réaménagement des abattoirs de Corbas - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'entreprise CIBEVIAL -* *(p. 43)*

N° 2014-0297 *Reprise activité SITL - Acquisition foncière - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes -* *(p. 20)*

N° 2014-0298 *Attribution de subventions à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2014 et son programme d'investissement 2014-2015 - Individualisation totale d'autorisation de programme -* *(p. 43)*

N° 2014-0299 *Attribution d'une subvention à l'association AGEFOS PME Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2014 relatif à la Gestion territoriale des emplois et des compétences sur l'est lyonnais -* *(p. 23)*

N° 2014-0300 *Mode d'emploi, un festival des idées - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la Villa Gillet pour son programme d'actions 2014 -* *(p. 24)*

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2014-0301 *Comité technique de la Communauté urbaine de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de l'établissement -* *(p. 44)*

N° 2014-0302 *Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Communauté urbaine de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de l'établissement -* *(p. 44)*

N° 2014-0303 *Organisation à Lyon, les 10 et 11 décembre 2014 par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET), des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) - Attribution d'une subvention au CNFPT -* *(p. 44)*

N° 2014-0304 *Association Lyon sport métropole - Avenant n° 1 à la convention du 24 mars 2014 - Changement de dénomination de l'association -* *(p. 44)*

N° 2014-0305 *Achat de gaz pour les bâtiments tertiaires de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché subséquent de fournitures à la suite de l'accord-cadre -* *(p. 44)*

N° 2014-0306 *Achat de gaz naturel pour le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon Gerland - Autorisation de signer le marché subséquent de fournitures à la suite de l'accord-cadre : achat de gaz pour les bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon -* *(p. 44)*

N° 2014-0307 *Fourniture de gaz pour la station d'épuration des eaux usées de Pierre Bénite et les bâtiments communautaires (subdivisions et ateliers) de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* *(p. 44)*

N° 2014-0308 *Organisation de déplacements de délégations Ville de Lyon/Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure adaptée -* *(p. 44)*

N° 2014-0309 *Réservation et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure adaptée -* *(p. 25)*

N° 2014-0310 *Prestations d'infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant financier et de prolongation de durée -* *(p. 25)*

N° 2014-0311 *Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de lancer et de signer un marché public à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* *(p. 25)*

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2014-0312 *Chassieu - Golf de Chassieu - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public -* *(p. 38)*

N° 2014-0313 *Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais (SAGE) de l'Est lyonnais - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Convention 2014 -* *(p. 44)*

N° 2014-0314 *Meyzieu - Convention d'application pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour l'année 2014 -* *(p. 44)*

N° 2014-0315 *Etude de ressources majeures définies au schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Corse - Nappe des cailloutis de la Dombes et alluvions du couloir de Certines - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage -* *(p. 44)*

N° 2014-0316 *Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif pour les données de l'année 2013 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) -* *(p. 45)*

N° 2014-0317 *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Participation à l'évolution du guide d'application des normes européennes EN13757 - Systèmes de communication et de télérelevé de compteurs -* *(p. 45)*

N° 2014-0318 *Lyon 2° - Lyon Confluence - Assainissement - Bâtiment siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* *(p. 39)*

N° 2014-0319 *Distribution d'eau potable - Convention pour le transfert de certains abonnés entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat des eaux de Millery-Mornant -* *(p. 45)*

N° 2014-0320 *Genay - Création d'aménagements de lutte contre le ruissellement agricole - Talweg du Lay - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général -* *(p. 45)*

N° 2014-0321 *Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2014 -* *(p. 45)*

N° 2014-0322 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet de mise en place de 254 latrines et 5 toilettes publiques dans la Commune rurale de Phteas Kandal - Cambodge -* *(p. 40)*

N° 2014-0323 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) pour le projet Projet d'hydraulique rurale dans le département de la vallée du Ntem - Cameroun -* *(p. 41)*

N° 2014-0324 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour le projet Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement et maintenance des infrastructures dans 6 districts du sud de l'Ethiopie (Kindo Didaye, Damot Gale, Ofa, Boloso Sore, Boloso Bombe et Hadero) -* *(p. 41)*

N° 2014-0325 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Savoir donner pour le projet de construction de 7 puits agro-pastoraux dans les Communes de Kellé et Gouré - Niger -* *(p. 41)*

N° 2014-0326 *Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Ambohimahasoa pour le projet De l'eau potable au cœur de la ville d'Ambohimahasoa, région Haute-Matsiatra - Madagascar -* *(p. 45)*

N° 2014-0327 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Anjoma pour le projet De l'eau potable au cœur de la ville, Commune rurale d'Anjoma - Madagascar -* *(p. 41)*

N° 2014-0328 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune de Vohiposa pour le projet Un réseau d'eau géré professionnellement pour le développement de la Commune de Vohiposa - Madagascar -* *(p. 41)*

COMMISSION URBANISME

N° 2014-0329 *Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2013 -* *(p. 26)*

N° 2014-0330 *Compte-rendu des opérations d'urbanisme en régie directe - Année 2013 - Modification d'autorisation d'engagement - Clôture d'opérations -* *(p. 26)*

N° 2014-0331 *Villeurbanne - Renouvellement urbain et développement solidaire - Plan local de lutte contre les discriminations - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Unis-Cité Rhône-Alpes, Institut Bioforce-Pôle développement local, Association villeurbannaise du droit au logement (AVDL) et à la Commune -* *(p. 27)*

N° 2014-0332	*Lyon 8° - Opération Parc Marius Berliet - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -*	*(p. 28)*
N° 2014-0333	*Lyon 8° - Opération Parc Marius Berliet - Bilan de la concertation préalable -*	*(p. 2/8)*
N° 2014-0334	*Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Dispositifs d'accompagnement au relogement - Attribution d'une subvention à Alliade habitat et à la Ville de Bron -*	*(p. 45)*
N° 2014-0335	*Lyon - Approbation du plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO -*	*(p. 29)*
N° 2014-0336	*Lyon - Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul), de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du site historique de Lyon - Désignation des représentants du Conseil -*	*(p. 31)*
N° 2014-0337	*Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Acquisitions foncières sur le secteur Jacques Brel - Individualisation partielle d'autorisation de programme -*	*(p. 31)*
N° 2014-0338	*Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Modification de la convention-type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics -*	*(p. 45)*
N° 2014-0339	*Vaulx en Velin, Bron, Givors, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vénissieux - Plan national de renouvellement urbain - Prolongation de la durée du programme - Conventions avec la Région Rhône-Alpes pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon -*	*(p. 45)*
N° 2014-0340	*Plan de soutien 2013 - Aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf - Modification des critères d'attribution -*	*(p. 32)*
N° 2014-0341	*Dardilly - Esplanade de la Poste - Opération d'aménagement en régie directe - Bilan prévisionnel - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement -*	*(p. 45)*
N° 2014-0342	*Lyon 3° - Reconversion de la friche RVI nord - Diminution d'autorisations de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -*	*(p. 37)*

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 15 septembre 2014 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 5 septembre 2014 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guilland), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Devinaz (pouvoir à M. Chabrier), Fenech (pouvoir à Mme Nachury), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), George (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Cohen), Mme Iehl (pouvoir à M. Roustan), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Jannot).

Installation de messieurs Pascal David, Michel Denis et Morad Aggoun dans leurs fonctions de Conseillers communautaires

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, je vous rappelle que la Commune de Quincieux fait partie du Grand Lyon depuis le 1er juin 2014, portant le nombre de Communes membres à 59. Dans ce prolongement et suite à la mise à jour du nombre et de la répartition du nombre des sièges de notre assemblée, nous installons aujourd'hui trois nouveaux Conseillers communautaires : monsieur Pascal David pour la Commune de Quincieux, élu à cet effet par délibération du Conseil municipal du 22 juillet 2014, monsieur Michel Denis, délégué supplémentaire de la Commune de Saint Fons, élu à cet effet par délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2014 et monsieur Morad Aggoun, délégué supplémentaire de la Commune de Vaulx en Velin, élu à cet effet par délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2014.

Nos trois nouveaux collègues ont été convoqués pour notre séance de ce jour. Je veux leur souhaiter la bienvenue dans notre assemblée.

(Applaudissements).

Je vous précise, par ailleurs, dans le prolongement de notre délibération numéro 2014-0263 du 10 juillet 2014, que la plupart des Communes du Grand Lyon ont délibéré et réuni les majorités qualifiées requises pour que la Commune d'Oullins conserve son nombre de sièges à trois. L'adhésion de Quincieux au Grand Lyon n'emporte donc pas de conséquence concernant la Commune d'Oullins et je vous en remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 23 juin 2014

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 23 juin 2014. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2014-0264 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 juillet 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2014-0264. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant, si vous le voulez bien, aux dossiers avec débat.

PREMIÈRE PARTIE

(Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents)

N° 2014-0265 - déplacements et voirie - Lyon 1er - Parc de stationnement Rozier - Modification des modalités de gestion - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Quiniou a été dési-gné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0265. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport propose de modifier les modalités de gestion du parc de stationnement Rozier, passant d'une DSP à la mise en œuvre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Donc la commission déplacements et voirie a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, le parc de stationnement Rozier est un tout petit équipement à l'échelle du Grand Lyon mais il revêt pourtant une importance particulière à l'échelle du quartier des Capucins et du bas des pentes de la Croix-Rousse.

Il a été réalisé par la Ville de Lyon dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en 1980. Rappelons qu'il n'a pas de droit commun et qu'il est fondé sur les dispositions du code de la construction et de l'habitation et se caractérise par deux éléments forts.

Le premier, c'est la mise en place d'un dispositif d'incitation ouvert aux propriétaires privés, visant la réalisation de travaux dans les immeubles d'habitation et les logements et de l'engagement par la collectivité territoriale d'amélioration du cadre de vie : espaces publics, commerces, équipements urbains, etc. C'est sur cette base légale et à partir des besoins du quartier que cet équipement voit le jour. Rappelons qu'il s'agissait alors de veiller à l'amélioration d'un cadre de vie, marqué notamment par de très grands problèmes de stationnement susceptibles d'affecter la santé, la sécurité des habitants de ce secteur et d'accessibilité également.

De toute évidence, le mode de gestion choisi à ce moment-là n'a pas favorisé la rotation des usagers du parc, provoquant ainsi la situation que notre décision doit corriger, situation qui mériterait un surcroît d'analyse et d'information, tant du point de vue de l'occupation que du service réellement rendu.

Or, la proposition qui est faite de ne plus exercer de contrôle sur l'activité stationnement "résidents" de ce parc ni de fixer d'obligations de service public pose quelques questions dont nous avons eu l'occasion de débattre en commission consultative des services publics locaux le 4 septembre dernier. Ces questions restent posées : d'une part, quel sera l'impact sur les résidents locataires des places ? Leurs situations ont-elles été étudiées ? Quelle garantie avons-nous pour une maîtrise des redevances futures qui évitera une sélection par les revenus qui, pour le coup, serait contraire à la notion de service public ? D'autre part, comment se répartiront dans l'avenir les responsabilités pour la dalle et le stationnement ? Rappelons que la Ville de Lyon reste gestionnaire de la dalle jardin qui se trouve au-dessus du parc. Comment seront gérés à l'avenir d'éventuels problèmes, par exemple, liés à l'étanchéité ?

Nous regrettons l'absence de concertation avec l'arrondissement mais nous regrettons surtout que cette décision soit totalement déconnectée de la réflexion sur l'avenir de la circulation et du stationnement sur les pentes de la Croix-Rousse. Nous risquons fort de ne pas corriger l'erreur due à l'absence de projection dans la durée faite par nos prédécesseurs mais, au contraire, de nous inscrire dans la même ligne au fil de l'eau.

Nous nous réjouissons de voir prise en compte, dans le rapport de la commission, la proposition qui a été faite de mise en consultation pour le choix du bénéficiaire de la convention d'occupation précaire Mais, toutefois, en l'absence de réponses à nos attentes, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires comprend qu'une délégation de service public, même simplifiée, est lourde à gérer pour 40 places de résidents. Le groupe, cependant, souhaite alerter sur ce changement de modalités de gestion du parc Rozier.

Nous souhaitons que ce changement n'entraîne pas une augmentation du tarif déjà élevé (140 € par mois) de la location des places. Il nous a été dit que la concurrence jouerait avec les autres parkings du secteur, mais nous nous interrogeons sur cette concurrence dans la mesure où l'autre gros parking du secteur est situé plus loin et plus haut, c'est le parking du Gros Caillou qui est sur la colline de la Croix-Rousse alors que le parking Rozier est au pied. Il reste que le parking le plus proche, celui des Tables Claudiennes, compte actuellement quelques places disponibles et il est un peu moins cher que le parc Rozier, ce qui peut aider à ladite concurrence, à condition de le faire savoir.

Nous souhaitons donc que le choix de la future société qui exploitera le parking se porte sur une société avec qui le Grand Lyon a l'habitude de travailler en confiance et qui pourra assurer un service du même niveau que le service actuel.

Au vu de l'avis de la CCSPL, nous souhaitons la mise en concurrence entre plusieurs candidats.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention très rapide sur un dossier un peu technique.

Si le passage de la délégation de service public à la convention d'occupation temporaire du domaine public n'appelle aucune objection technique de notre part -et c'est la raison pour laquelle le groupe UMP, divers droite et apparentés votera ce rapport-, une simple remarque suite à la réunion de la commission consultative des services publics locaux et à l'avis qui a été émis : cette commission a assorti son avis d'une remarque concernant le fait qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public ne nécessitait plus de mise en concurrence, ce que

nous regrettons ; il est vrai ce n'est pas une obligation, c'est en revanche une faculté et, pour des questions de transparence, nous souhaiterions que vous preniez l'engagement de faire passer le futur prestataire par une concurrence.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Vice-Président CLAISSE : Quelques éléments de réponse aux différentes interventions.

Il s'agit effectivement d'un petit parc de 40 places dédiées exclusivement aux résidents qui ne mériterait pas de tels débats s'il n'était pas situé dans un secteur sur lequel l'offre de stationnement est en forte tension et, bien évidemment, c'est l'intérêt qu'il représente.

Je voudrais dire deux mots sur le choix du mode de gestion et expliquer les raisons qui nous ont amenés à ce choix-là : ce qui est proposé est une convention d'occupation temporaire du domaine public qui met fin à trente-trois ans de délégation de service public. La délégation de service public suppose qu'il y ait qualification de service public quant à l'activité du parc examiné. Le parc de stationnement Rozier est exclusivement dédié aux résidents et, pour ceux qui ont en mémoire les négociations que nous avons eues sur la délégation de service public du parc des Tables Claudiennes en 2010, vous vous rappelez que la Préfecture nous avait fait la demande pressante, pour qualifier ce parc comme répondant aux critères de service public, d'ouvrir dans ce parc trois ou quatre places au stationnement horaire, ce qui a été fait et a permis de dédier l'essentiel des 107 autres places du parc Rozier au stationnement résidents.

Aujourd'hui, la qualification de service public pour un parc exclusivement dédié à des résidents est contestée car, pour avoir la qualification de service public, il faut une ouverture, au moins pour une partie du parc, à l'ensemble des usagers, ce qui permet de qualifier le service public ; d'où la réflexion qui a été menée ces derniers mois pour requalifier le mode de gestion et proposer à l'assemblée de supprimer la qualification de service public qui ne résiste pas durablement à une analyse juridique et proposer une modalité de gestion pérenne, durable, qui s'inscrive dans la durée.

L'autre inconvénient d'une délégation de service public est de repasser une DSP de longue durée avec des coûts de transaction importants au regard de le redevance perçue par ce parc qui est de 12 000 € par an. Si vous consacrez l'intégralité de cette redevance tous les trois ans a renégocier une convention de délégation de service public, il y a assez peu d'intérêt pour la collectivité.

Le choix a été fait -il semble plus opportun et pertinent- d'une convention d'occupation du domaine public. L'interrogation légitime est : quel devenir pour les tarifs, va-t-il y avoir éventuellement une augmentation ? Si on regarde le positionnement du parc Rozier actuel dans l'ensemble des parcs qui concernent le secteur -et j'exclus, Thérèse Rabatel, le Gros Caillou qui n'est pas dans un périmètre de concurrence du parc Rozier-, on a là les parcs de stationnement Capucins, Terme, Terreaux, Hôtel de Ville, Perrache. Le tarif du parc Rosier est d'un montant intermédiaire, entre 125 € pour le parc les Tables Claudiennes et le plus cher 165 € pour le parc Hôtel de Ville. S'il y a une corrélation entre le mode de gestion du parc, privé ou public, il n'y a pas de corrélation du tout puisque le parc Rozier, en mode de gestion public, est plus cher que le parc des Capucins ou Terme en mode de gestion privée ; de même, le parc Opéra est, en gestion privée, plus cher que le parc Hôtel de Ville en gestion publique ; donc pas de corrélation majeure.

Lorsque le futur opérateur, le futur occupant des lieux va être désigné, a-t-il intérêt à avoir une politique tarifaire haussière ? La conviction que l'on a est probablement non, d'abord parce qu'il n'y a pas de liste d'attente sur ce parc, les 40 places sont occupées mais il n'y a pas de liste d'attente construite donc il n'y a pas un phénomène sur lequel il pourrait se dire je vais augmenter pour avoir de la réserve. Deuxième élément, il y a tout de même une concurrence qui va pouvoir jouer, si malgré tout il avait une politique haussière, qui mettrait en danger les résultats de son compte d'exploitation, à la fois la concurrence du stationnement sur voirie et la concurrence du parc des Tables Claudiennes sur lequel il y a encore une réserve de 12 places abonnés à des tarifs inférieurs puisqu'ils sont aujourd'hui de 125 €. De mon point de vue, le risque de voir les tarifs exploser n'existe pas.

Vous avez raison d'attirer l'attention sur le fait que le Grand Lyon va devoir veiller à la sélection de l'occupant des lieux. Puisque ce n'est plus un service public, on abandonne les obligations de service public. Pour autant, dans une convention d'occupation du domaine public, on peut mettre des clauses d'information, de consultation voir d'approbation d'un certain nombre de décisions qui seraient prises par cet occupant et, dans la convention d'occupation, nous veillerons à ce qu'il y ait un certain nombre de ces clauses inscrites. L'important est effectivement le choix du futur occupant de cette partie du domaine public.

A propos de l'appel à concurrence, quand on a mis en concurrence la DSP, il y a eu deux candidats : le stationnement Bellecour et LPA. Vous voyez que la concurrence sur un petit parc comme cela est extrêmement limitée. Bien évidemment, les gros opérateurs ne viennent pas pour faire un résultat d'exploitation de 10 000 €, cela ne les intéresse pas. Donc il va falloir solliciter des candidatures, ce qui va être d'abord un premier élément. Ensuite, il faudra solliciter un occupant avec lequel le Grand Lyon a des habitudes de travail, des relations de confiance, une capacité de dialogue pour gérer dans les années à venir ce parc de stationnement.

Voilà ce que je pouvais indiquer comme éléments de réponse aux observations qui ont été faites.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; groupe Front national ; MM. Aggoun et Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

N° 2014-0268 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban-Bouchut - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse au profit de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0268. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe UDI.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, dans cette délibération, vous sollicitez notre autorisation pour une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour Garibaldi. Nous voterons bien sûr cette délibération.

En revanche, lors de notre dernier Conseil, notre groupe vous a interrogé sur le bruit de fond persistant indiquant votre décision de reporter la PPI de l'automne 2014 à la fin du premier semestre 2015. En juillet, vous aviez choisi comme toute réponse le silence. Aussi, je vous repose aujourd'hui la question : cette rumeur est-elle fondée ?

Mais revenons sur le projet Garibaldi. Quelle suite comptez-vous donner à ce dossier, au-delà des études dans lesquelles, nous l'espérons, des consignes ont été stipulées à votre concepteur afin de réduire l'enveloppe financière des travaux : nous ne sommes pas obligés d'avoir des pierres de Croatie, des arbres venus d'Allemagne, des bandes podo-tactiles de Chine. Donc quels travaux ? Quelles échéances ? Le calendrier initial sera-t-il respecté ? Ce dossier fait-il partie des arbitrages que vous avez décidés ?

Qu'en est-il, d'une façon générale, de la suite des grands projets de votre dernier mandat ? Et ce, à quelques jours -108 disait monsieur Cochet- de la création de la Métropole. Nous vous avions mentionné que nous ne souhaitions pas naviguer ou plutôt voter à vue jusqu'à mi-2015. La situation pour les entreprises du secteur BTP pour 2015 se présente mal, vous le savez. Les incertitudes ainsi entretenues par le premier donneur d'ordre du Rhône sont préjudiciables pour tous les acteurs économiques. Pouvez-vous, cette fois, répondre à nos interrogations ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je crois que vous n'avez pas écouté la discussion de tout à l'heure car on a justement dit qu'effectivement, ce serait à juin-juillet 2015 qu'on aurait une vue globale et donc qu'on inscrirait la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre des discussions avec les Communes. Donc nous aurons une discussion globale, y compris sur Garibaldi.

Imaginez que je vous dise déjà qu'il y a des décisions qui ont été prises ! Nos collègues nous suspecteraient, à bon droit, de prendre des décisions pour Lyon alors qu'elles ne sont pas prises pour leur Commune. Donc c'est une question de respect vis-à-vis de l'assemblée.

Mais, en attendant, il faut bien continuer à percevoir les recettes.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2014-0271 - déplacements et voirie - Travaux de génie civil et maintenance sur petits ouvrages d'art - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0271. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président et chers collègues, qu'il fait bon de siéger au Grand Lyon ! Une ambiance calme et détendue où l'on ronronne sur des dossiers très souvent votés par consensus. Pour un peu, monsieur le Président, vous parviendriez à nous faire croire que la machine tourne toute seule et que l'on peut regarder ailleurs car vous vous occupez de tout !

Pourtant, à l'extérieur, on entend des grondements différents. Les agents sont en attente de réponse sur leur évolution statutaire, les Vice-Présidents traitent des dossiers sans avoir l'air de savoir vraiment ce qu'il en adviendra au 1er janvier prochain et vous, monsieur le Président Collomb, vous êtes muet, mais seulement sur les sujets importants. En revanche, le Préfet, lui, parle à la place des élus en responsabilité. Selon lui, il ne resterait -je cite- "que quelques petits points à régler" a-t-il annoncé lors d'un déjeuner de presse. Je m'interroge et je pense que tous les collègues ici présents qui sont exclus de ces informations font de même. Le cas des emprunts toxiques serait donc réglé, les coûts de fonctionnement du musée de la Confluence aussi, sauf à ce que vous reconsidériez, à l'instar du Préfet, que ce sont de petits points.

On pourrait trouver des explications à ce mutisme et à cette berceuse que l'on nous joue depuis des semaines. Je n'oublie pas que, dans quelques jours, il y aura des élections sénatoriales où vous êtes candidat et donc il y a de grands électeurs à ne pas heurter et, à cause de cela, vous ne souhaitez pas avoir un discours de vérité.

Mais à ce jeu politicien se rajoute un élément plus grave : c'est la préparation de la Métropole et c'est l'absence de vision à long terme car, en vérité, les discussions ne sont pas encore abouties et ce sont les points durs qui restent à régler. Vous l'avez d'ailleurs annoncé vous-même en Bureau de la Communauté urbaine et vous venez de le rappeler à l'instant lors de la commission générale.

J'en veux pour preuve les dossiers que l'on égrène petit à petit pour que cela ne se voie pas trop : deux petits rapports du Bureau du 8 septembre 2014 sur l'achat du matériel informatique par lesquels on adopte des avenants d'un montant de 1,2 M€ pour financer les surcoûts de la Métropole. Ce rapport numéro 2014-0271 sur les travaux de génie civil, sur lequel les services ont bien été obligés d'indiquer en commission qu'ils avaient dû adopter une majoration à la louche de 50 %, pour financer les ouvrages futurs du Conseil général. Nous verrons tout à l'heure les rapports numéros 2014-0310 et 2014-0311 pour des prestations informatiques, pour lesquels on nous a dit avoir majoré des montants en prévision de la Métropole mais sans savoir vraiment combien car, de l'aveu du Président de la commission, c'est un exercice difficile. Vous le savez, on s'en était rendu compte ! Soyons un peu sérieux, chacun comprend ce que cela veut dire.

Il faudra annoncer aux Maires les coûts budgétaires sur les investissements. Ce n'est pas un hasard si la programmation pluriannuelle des investissements ne sera votée qu'en 2015. Sur ce sujet d'ailleurs, vous entretenez un flou permanent pour à la fois tout promettre individuellement aujourd'hui et demain tout refuser collectivement. Car qui décide des inscriptions ? Selon quels critères ? Quelles sont les enveloppes globales par compétence ? Quelles sont les répartitions territoriales ? Dites-nous seulement quel est le calendrier officiel pour la

préparation de cette programmation pluriannuelle des investissements ! Je pense que nombre de mes collègues ici seraient intéressés de mener un travail consciencieux et efficace pour définir le développement de leur Commune dans les années à venir. J'attends des réponses précises.

Mais il n'y a pas que des questions budgétaires. Il faudra aussi trancher les choix de gouvernance, notamment pour les Conférences des Maires. Je pourrais aussi parler de la définition des compétences communales au sein de la Métropole, ce qui n'est ni plus ni moins que de dire sur quoi et comment les Maires continueront à exercer leur mandat de manière différente de ce pour quoi ils ont été élus.

Pour toutes ces questions qui mériteraient des débats et des confrontations, on cherche à nous rassasier avec des présentations aseptisées. Mais ne nous y trompons pas ! On vit en fait dans une baronnie où l'on discute dans des alcôves entre "sachants", faisant fi des élus locaux. Au-delà de notre propre mandat, vous avez oublié, monsieur Collomb, que ce projet n'est pas le vôtre, il est avant tout celui des habitants du Grand Lyon à qui il conviendra bien un jour de dire la vérité.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Cochet. Nous venons de faire une séance de commission générale qui était à la fois ouverte bien évidemment à tous les élus et en même temps au public. Tout se déroule de manière extrêmement transparente, alors après, s'il faut que je commente toutes les paroles que je peux lire ici ou là, je peux vous dire que je passerais mon temps à commenter ce que disent les autres.

Moi, je me contente de dire au moment où il convient de dire, c'est-à-dire lorsque les choses ont avancé. Monsieur Quignon vous a dit très exactement tout à l'heure, sur les problèmes financiers, ce que nous avions déjà réalisé et ce qu'il nous restait à faire. Je ne reprends pas la liste, elle était tout à l'heure sur les slides qu'on vous a montrés, grosso modo : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), évidemment, le Musée, l'ensemble Association pour le développement économique de la Région lyonnaise (ADERLY) et Etablissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI), Comité départemental du tourisme, Nuits de Fourvière et évidemment, puisque cela a trait à la discussion qu'on a, Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR).

Voilà, donc les choses sont parfaitement claires et donc nous avançons comme il convient en essayant d'avoir, comme je le disais tout à l'heure, une parole réfléchie. On essaie de ne pas dire tout et son contraire, on essaie surtout de dire la même chose à chacun.

Vous voyez, moi, ce n'est pas aujourd'hui sur les problèmes de construction de la Métropole que j'aurais des sujets d'inquiétude, c'est plutôt sur des sujets de dotations des collectivités locales, j'ai eu l'occasion de le dire à chacune et à chacun parmi les membres de cette assemblée.

Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2014-0272 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Chassieu - Travaux d'accessibilité sud Grand Stade - Lot n° 6 : ouvrages d'art - Marché n° 2012-357 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - Direction de la voirie -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0272. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, par cette délibération, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant au marché de travaux, lot n° 6 : ouvrages d'art, de l'accessibilité sud au Grand Stade.

Je voudrais simplement préciser que le budget initial est respecté et ces évolutions de marché interviennent dans la limite des montants initialement votés. Cet avenant est motivé par des aléas de concomitance de plusieurs raisons, notamment des aléas techniques et des problèmes d'interface entre divers ouvrages et des interfaces entre les riverains concernant la construction de murs anti-bruit et l'augmentation de délai. La délibération qui vous est jointe précise clairement ces différents points et une liste exhaustive de l'ensemble des sujets objets de cet avenant.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui traduit bien l'ensemble du projet du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais, un beau projet privé qui a besoin de plus en plus d'argent public.

Aujourd'hui, il n'est plus le temps de se poser la question de la pertinence d'un tel projet, même si les résultats de l'OL, tant sur le plan sportif malheureusement que financier, sont moins performants qu'il y a quelques années. Mais il y a la pression de l'Euro 2016, il faut que tout soit fini à temps et que les accès, les abords soient faits, stabilisés. Autrement dit, il faut coûte que coûte que la collectivité paie, avenant après avenant.

La position du Front national n'a jamais varié depuis le départ sur cette "aventure OL Land". Mais il est toujours apparu gênant que la collectivité soit appelée à engager autant d'argent public pour aider à la réalisation d'un projet privé, sportif certes, ambitieux certes, valorisant pour le club mais un projet qui demeure privé.

A titre personnel, supporter de l'OL bien sûr, comme on le sait, le club est un élément fort de l'identité lyonnaise et il participe au rayonnement national et international de la ville et de l'agglomération. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, tous les Rhodaniens sont condamnés à payer ce Grand Stade, ses abords, même ceux qui n'aiment pas le football et même ceux qui détestent ce système mondialisé des footballeurs souvent surpayés et mal élevés. Monsieur le Président, vous avez engagé l'argent des Rhodaniens avec la complicité d'une majorité d'élus de cette assemblée.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver un nouvel avenant au contrat avec un montant de plus de 1,5 M€ pour le seul lot n° 6. Qu'en sera-t-il demain pour les autres ? Combien va-t-il y avoir d'avenants supplémentaires jusqu'au mois de juin 2016 pour le premier match ?

Notre groupe ne peut souscrire à cette fuite en avant, il est vrai traditionnelle pour les grands projets de construction que vous menez. L'impérieuse nécessité d'aboutir renvoie de fait les velléités des riverains, dont certains ont été scandaleusement expropriés et même des Lyonnais qui ne souhaitaient pas engager autant d'argent public pour ce projet privé.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, Vice-Présidentes, Conseillers et Conseillères, les élus du groupe GRAM n'approuvent pas l'avenant n° 1 au marché de travaux, lot n° 6, voté ici-même en mars 2012, et ce pour les mêmes raisons qui nous ont déjà fait désapprouver les délibérations antérieures concernant le Grand Stade.

La possibilité de rendre Gerland compatible avec les exigences de l'Euro 2016 a toujours motivé notre vote négatif.

Nous estimons également que le niveau élevé des dépenses publiques engagées pour permettre l'aménagement et la desserte du Grand Stade est sans rapport avec la véritable utilité de cet équipement pour les habitants du Grand Lyon et les Communes de l'est Lyonnais.

Nous avons toujours aussi émis des réserves quant à l'équilibre économique de cet équipement avec la crainte qu'à terme, la Ville de Lyon soit sollicitée par le groupe OL pour permettre le remboursement des emprunts.

Enfin, cette délibération concernant l'accessibilité sud du Grand Stade, nous voulons dire ici que nous n'approuvons pas les méthodes qui sont employées par notre collectivité pour poursuivre coûte que coûte l'aménagement tel que prévu. Selon nous, il ne convient pas d'arguer que les déclarations d'utilité publique seront relancées, peut-être régularisées, pour ne pas tenir compte des décisions de la Cour administrative d'appel du 14 mai dernier qui a annulé les déclarations d'utilité publique justifiant les expropriations. Nous comprenons bien que vous estimez avoir déjà perdu trop de temps et aujourd'hui vous vous appuierez peut-être sur le jugement récent du tribunal administratif de Lyon, jugement que je ne commenterai pas, même s'il y aurait beaucoup à dire. Il n'empêche que, pour l'heure, l'expropriation de monsieur Philippe Layat ayant été annulée par la Cour administrative d'appel, on le prive de jouir de son bien d'une manière pour le moins brutale et contestable, de même que l'on prive notre agglomération de plusieurs dizaines d'hectares de terrains agricoles qui demain, nous n'en doutons pas, viendront à manquer.

Le groupe GRAM votera donc contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe UDI et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes favorables ou non au Grand Stade, votre majorité ayant décidé qu'il se ferait.

Les élus du groupe UDI et apparentés seront vigilants aux coûts induits par ce chantier d'envergure, le premier gros dérapage concernant l'accès sud, cet avenant de plus 23 % soit 1 500 000 € de surcoût, les causes sont multiples : au titre de l'oubli du maître d'œuvre, mur de soutènement, écran acoustique, rampes d'accès, de nouvelles solutions techniques entraînant des plus-values ; au titre de l'oubli du maître d'ouvrage, aménagements de voies d'accès dévolues aux modes doux, un mauvais phasage des travaux et des différents corps de métiers montrent une défaillance de notre OPC. Je vous rappelle que sa rémunération a pour vocation de coordonner au plus près les différentes étapes d'un chantier tel que celui-ci.

Aujourd'hui, nous comptabilisons un retard de cinq mois représentant un montant de 228 000 € HT inclus dans cet avenant. Lors de la réunion de la commission déplacements et voirie du 8 septembre dernier, on nous a expliqué qu'il fallait dédramatiser les plus 23 %, ces derniers rentrant dans l'enveloppe globale estimée par la phase d'études travaux. Là encore, nous soulevons deux points : soit l'économiste chargé de chiffrer cechantier s'est trompé, ce qui est inquiétant, soit les entreprises ayant répondu à notre marché ont sous-évalué le montant de ces travaux et c'est inacceptable.

Le Grand Stade et ses aménagements seront la vitrine du Grand Lyon lors de l'Euro 2016, nous le comprenons bien. Toutefois, notre groupe restera vigilant sur l'utilisation des deniers publics. Les questions de timing et de qualité des aménagements réalisés ne doivent pas se faire aux dépens de surcoûts financiers amortis par la fiscalité des habitants de notre territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe ne votera pas cet avenant.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous est proposé de voter un avenant qui prévoit 23 % d'augmentation, environ 1,5 M€. Dans la continuité de notre opposition à ce Grand Stade inutile et couteux en aménagements pour la Collectivité, nous voterons contre ce dossier.

Nous voudrions également vous faire part de notre condamnation de la véritable agression dont a été victime monsieur Philippe Layat, agriculteur exploitant, propriétaire d'un terrain dont il a été expulsé dans le non-respect du droit. Comme vous l'ont écrit le 10 septembre 2014 dans une lettre ouverte les Députés européens écologistes Michèle Rivasi et José Bové le 14 mai 2014, la Cour administrative d'appel a annulé l'arrêté du Préfet du 23 janvier 2012 qui déclarait l'utilité publique du projet et permettait ainsi l'engagement des travaux. Ainsi, tous les travaux en cours auraient dû être suspendus dans l'attente de nouvelle décision sur la validité de la procédure d'expropriation le 17 septembre notamment ou la mise en conformité du projet avec la loi. Pourtant, les entreprises ont pénétré avec le soutien des forces de l'ordre sur la propriété de monsieur Layat en démolissant un portail afin de permettre aux travaux de débu-ter sur son terrain. Nous voulons aussi dénoncer tout ce que cette intervention arbitraire avait de violent humainement et psychologiquement pour monsieur Layat. C'est tout à fait indigne et nous voulons le souligner à cette assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, nous interviendrons à deux voix sur ce rapport.

Chers collègues, ce rapport, comme beaucoup d'autres, se présente sous un aspect très technique et pourtant? il n'y a pas besoin de creuser longtemps pour y faire apparaître les impacts financiers et politiques. Et, en cela, ce rapport est critiquable sur plusieurs points.

D'abord, en nous proposant un avenant de 1,5 M€ soit 23 % du marché initial, ce rapport nous propose de prendre un risque juridique majeur. En pratique, il y a lieu de considérer qu'une

augmentation par avenant de 15 à 20 % ou plus du prix d'un marché est suceptible d'être regardée par le juge administratif comme bouleversant l'économie d'un contrat, en sachant que vous avez déjà utilisé pour ce même dossier la latitude laissée au maître d'ouvrage dite "de la décision de poursuivre" pour un montant de plus de 270 000 €. Cet avenant serait justifié, selon vous, par des obstacles non imputables aux parties et constitutifs de difficultés imprévues et exceptionnelles, les fameuses "sujétions techniques imprévues".

D'une part, je ferai remarquer à l'assemblée que, comme lors du dernier Conseil pour le dossier du Pont Schuman, il nous faut encore abonder suite à des imprévus. Et ce n'est pas le seul dossier du jour : nous pouvons aussi évoquer le siphon de La Mulatière. L'imprévu ne doit pas devenir une méthode de gestion des dossiers du Grand Lyon pour ajuster ses budgets.

D'autre part, concernant les difficultés dites "imprévues" qui sont listées et chiffrées dans ce dossier, il nous semble qu'une partie d'entre elles ne sont pas le résultat de difficultés exceptionnelles mais d'un manque d'anticipation et qu'elles sont directement imputables aux parties. C'est ainsi le cas de la redéfinition des murs anti-bruit des riverains de la rue Michel Servet que l'on n'a consultés qu'après la définition des travaux. Autre exemple : on parle de "l'exiguïté de la zone de travaux qui a conduit à modifier le mode opératoire" ; il est difficile d'imaginer que la taille de la zone des travaux n'était pas prévisible et qu'elle a réduit au fur et à mesure du projet ! Et que dire de la phase transitoire de gestion des eaux pluviales induite par le décalage des travaux où l'on paie l'absence de coordination des services du Grand Lyon ?

En fait, ces imprévus révèlent simplement la mauvaise gestion d'un projet qui est pris depuis le début à l'envers, à savoir on choisit un site et on s'adapte au lieu de définir les sites compatibles avec un tel équipement.

Ensuite, sur le plan financier, vous appliquez une sorte de principe de non-précaution qui consiste, lors de l'élaboration des chiffrages, à ne pas estimer l'aléa, un peu comme si, lors d'un trajet, les temps estimés ne prenaient en compte ni les bouchons ni la météo. Nous ne sommes pas dans un monde parfait, monsieur le Président, et la fameuse loi de Murphy se trouve souvent vérifiée. Malheureusement, si lors d'un trajet en voiture, les aléas aboutissent à un simple retard sans conséquence, ici, ce sont des millions d'euros qui sont engloutis à chaque mauvais pas et ces sommes sont nécessairement prises sur d'autres investissements, sauf à nous expliquer que vous avez de l'argent dormant ailleurs et cela est une autre histoire.

Nous avons bien vu votre tentative de masquer cette augmentation en inscrivant dans la délibération que, malgré l'avenant, le budget est moins élevé que l'estimation de l'Etat mais chacun connaît ici cette technique de surestimer un équipement pour tenter de démontrer le réalisme des pseudo-économies.

Enfin, monsieur le Président, c'est la méthode même de fonctionnement que nous ne partageons pas et qui nous amène à voter contre ce dossier. D'ailleurs, la méthode nous a été clairement énoncée par monsieur Rivalta pendant la commission : alors que nous souhaitions débattre et travailler sur le contenu du dossier, ce dernier nous a fait une grande démonstration de démocratie. Je me permets de le citer : "Vous pouvez bien voter contre, comme nous avons la majorité, nous faisons ce que nous voulons !". Ces propos ne devraient pas se tenir au sein d'un établissement public de coopération intercommunale car la notion de majorité est bien relative dans un organisme de coopération où chaque représentant a été, dans cette instance, sous son propre nom et détient donc une légitimité directe des électeurs car cette méthode confirme la crainte d'un grand nombre d'élus dans cet hémicycle : ne plus avoir voix au chapitre sur les sujets propres à leurs Communes réalisés par le Grand Lyon.

Il suffit pour s'en convaincre de lire, dans la présentation de ce rapport, qu'un schéma d'accessibilité du Montout a été élaboré en partenariat avec le SYTRAL, l'Etat, la Communauté urbaine, le Département et l'Olympique Lyonnais. Les Communes de Décines Charpieu et Meyzieu n'ont pas été associées aux décisions qui les impactent directement mais je laisse madame le Maire de Décines Charpieu vous dire ce qu'elle en pense.

Mme la Conseillère FAUTRA : Monsieur le Président et chers collègues, non seulement nous n'avons pas été associés sur l'ensemble du processus organisationnel de ce grand projet, j'entends par là pas qu'au niveau de l'exécution mais au niveau du management du projet. En effet, je ne peux que constater quotidiennement une descente d'informations de la part des partenaires cités par monsieur Quiniou dans son intervention. Lorsque nous faisons des remarques et apportons quelques propositions, nous n'entendons qu'une seule phrase, bien rodée visiblement au Grand Lyon : "Ne vous inquiétez pas, on sait faire". Non, monsieur le Président, vous ne savez pas faire !

A ce jour, ce dossier est juridiquement caduc de par les jugements rendus en appel des déclarations d'utilité publique concernant l'accessibilité, c'est-à-dire qu'à ce jour et à peine à plus d'un an de l'inauguration de ce stade, ce dernier pourrait être construit mais pas rempli au moyen des manifestations.

Le deuxième point, financièrement parlant, le Grand Stade n'est pas financé au niveau de notre Commune. Ce projet est de trop à assumer pour une Commune de 27 000 habitants -financé selon vos équipes-, à moins que nous y consacrions tout notre budget. Vous pensez bien, monsieur le Président, que mon budget ne saurait se consacrer qu'à l'intérêt particulier du Grand Stade au détriment du projet collectif de Décines Charpieu.

Outre les impossibilités que je viens de révéler sur la phase de construction de ce projet, à ce jour, l'ensemble des points concernant l'exploitation post-construction n'a ni d'acteurs désignés ni financement, j'entends par là avec l'accord des parties concernées.

Ce projet doit être financé, dans ce qu'il reste de sa phase amont et dans sa phase aval, par le Grand Lyon puisque vous ne cessez de dire que la grande Métropole en retirera 50 M€ de PIB par an. Vous comprenez bien que pas le moindre euro ne reviendra à notre Commune du fait du noyautage par le groupe OL et de la commercialisation à son profit mais surtout de la suppression de la taxe sur les spectacles puisque la France a été sommée de se mettre en conformité avec les normes européennes, ce qu'elle a fait à la date du 3 septembre 2014.

Monsieur le Président, c'est au Grand Lyon et au groupe OL de payer !

(Applaudissements du groupe UMP, divers droite et apparentés).

M. LE PRESIDENT : Monsieur Crimier, quelques mots.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, je ne veux pas refaire le débat que nous avons entendu développer plusieurs fois dans cette assemblée. Je rappellerai simplement qu'aujourd'hui, l'investissement du Grand Stade c'est plus de 500 M€. Dans la crise économique que nous connaissons, c'est pour un certain nombre d'entreprises aujourd'hui un élément important et ce sont plusieurs centaines d'emplois et des dispositifs d'insertion qui sont mis en place.

Je crois qu'il faut rappeler également, parce qu'on a toujours tendance à rétrécir les choses autour du Grand Stade, que cela s'inscrit dans le développement du Grand Montout ; c'est 150 hectares autour et c'est le levier dynamique, je souhaitais le redire.

En ce qui concerne les estimations, effectivement, monsieur Boudot, vous avez dit que cela dépassait. On a beau dire mais la réponse à votre question est déjà dans la délibération, on vous amène l'élément qui consiste à dire que l'on est dans le cadre des budgets votés et on est même un peu en-dessous. Ma foi, prenons-le comme cela et j'y veille particulièrement.

Dire que les services du Grand Lyon ne sont pas à la hauteur, moi, je les vois travailler sur le terrain et je peux vous dire qu'ils font de toutes leurs compétences et de toute leur technicité ; il faut le rappeler aussi.

Je voudrais également rappeler qu'un visiteur de l'Euro, quand cela se déroulera -l'année dernière, c'était en Autriche, me semble-t-il, si mes souvenirs sont bons-, c'est plus de 1 000 € de dépenses par jour qui retomberont dans l'économie locale, dans les restaurants, dans les hôtels et en achats dans l'ensemble des commerces.

Non, pas du tout ! Vous pouvez dire cela, vous pouvez réduire cela effectivement à votre clocher et à votre préoccupation du moment et je comprends. On vous a rencontrée, madame le Maire, on est allés vous voir, on a entendu certaines choses de votre part, je sais que les services essaient d'y répondre, on ne pourra pas se substituer bien entendu à tout mais la première visite de ce mandat était pour vous, sur le territoire de Décines Charpieu, avec les agents du Grand Lyon. Effectivement, par rapport à l'histoire et à l'approche de ce projet, on n'a pas senti la même analyse mais c'est bien normal puisqu'il y a eu aussi un changement de municipalité.

Pour la remarque du GRAM, quand on me parle des hectares qui ont disparu, à un moment donné, il faut tout de même dire des choses qui soient vraies. Cette assemblée s'était engagée, dans le plan local d'urbanisme et dans le schéma de cohérence territoriale, à sanctuariser le V-vert, à préserver un certain nombre d'espaces agricoles qui étaient en zone urbanisable à terme. C'est un fait, on ne peut pas transformer les faits non plus dans un autre sens.

Monsieur Gillet, j'espère que, dans votre Commune, vous n'aurez pas de dépassement ou de surestimation ou de sous-estimation mais je serai prudent parce que vous savez, j'ai une petite expérience de Maire et on n'a pas toujours les résultats que l'on attend. Mais j'ai bien entendu que quand l'opérateur ou celui qui estime les travaux faisait une estimation trop haute et qu'on était en-dessous, ce n'était pas bien parce qu'il s'était trompé. Par contre, quand l'estimation est trop faible et que les travaux dépassent, ce n'est pas bien non plus parce qu'on s'est trompé également.

Vous savez, dans toute réalisation de travaux -et vous le verrez mais je crois qu'à Sainte Foy lès Lyon, c'est arrivé aussi et cela arrivera dans d'autres communes-, je crois que les professionnels essaient de faire du mieux qu'ils peuvent par rapport à une estimation de travaux, avec un certain nombre d'aléas. Avec une expérience professionnelle, j'avais participé au rehaussement du quai Raoul Carrie ; cela commence à dater un peu mais on avait eu quelques surprises aussi dans le sous-sol mais on ne nous a pas fait un procès et cela tient toujours d'ailleurs depuis, il y a eu des surcoûts effectivement. On se rend bien compte que les choses ne sont pas livresques ou aussi politiques que dans cette assemblée.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous apporter puisqu'il me semble que ce projet est en bonne voie. Il amènera un dynamisme sur l'est lyonnais, une reconquête. Il y a des friches industrielles à reconquérir, il y a une ouverture sur le canal de Jonage, c'est-à-dire qu'il y a un ensemble cohérent de parcs habités mais aussi de lieux à vivre sans commune mesure avec ce qui était précédemment. Cela a été fait à une époque avec le Maire de Meyzieu et avec le Maire de Décines Charpieu, même si les choses sont parfois un petit peu plus compliquées qu'un simple accord.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous apporter en sachant raison garder sur ce dossier.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, chers collègues. Quelques mots. Evidemment, on est un peu dans des combats à retardement puisque les décisions, on en discute ici, ont été initiées il y a déjà quelques années. Je veux bien y revenir quelques minutes de manière à ce que les choses soient dites pour les nouveaux Maires qui sont là.

D'abord, premier point, imagine-t-on que Lyon ne soit pas pour l'Euro 2016 une des villes qui organisent l'Euro 2016 ? Franchement, si on n'était pas parmi les organisateurs, aujourd'hui, que dirait-on sur ces bancs !

Deuxième point, est-ce que la méthode choisie par l'agglomération lyonnaise et le Grand Lyon est une mauvaise méthode ? Il se trouve que j'étais la semaine dernière avec messieurs Gaudin, Juppé, Moudingue et Perdriau ; si vous voulez, on compare quand vous voulez le coût de la réalisation des stades pour Marseille, Bordeaux, pour toutes les villes qui, en général, soit ont investi l'argent de la collectivité locale de manière extrêmement importante, soit sont dans des partenariats public-privé qui les engagent pour une trentaine d'années, avec évidemment beaucoup d'aléas, y compris d'ailleurs sur ce que vous signalez sur le plan sportif. Je connais par exemple mon collègue du Mans qui, pour s'être investi dans un partenariat public-privé et après avoir vu son équipe retomber en seconde division, connaît aujourd'hui un certain nombre de difficultés.

Nous, je le rappelle et je le rappellerai parce qu'il faut toujours faire œuvre de pédagogie, qu'avons-nous fait ? Nous avons dit que tout ce qui concernait le stade serait financé par l'Olympique Lyonnais et que, nous, nous financions les infrastructures. L'Olympique Lyonnais finance aujourd'hui 480 M€ et nous, nous avions prévu de financer 130 M€ pour le Grand Lyon et ce sera 120 M€ ; nous avions prévu 30 M€ pour le SYTRAL et 30 M€ pour l'Etat. Donc 480 M€ d'un côté pour une opération privée et 180 M€ pour les équipements publics qui permettent de desservir le stade mais qui permettent de desservir cette partie de l'agglomération.

D'ailleurs, j'irai me promener avec vous, si vous le voulez bien, madame le Maire, dans votre commune et je dirai : "Là, vous ne voulez pas de trottoir ?", les gens vont me dire : "Oui, je veux un trottoir là où il y avait une route départementale vétuste". Je veux bien venir avec vous le jour de l'inauguration, vous direz "Ce qu'a fait le Grand Lyon c'est nul" et je prendrai à témoin les habitants en disant :"Regardez ce que nous avons fait" et je sais bien qu'en général, on critique avant mais très peu après.

Pour ce qui concerne le dossier proprement dit, nous avons sur l'accès sud, puisque c'est de celui-ci que l'on parle, une somme de 51,8 M€ TTC, nous allons terminer pour l'accès sud à 49 M€ TTC, nous aurons donc fait 2,8 M€ d'économies.

Sur l'accès nord, par rapport à nos prévisions, nous aurons fait 3 M€ d'économies sur les 21,2 M€ qui étaient prévus au début. Sur le parking des Panettes, nous avions prévu 17,9 M€ et nous aurons une économie de 2,7 M€.

Voilà, il peut y avoir en effet un dossier sur lequel effectivement les entreprises, parce que nous avons rencontré un certain nombre de difficultés et que le Maire de la Commune nous a dit "Ecoutez, pour nos riverains, ce serait bien d'en faire un peu plus". Les services du Grand Lyon à ce moment-là sont d'accord d'en faire un peu plus pour essayer d'arranger les choses et faire en sorte que les habitants soient totalement satisfaits. Si vous me dites aujourd'hui, pour l'avenir, dans ma commune, je vous demande, monsieur le Maire, en cours de concertation, en cours de discussion, de ne jamais prendre ce que les habitants vous diront, je m'engage dès aujourd'hui mais ensuite ce sera un engagement pour le reste du mandat. Mais effectivement, dans les projets, on commence à dire ceci et on écoute un peu les gens, par rapport à ce que l'on avait prévu, on évolue un peu. Evidemment, cela a toujours un surcoût dans ce que l'on fait. C'est comme cela que l'on gère une agglomération et que l'on gère une ville !

En tout cas, aujourd'hui il y a 2 000 personnes qui travaillent sur ce chantier, 2 000 personnes, aujourd'hui, dans la crise que nous vivons, c'est peut-être parce que l'on a pris ce type de décision que le mois dernier le chômage a diminué de 0,5 % sur le Rhône alors qu'il augmentait de 0,8 % au niveau national ! Moi, je suis extrêmement heureux de la manière dont cette agglomération va de l'avant. Elle est citée partout en exemple, sauf peut-être sur quelques bancs.

(Applaudissements).

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir (sauf M. George qui s'est abstenu) ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; MM. Aggoun et Calvel (Non inscrits) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui s'est abstenu- ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui se sont abstenus) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ;

- abstentions : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés-, M. George (Synergies-Avenir) ; groupe Communiste et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; M. Charles et Mme Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER

N° 2014-0273 - développement économique - Bron - Givors - Saint Fons - Rillieux la Pape - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Pierre Bénite - Oullins - Saint Genis Laval - La Mulatière - Irigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Dispositifs d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création d'entreprises - Attribution de subventions à la Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud, aux Communes de Saint Fons, de Bron, de Rillieux la Pape, à la SARL SCIC Graines de sol et à Allies Plie de Lyon pour l'année 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-0274 - développement économique - Bron - Feyzin - Givors - Lyon - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Vénissieux - Irigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux coopératives d'activités et d'emploi au titre de leurs programmes d'action pour l'année 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-0275 - développement économique - Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Ecole de la 2° chance et dispositif Groupement de jeunes créateurs - Attribution de subventions à l'association Vaulx agglo 2° chance et à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-0276 - développement économique - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Actions d'agglomération en faveur de la plateforme mobilité emploi-insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est au titre de l'année 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0273 à 2014-0276. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, quatre rapports ayant pour cadre le contrat urbain de cohésion sociale avec un accompagnement à la création d'entreprises avec un soutien à la Maison de l'emploi Rhône-Sud, aux coopératives d'activités, un soutien à l'école de la deuxième chance et un soutien à la plateforme mobilité, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste… intervention retirée. Le groupe Socialiste… intervention retirée. Le groupe UMP.

M. le Conseiller BARRET : Nous interviendrons à deux voix sur ce dossier, monsieur Rabehi me succédera.

Monsieur le Président, chers collègues, nous délibérons sur une série de rapports qui concernent les subventions du Grand Lyon à plusieurs dispositifs et associations dont l'objectif est, selon les cas, de favoriser l'insertion et l'emploi par des formations, la levée de frein à la mobilité, l'accompagnement à la création d'entreprises. Le soutien de la Communauté urbaine à ces actions depuis des années est très important pour ces dispositifs et les personnes concernées, surtout en cette période de grande difficulté économique et de chômage.

Il se trouve que ces projets et ces aides sont particulièrement ciblés dans les quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et se pose dès lors la question de l'orientation des crédits face à la refonte des zones prioritaires. Que va-t-il en être à l'avenir pour les Communes qui ont été sorties de cette géographie prioritaire, non seulement pour l'aide aux projets d'insertion par l'emploi mais aussi pour l'ensemble des actions qui participent à la politique de la ville ?

Le 25 août dernier, je vous adressais un courrier pour vous faire part des inquiétudes de la Commune de La Mulatière, inquiétudes partagées par un certain nombre de Communes de l'agglomération exclues elles aussi de la géographie prioritaire. Je vous rappelais que, par une lettre datée du 16 juin 2014, madame Najat Vallaud-Belkacem, alors Ministre des Droits des

femmes, de la Ville et de la Jeunesse et des Sports, nous signifiait qu'au regard des nouveaux critères retenus, La Mulatière, comme d'autres Communes, sera désormais exclue de la nouvelle géographie prioritaire et pourrait être placée en territoire de "veille active".

Les élus concernés ne peuvent que regretter fortement cette décision car la politique de la ville mise en place depuis plusieurs années dans ces communes a largement contribué à maintenir des équilibres de plus en plus fragiles. Malgré ce changement de classification, les élus locaux seront toujours confrontés aux difficultés croissantes des habitants des quartiers concernés.

Au-delà d'un soutien financier, c'est tout un processus partenarial qui est enrayé. La labellisation "politique de la ville" a toujours impulsé une forte dynamique au niveau local, intercommunal et de l'ensemble de l'agglomération.

Cette décision suscite un certain nombre d'inquiétudes et d'interrogations : la Métropole maintiendra-t-elle le même niveau de partenariat sur les actions actuelles, le soutien aux projets de rénovation urbaine (spécialement dans le cadre des ANRU isolés), les cofinancements de chefs de projets ? Qu'impliquent la notion de "veille active" et le concept de "contrat de veille et droit commun" ?

Nous sommes conscients que certaines réponses à ces interrogations relèvent de l'Etat mais que d'autres sont du ressort de la collectivité territoriale d'agglomération. La loi relative à la mise en place de la Métropole prévoit que la politique de la ville restera une compétence intercommunale.

Cette intervention, comme celle que j'avais faite au Conseil de juin ou de juillet au sujet des Balmes, fait appel à la notion de solidarité de la Métropole envers les Communes, en particulier les plus fragiles sociologiquement. Plus que jamais en ces temps difficiles, si la solidarité n'est pas obligatoire, elle est indispensable pour donner tout son sens au concept de Métropole.

Nous émettrons un vote favorable pour ces rapports et je passe la parole à mon collègue Mohamed Rabehi.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, comme cela a été signalé, notre groupe votera pour l'ensemble des délibérations visant l'attribution de subventions à différents organismes, acteurs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi de l'agglomération, et tout particulièrement ceux des quartiers classés en zone dite "CUCS".

Toutefois, nous souhaitons avoir des précisions sur les missions attendues par ces organismes de développement économique par l'aide sociale et sur leur champ d'action territoriale.

L'année 2014 a été marquée par une nouvelle liste de ces quartiers prioritaires, annoncée prudemment après les élections municipales. Elle comprend 1 300 quartiers dans 700 communes au lieu de 2 500 quartiers dans 900 communes. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se base sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. Ainsi, 300 villes perdent la classification de quartiers relevant de la politique de la ville et, par conséquent, le bénéfice des aides de l'Etat.

Si je prends l'exemple de la Commune de Décines Charpieu dont on vient de parler, elle ne conserve plus qu'un seul quartier en CUCS sur les cinq identifiés auparavant. Les autres pourront être pris en compte dans les quartiers de veille avec un accompagnement dans le droit commun, c'est-à-dire dans le cadre des actions du Pôle emploi ; sauf qu'à Décines Charpieu, nous n'avons pas d'agence Pôle emploi et il est même question que le Pôle emploi récupère la personne détachée à la Mission locale de Décines Charpieu.

Il s'agit là d'un véritable désengagement de l'Etat qui va à l'encontre de sa volonté de résorber le chômage. Nous en arrivons donc à des aberrations de ce type et les Communes doivent faire face seules, avec des structures locales comme les PLIES, pour la mise en œuvre d'actions en faveur des demandeurs d'emploi.

Cette évolution de la politique de l'Etat, liée non pas vraiment à une recherche d'efficacité mais à un besoin de limiter les dépenses sociales, pose la question des orientations que vous allez prendre pour la Métropole. Les rapports qui nous sont présentés sont identiques à ceux des années précédentes et nous proposent très prudemment des reconductions à l'identique, sans réflexion sur l'intégration de ces organismes dans une vision globale de développement économique.

Permettez-moi de vous demander, monsieur le Président, quelle sera la prise en compte par la Métropole de la refonte des zones prioritaires, et tout particulièrement sur ces quartiers dits "en veille". Cette prise en compte est-elle effective dans le contrat de ville d'agglomération ou la Métropole va-t-elle aussi abandonner des quartiers comme l'a fait l'Etat ? Car, comme l'Etat, nos budgets ne sont pas extensibles et, après les dépenses d'avant campagne électorale, nous avons bien compris que vous allez nous imposer une période de disette budgétaire.

Aussi, au-delà de la réforme de la politique d'aide sur laquelle je vous interroge, nous nous inquiétons sur les critères de la future Métropole pour décider des orientations de crédits pour ces associations. J'en veux pour preuve le dossier numéro 2014-0275 dont la délibération parle d'une étude pour la création d'une antenne de l'Ecole de la deuxième chance. C'est bien inscrit dans la délibération pour allécher les élus des Communes qui ne sont pas concernés et qui pourraient y voir une opportunité de travail sur le territoire. Mais, quand on interroge en commission le Vice-Président David Kimelfeld en charge de ces questions, il a vite fait de doucher nos attentes par une réponse d'ailleurs assez surprenante : la Ville de Lyon ne souhaite pas payer plus, donc le Grand Lyon ne le souhaite pas non plus ! La conséquence est on ne peut plus claire : seules les villes de gauche qui ont déjà ce service en bénéficieront, c'est-à-dire Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux et Bron ; les autres villes n'y auront pas accès. C'est à se demander si, pour vous, le chômeur ne serait pas assimilable à la couleur politique de l'équipe municipale !

M. le Vice-Président BRACHET : Juste quelques mots, sans développer au-delà. La liste des quartiers a été connue avant l'été. Nous avons deux étapes à protéger, une qui est celle qui viendra avec les décisions du Conseil d'administration de l'ANRU -j'allais dire- sur les sites en renouvellement urbain. Donc vous savez l'impact et l'importance dans l'agglomération lyonnaise et qui sont d'ailleurs au passage le fondement sur lequel se sont construites les politiques de la ville. J'ai bon espoir que pour l'essentiel sinon la quasi-totalité de ceux qui sont en cours et que nous poursuivrons seront conservés dans cette liste au moment des décisions de l'ANRU.

Autour de ce travail, de ce socle d'interventions le plus important parce que c'est là que les sommes les plus importantes sont dépensées, se redessine la carte de la géographie prioritaire dont personne n'ignore que, depuis plusieurs années, elle était

discutée parce qu'il faut revenir au droit commun, qu'on ne peut pas empiler les dispositifs les uns sur les autres concernant la politique de la ville et qu'à un moment donné, surtout en période de crise budgétaire, il faut revenir à l'essentiel. Sur cette deuxième partie, nous avons procédé de la manière suivante : nous avons regardé dans la liste des quartiers qui ont été retenus selon une méthode dans laquelle nous ne sommes pas intervenus -le carrotage, nous l'avons subi- et j'allais dire surtout essayé de comprendre comment cela se passait de façon à ce qu'il s'applique le moins mal possible.

Aujourd'hui, j'ai fait la tournée de pratiquement toutes les Communes pour vérifier que les périmètres n'étaient pas j'allais dire contestables ou pouvaient s'ajuster dans la limite de l'arithmétique que nous proposait le Gouvernement. Je crois que, sur la totalité des Communes pratiquement, nous avons obtenu un résultat qui nous permettra, avec le Préfet, de rectifier à la marge les périmètres pour ne pas faire d'erreur. Je réunirai les Maires après-demain pour confirmer cette approche sur les quartiers qui ont été retenus. Je ne crois pas qu'il y ait de Communes avec lesquelles il y ait de grands désaccords sur les rectifications de périmètres.

Après, il y a des Communes qui n'ont pas été retenues et qui vont basculer dans les quartiers de veille. J'ai demandé au Préfet qu'il nous dise tout de même précisément ce qu'est un "quartier de veille", quelles sont les mesures précisément. Or, ce n'est pas pour rien que j'en fais un deuxième paquet, c'est tout simplement que tant que nous n'aurons pas la liste des mesures concernant ces quartiers de vieille, cela me paraît assez difficile de discuter avec vous. Ce que je sais c'est que, par rapport à ces quartiers de veille, le Grand Lyon est engagé, en réalité, pour ceux qui ne sont pas dans la géographie prioritaire, à hauteur -tenez vous bien !- de 440 000 € dans la période précédente, c'est-à-dire que ce n'est absolument pas grand-chose au regard des retraits éventuels qu'il pourrait y avoir.

Mais, en fait, cela va concerner essentiellement des équipes qui travaillent avec vous, des postes de personnes qui sont un peu à l'articulation des politiques du Grand Lyon et des politiques de la Commune. J'ai demandé aux services qu'on regarde précisément quelle est le lien organique de ces personnes entre les services opérationnels des Communes et les services opérationnels du Grand Lyon. Nous aurons ces résultats que nous vous présenterons à partir du mois d'octobre.

Donc je pense qu'aujourd'hui, il est important -et on en discutait avec Michel Forissier l'autre jour- que l'on puisse éventuellement préciser dans l'avenir, dans les quartiers de veille, une fois qu'on a mis de côté la géographie prioritaire, quelle est la manière dont nous allons refonder le pacte de solidarité entre nous sur la base du travail de droit commun. C'est à cela que l'on doit s'engager dans l'agglomération. Il y a des volets habitat, il y a des volets plus sociaux, il y a des volets économiques. Je pense que ce n'est pas du tout hors de portée et je pense que cela correspond à l'évolution du débat sur quelques années concernant la politique de la ville. Voilà !

M. LE PRESIDENT : Je mets les dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mmes Claire Le Franc et Alice de Maillard, salariées de l'association Uni-Est, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-0276 *(article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales)*.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0290 - développement économique - Attribution d'une subvention à la fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Année 2014 - Délégation générale au développe-ment économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0290. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, un avis favorable de la commission sur l'attribution d'une subvention à la fondation Bullukian pour le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes Auvergne.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés… Oui ?

M. le Conseiller HÉMON : Juste avant, sur le dossier numéro 2014-0285 qui n'est pas soumis à débat, notre groupe s'abstiendra, je tenais à le dire.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président et chers collègues, je voulais vous parler du cancéropôle qui est un réseau à l'échelle de Rhône-Alpes et de l'Auvergne, qui regroupe des hôpitaux, des chercheurs, des universités et des industriels.

Il y a sept cancéropôles en France, les sept dessinant des régions de taille européenne et j'ai le privilège de conduire le comité exécutif du CLARA depuis dix ans maintenant, avec des lettres de mission signées de Gérard Collomb, de Jean-Jack Queyranne, de Michel Mercier, des Maires de Saint-Etienne, Grenoble et Clermont-Ferrand. Donc l'enjeu de la lutte contre le cancer n'est ni de droite ni de gauche et je me félicite de cet accord quasi politique quasi unanime autour d'un objectif majeur de santé publique.

Dans la Région Rhône-Alpes, depuis 2004, nous avons d'abord constitué des plateformes en lien avec les industriels, puis nous avons aidé nos équipes à s'ouvrir sur les grands appels d'offres nationaux et européens et, enfin, nous avons développé, avec beaucoup d'implication du Grand Lyon, un concept original, la preuve de concept, qui permet d'associer des laboratoires universitaires qui ont fait une découverte, qui ont un brevet avec des industriels qui sont prêts à exploiter ce brevet.

L'année dernière, afin de procéder à l'évaluation des dossiers de chaque cancéropôle dans le cadre du Plan cancer III, l'Institut national du cancer a constitué un comité d'évaluation scientifique composé de dix personnalités internationales. Le dossier de candidature de chaque cancéropôle a été expertisé, puis auditionné ; après ces auditions, le comité d'évaluation scientifique a classé le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes Auvergne en première position. Je cite : "Le comité a mis en avant la stratégie développée au sein des axes scientifiques du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA, guidée par l'interdisciplinarité et le transfert aux patients. Cette expertise forte devrait servir d'exemple pour les autres cancéropôles. Le CLARA a montré une vision stratégique très claire de ce que doit être un cancéropôle, la valorisation étant considérée comme principe directeur de ses actions".

La baisse du financement de l'Institut national du cancer (INCa) -on l'a appris ce matin- pour les sept cancéropôles est en moyenne de 20 %, allant de moins 40 % au maintien du financement. Le cancéropôle CLARA est le seul dont la dotation est maintenue à l'identique.

Ce bilan correspond incontestablement à un point de départ lyonnais mais aussi à un respect total de Grenoble, autre grande ville scientifique, de Saint-Etienne et de Clermond-Ferrand pour réaliser un véritable réseau.

Depuis le dernier vote de cette assemblée, il faut souligner plusieurs éléments importants.

D'abord, le rapprochement entre le CLARA et Lyonbiopôle, le CLARA a déménagé fin octobre 2013 pour se localiser sur le même plateau que celui de l'équipe de Lyonbiopôle, ce qui favorise la synergie des équipes.

Ensuite, le CLARA a mis au point une nouvelle gouvernance et une nouvelle direction et l'année 2013 aura vu le succès confirmé des actions lancées en 2009 et financées en grande partie par la Communauté urbaine de Lyon. A noter le succès d'ELI à Lyon Sud autour des lymphomes avec 150 créations d'emplois et celui du World Sarcoma Network qui a attiré cette année trois entreprises à Lyon dont une entreprise japonaise.

Enfin, 2013 a vu naître quatre nouveaux projets preuve de concept portant leur nombre total à 36. Le bilan établi à cette occasion est à ce titre instructif puisqu'à partir d'un investissement public global de 13,2 M€ sur ce programme unique en France, dont 4 M€ du Grand Lyon, 20 M€ ont été apportés par les sociétés partenaires. Cet apport de 13,2 M€ des collectivités ajouté aux 20 M€ des sociétés a permis de lever 132 M€ de fonds privés pour 22 des entreprises partenaires ; l'effet de levier est donc de dix fois et, si on regarde les 4 M€ de la Communauté urbaine de Lyon et les entreprises basées à Lyon, l'effet de levier de 4 M€ est multiplié par 33, bénéficiant ainsi à la dynamique économique et d'innovation du territoire.

Le vote d'aujourd'hui concerne seulement une partie de l'aide au CLARA. Une nouvelle programma-tion a été discutée avec l'ensemble des collectivités de Rhône-Alpes et de l'Auvergne pour la période 2014-2016 pour poursuivre cette dynamique, en suivant plusieurs objectifs répondant aux enjeux spécifiques des collectivités partenaires mais aussi au contexte national et aux enjeux liés à l'évolution de la connaissance sur le cancer. A noter que l'oncologie est devenue le deuxième secteur d'activités dans les entreprises biotechs dans l'inter-région Rhône-Alpes Auvergne, cela représente à ce titre un véritable enjeu stratégique de développement territorial.

Notre programmation 2014-2016, absente de votre document, propose de renforcer la place du programme entre les activités des SATT et celles de Lyonbiopôle. Lyonbiopôle est aujourd'hui un chef d'orchestre de tout ce réseau constitué de deux pôles, l'infectiopôle avec les vaccins et le cancéropôle avec ce développement à la fois scientifique et économique. Lyonbiopôle c'est finalement le pôle santé lyonnais mais il rayonne aussi dans l'inter-région au niveau international.

Je termine en disant que l'ensemble des actions proposées seront réalisées sans demande de financement additionnel, un effort très significatif ayant été mené par la nouvelle équipe de direction du CLARA pour réduire les frais de fonctionnement et permettre ainsi de dégager des ressources supplémentaires pour financer les actions.

Je crois, monsieur le Président, mes chers collègues, que le mode de fonctionnement de ce réseau qui fait à la fois confiance aux acteurs et qui est animé par un politique peut servir de réflexion. En ce qui me concerne -mais nous aurons l'occasion d'en parler-, j'estime qu'après dix ans et en ayant porté le cancéropôle Rhône-Alpes au premier rang des cancéropôles francais, il est temps pour moi de passer le relais. Le nouveau responsable devra à la fois être capable de conduire cette nouvelle étape et, je l'espère, de plaider pour des actions conduites par les acteurs qui doivent toujours rester les vrais animateurs des réseaux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Philip. Vous nous faites une annonce qui nous désole, il faut continuer !

M. le Vice-Président PHILIP : Cela ne m'appartient pas.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0291 - développement économique - Politique de soutien à l'insertion professionnelle - Réalisation d'un observatoire d'agglomération sur les clauses d'insertion - Attribution de subventions aux associations Uni-est et Sud-Ouest Emploi et à l'Université Lumière Lyon 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0291. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, le Grand Lyon mène depuis de nombreuses années des politiques d'insertion par l'activité économique, et ce en lien avec les différents réseaux territoriaux ainsi que les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Le Conseil communautaire est aujourd'hui invité à se prononcer sur un certain nombre de ces actions. Je pense notamment au soutien aux initiatives innovantes en matière de mobilité-insertion, à l'appui aux opérateurs favorisant la création d'activités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou encore la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics. Cela témoigne de l'engagement fort de la Communauté urbaine pour faciliter l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés.

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile et contraint, ces dispositifs jouent un rôle essentiel pour accompagner le retour à l'emploi. Ils doivent être pérennisés et renforcés. Demain, les politiques sociales du Département qui dispose d'une compétence de droit commun en matière d'insertion pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active et les compétences urbaines et économiques du Grand Lyon seront associées dans le cadre de la création de la future Métropole.

Il s'agit là d'un défi de taille pour notre agglomération. On recense en effet, à ce jour, plus de 50 000 bénéficiaires du RSA sur le territoire du Grand Lyon, avec un taux de croissance annuel corrélé aux chiffres du chômage en augmentation constante, et notamment le chômage de longue durée puisque les personnes en fin de droits deviennent malheureusement de nouveaux bénéficiaires des minimas sociaux ; depuis 2009, leur nombre a ainsi

augmenté de 62 %. Par ailleurs, près de 100 000 personnes sont aujourd'hui en demande ou en cours d'insertion dont 40 % en parcours d'insertion professionnelle. Au total, la politique d'insertion du Département représentait en 2013 un budget de 225 M€, dont 170 M€ sur le territoire du Grand Lyon, en hausse de 2 à 3 % chaque année.

Vous l'aurez compris à travers ces chiffres, le défi à relever est tout d'abord financier puisque la future Métropole va devoir assumer des missions nouvelles, dont ces dépenses pèseront considérablement sur nos budgets et ont d'ailleurs contribué à mettre en difficulté un certain nombre de Départements. Aujourd'hui, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, cette problématique se pose avec d'autant plus d'acuité.

C'est aussi et surtout un défi en termes de politiques publiques. Sur ce point, la Métropole devra se montrer particulièrement imaginative puisque l'un des enjeux est de mener une politique assurant une meilleure articulation entre l'emploi, l'insertion et le développement économique. Il s'agit notamment de trouver des complémentarités et des synergies entre les compétences du Conseil général qui porte actuellement une politique structurante à travers la mise en œuvre du RSA mais aussi avec la politique de développement économique du Grand Lyon qui, historiquement, agit en soutien des grands secteurs de l'économie et des grandes zones d'activités.

L'action de la Métropole devra en particulier permettre d'agir sur l'employabilité des publics au regard des attentes et besoins des entreprises. Sur notre territoire, beaucoup d'entreprises cherchent à se développer mais ne trouvent pas toujours les compétences nécessaires. En 2012, Pôle emploi a comptabilisé à l'échelle nationale plus de 455 000 offres d'emplois qui n'ont pas été satisfaites, soit 15 % de la totalité des offres collectées. Entre 15 000 et 20 000 emplois ne trouveraient pas preneurs dans la région Rhône-Alpes.

Améliorer l'employabilité passe notamment par un effort en matière de formation, qui est l'une des clés pour réussir la réinsertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le soutien du Grand Lyon notamment à l'association AGEFOS PME qui a été voté pour cette gestion territoriale des emplois et des compétences sur l'est lyonnais va dans ce sens. Ce type d'initiative a vocation à être généralisé. La Métropole devra agir de concert avec la Région, notamment en matière de formation professionnelle puisqu'elle dispose de la compétence générale.

D'autres dispositifs innovants devront permettre de faire ce lien entre l'emploi et l'insertion. C'est la condition d'un développement économique équilibré de notre territoire et cela permet surtout de garantir la cohésion sociale et territoriale tout en répondant à des objectifs de compétitivité et d'attractivité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, Mmes Claire Le Franc et Alice de Maillard, salariées de l'association Uni-Est, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier *(article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales)*.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0292 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation des 27èmes Entretiens Jacques Cartier en 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0292. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Le rapport numé-ro 2014-0292 concerne une subvention pour la Fondation pour l'université de Lyon.

Comme vous le savez, cette Fondation abrite le fonds Jacques Cartier dont l'objectif est de renforcer le dynamisme existant en matière de coopération scientifique, technique et culturelle entre le Québec, le Canada et l'Europe. Le schéma de ces entretiens c'est deux ans à Lyon et la troisième année à Montréal. Cette année, c'est la 27ème édition, elle aura lieu à Montréal du 2 au 10 octobre. Environ 25 colloques sont organisés ; je peux en citer deux ou trois qui paraissent particulièrement importants pour l'agglomération : le colloque Métropole et patrimoine, colloque sur la ville intelligente -car vous savez que l'on est bien placé pour cela-, colloque transport et mobilité. Donc ce sont des échanges à très haut niveau et, pour le Grand Lyon qui attache beaucoup d'importance à cette manifestation, ils constituent le fer de lance de notre coopération avec Montréal.

Compte tenu de ces éléments, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, c'est juste une explication de vote : dans la continuité des votes précédents, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président et chers collègues, sans revenir sur l'histoire de ces Entretiens Jacques Cartier, il nous semble toutefois nécessaire de rappeler que les vicissitudes qui ont émaillé la vie de ces échanges font planer un doute certain sur l'intérêt général qui devrait guider notre participation.

Dans son rapport de juin 2012, la Chambre régionale des comptes constatait, sur le budget de cette manifestation, la prise en charge de frais en dehors du respect de la comptabilité publique. Elle indiquait aussi que c'est le laxisme du contrôle opéré par l'université qui avait permis que ces frais soient remboursés par le comptable. En commission, le Vice-Président Galliano indiquait que cela avait été pris en compte et que -je cite- : "Incessamment sous peu, vous verrez des évolutions de gouvernance".

Mais nous ne devons pas avoir la même conception de l'intérêt public : on ne joue pas au poker, on ne paye pas pour voir. Nous aurions souhaité avoir dès maintenant des explications sur ces évolutions de gouvernance, aussi des détails sur certaines lignes budgétaires comme les frais de déplacements et les charges de personnel. Le Vice-Président Jean-Paul Bret a indiqué aussi en commission son manque d'enthousiasme jusqu'à demander l'extinction de cette subvention mais, comme ses votes sont

d'abord guidés par des accords politiques, il a tout de même indiqué qu'il voterait pour.

Pour notre part, nous savons que, derrière l'organisation administrative et budgétaire, il y a de nombreuses personnalités : des chercheurs, des enseignants, des étudiants qui se mobilisent pour favoriser les échanges universitaires et faire avancer la connaissance. Aussi, ils ne doivent pas pâtir des erreurs de gestionnaires peu scrupuleux. Nous ne remettons pas en cause le fondement de l'aide mais nous demandons qu'elle fasse l'objet d'un contrôle accru par la mise en place de critères précis sur des résultats attendus : la gouvernance et la tenue de la comptabilité.

C'est pourquoi, dans l'attente de ces éléments de réponse, notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je veux rappeler tout de même que, comme vous venez de le souligner, les Entretiens Jacques Cartier mobilisent un grand nombre d'universitaires, de chefs d'entreprise, de scientifiques et que la contribution du Grand Lyon est de 20 000 € sur un budget de 500 000 €. Donc, si vous voulez, on ne va peut-être pas tout de suite "jeter le bébé avec l'eau du bain" et donc nous continuerons.

Comme vous le savez, je me rendrai à Montréal. Le Maire de Montréal tient beaucoup aux Entretiens Jacques Cartier parce qu'il y voit une preuve de coopération entre la Ville de Lyon et la Ville de Montréal, je pense, sur le plan d'un certain nombre de secteurs que nous voulons développer, le numérique par exemple.

Nous avons beaucoup à gagner à continuer à entretenir des liens entre Montréal et Lyon parce qu'au niveau international, nous avons développé des liens qui sont forts et que peut-être, aujourd'hui, l'agglomération lyonnaise connaît moins la crise que d'autres. Comme vous le savez, demain, nous recevrons la Vice-Première Ministre de Chine, avec huit autres Premiers Ministres. Dans huit jours, nous recevrons le Gouverneur du Massachusetts pour établir des liens entre le secteur des biotechs de Boston et celui de Lyon. C'est comme cela effectivement que nous arrivons à faire que l'agglomération lyonnaise échappe un peu à la crise.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires; MM. Aggoun et Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

Adopté à l'unanimité, Mme Frih n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier *(article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales)*.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2014-0293 - développement économique - Attribution d'une subvention au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions relatif à l'organisation du 12ème village de la solidarité 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0293. Monsieur Galliano vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Ce dossier numéro 2014-0293 aurait dû être présenté par mon collègue Max Vincent puisque c'est son domaine mais étant donné qu'il était en déplacement, il n'a pas pu participer à la commission ; vous me pardonnerez de ne pas avoir sa faconde et sa faculté d'élocution.

Simplement, ce dossier concerne le CADR. Qu'est-ce que le CADR ? C'est le Collectif des associations de développement Rhône-Alpes. Donc l'objectif important est de sensibiliser les populations sur le développement et les problématiques des pays en développement du Sud notamment. Vous en avez certainement entendu parler, le CADR organise une semaine de solidarité et notamment le Village de la solidarité. Cela va être, je crois, la douzième édition et il y a deux avantages, à la fois la thématique et le public ; cela se passe à Lyon, place Bellecour, mais le public est très large.

La thématique change chaque année. Cette année, c'est l'année internationale de l'agriculture familiale et de ses enjeux, aussi bien d'ailleurs au Sud qu'au Nord ; c'est l'accès à l'alimentation des populations, le gaspillage alimentaire et le développement durable. Ce sont des thèmes forts qui concernent l'ensemble de ces pays et, chaque année, un pays emblématique est choisi, un pays qu'on accueille ; cette année, ce sera le Burkina Faso.

Mon sentiment est qu'à une période de tensions mondiales dans les pays, de plus en plus exacerbées, où il y a de plus en plus de repli sur soi, je vous demande de donner une subvention pour le village de la solidarité car il paraît bien répondre aux enjeux de l'interdépendance et de la cohésion sociale et correspond au développement de solidarité internationale voulu par le Grand Lyon, notamment avec ses programmes de coopération décentralisée.

Donc, compte tenu de ces éléments, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je suis moi aussi favorable au principe de la coopération internationale bien évidemment, considérant qu'il est bien plus humain d'aider sur leurs terres les populations en détresse plutôt que de les en arracher.

Néanmoins, même si l'idée est noble, les moyens proposés dans ce rapport sont, à mon avis, inefficients car hélas, ce n'est pas avec un chapiteau installé place Bellecour, une grande semaine de la solidarité que l'on règlera le problème de la malnutrition au Burkina Faso ni nulle part ailleurs. Quand le mot "solidarité" est ainsi dévoyé, cela n'aide en rien la cause à laquelle on l'associe mais donne bonne conscience aux belles âmes et autres associations stipendiées qui sont finalement -il faut bien le dire- vos dernières ressources électorales, monsieur le Président, et vos dernières courroies de transmission politiques. Voilà, c'est dit !...

Monsieur Vincent, s'il vous plaît, laissez parler l'orateur !

Dans ce rapport, s'exprime toute votre idéologie habituelle, monsieur le Président, des bons sentiments et de l'argent public pour un résultat plus que faible.

La Communauté urbaine développe aujourd'hui une politique de solidarité internationale se traduisant comme une politique de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde. Ce sont vos mots, tout est dit !

Région, Département, intercommunalité, Communes, il n'a qu'à changer le titre mais les rapports se suivent et se ressemblent. L'année dernière, les Lyonnais avaient eu droit au 11ème village de la solidarité, version 2013, avec un programme assez cocasse puisqu'il s'agissait de réfléchir au thème transversal de la vulnérabilité des démocraties. Tout un programme ! On aurait pu déjà s'interroger sur la vulnérabilité de la démocratie en France, cela aurait été pas mal ! Mais cela est un autre débat, monsieur le Président !

Non, si on est sérieux, actuellement, la véritable urgence humanitaire est le sort réservé aux populations des régions contrôlées par des groupes de terroristes islamistes que la diplomatie Sarkozy et la vôtre aussi, monsieur le Président, ont favorisé et ont installé en Libye, en Irak, en Afrique de l'ouest et ailleurs. Si vous voulez dépenser cet argent, je vous propose donc, monsieur le Président, de modifier cette semaine de la solidarité en la transformant en un soutien aux populations persécutées d'Irak, et notamment de réserver directement cet argent aux chrétiens d'Irak qui n'ont que faire de votre coûteux village solidaire, des bons sentiments associatifs. Eux, ce qu'ils veulent en ce moment-même, monsieur le Président, à l'heure où je vous parle, c'est échapper aux couteaux des égorgeurs et se nourrir, nourrir leur famille.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe UDI et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, effectivement, vous nous proposez une fois de plus de financer la 12ème édition du village de la solidarité internationale et nous n'avons pas du tout envie de remettre en cause, comme le font certains, le principe même de notre implication, en tant que Communauté urbaine de Lyon, dans une politique de solidarité internationale. On sait qu'à Lyon, il y a un terreau extraordinaire de solidarité internationale, des associations, une histoire, une tradition et, au groupe UDI et apparentés, nous sommes et nous resterons de farouches partisans de la coopération décentralisée, et effectivement contrairement à d'autres.

En revanche, ce n'est pas parce que nous avons ce principe qu'il est question de voter tous les rapports qui sont en lien avec la coopération décentralisée et à commencer par celui de cette subvention de 29 000 € à la CADR pour la participation à cette rencontre de Bellecour. A notre avis, cette rencontre ne mérite pas un soutien politique et public aussi important.

C'était pourtant une bonne idée au départ : l'objectif était d'être une vitrine de l'humanitaire lyonnais, de la solidarité internationale, un domaine dans lequel effectivement Lyon a beaucoup à dire. Aujourd'hui, aucune grande association humanitaire n'y participe et nous le regrettons. Un autre objectif de cette rencontre est de permettre à ces associations de recruter des bénévoles, de collecter des fonds. De ce que l'on en sait, il n'y a pas de recrutement de bénévoles et pas de collecte réelle de fonds. Enfin, l'objectif était de porter sur la place publique la question si importante du développement international. Au total, il y a officiellement 15 000 visiteurs pendant quatre jours sous le chapiteau de la place Bellecour ; dans la réalité des choses, on est à un chiffre d'environ de moitié, de l'ordre de 8 000 personnes. Et, effectivement, chaque année, il y a quelques débats avec des intervenants qui tiennent à peu près le même discours, qui ont la même philosophie, la même orientation et qui disent à peu près la même chose.

Nous, à l'UDI, nous pensons qu'il n'y a pas besoin de Bellecour, qu'il n'y a pas besoin de centaines de mètres carrés de tentes et pas besoin non plus de 200 000 € de subvention pour ce village qui est finalement une manifestation entre associations. Je ne dis pas qu'il ne faut pas de lieux de dialogue pour ceux qui s'occupent, bénévolement pour la plupart, de solidarité internationale à Lyon mais on n'est pas obligé de mettre cela place Bellecour avec une subvention de 200 000 €.

Voilà ce que nous voulions dire. Nous votons, année après année, nous avertissons les autorités en disant : "Attention à avoir une vraie manifestation de solidarité internationale" mais, année après année, nous sommes dans l'amateurisme. A un moment, il faut dire stop et c'est pour cela que nous ne soutiendrons pas ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous faites à peu près les mêmes analyses sur le plan du village de la solidarité. Moi, je rencontre sur les forums associatifs des différents arrondissements toutes les associations qui sont présentes dans ce village de la solidarité et je dois dire que j'y vois beaucoup de dévouement, des jeunes en particulier qui désirent s'engager, qui construisent un certain nombre de projets et qui sont très fiers de pouvoir montrer sur la place Bellecour quels projets ils développent, en général avec leur propre argent.

Je mets aux voix ce dossier.

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : groupe Front national ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2014-0297 - développement économique - Reprise activité SITL - Acquisition foncière - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0297. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises en Conseil communautaire, en commission économique, d'évoquer le dossier SITL Fagor Brandt, entreprise en difficulté située dans le quartier de Gerland dans le septième arrondissement.

Grâce à la mobilisation de l'Etat, des collectivités locales, en particulier du Grand Lyon, de la Région Rhône-Alpes, d'une partie des salariés, de leurs représentants, de l'Aderly, cette entreprise a été reprise par une entreprise américaine sans promoteur, avec un contrat de sauvegarde des 395 contrats de travail.

Dans ce cadre, le Grand Lyon, fort de sa compétence sur le foncier et le PLU-H, s'est positionné pour acquérir le foncier pour faciliter l'installation de la nouvelle entreprise et protéger le tènement de toute spéculation pour le réserver à l'activité industrielle. Je voudrais simplement dire que, lorsqu'on lutte pour l'emploi, nous sommes loin, je crois, dans cette collectivité, des caricatures évoquées tout à l'heure dans cette enceinte. C'est bien la mobilisation de tous, quelle que soit leur étiquette, qui a payé et amène à ce résultat aujourd'hui.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vient de nous le dire David Kimelfeld, la reprise de l'activité SITL par le groupe Cenntro Motors, qui s'est engagé devant le Tribunal de commerce le 18 juin dernier à reprendre l'ensemble du personnel soit 395 personnes, fait l'objet de toutes les attentions, des exécutifs du Grand Lyon, de l'Etat, de la Région, de nos réseaux, des organisations syndicale et des animateurs de l'activité économique ici qui restent mobilisés pour veiller à la réussite de la conversion de ce site. Celui-ci, historiquement dédié à la production de biens ménagers, est promis aux véhicules électriques : le véhicule utilitaire tout électrique Citelec développé par SITL est reconnu comme un exemple du savoir-faire innovant et industriel ! Cenntro Motors propose un plan pour la croissance des emplois de haute technologie dans la Région -bien entendu si la crise de nos sociétés financiarisées ne vient pas tout mettre par terre La délibération nous rappelle l'historique de ce site et de cette entreprise. Elle montre le rôle décisif des collectivités territoriales dans l'issue positive et propose d'autoriser le Grand Lyon à solliciter auprès de la Région une subvention de 600 000 € dans le cadre de l'acquisition foncière du site, mis à disposition du groupe sous convention d'utilisation temporaire et sous condition "déterminante" -comme le dit notre délibération- de la reprise de l'activité et donc des emplois ! Cette acquisition foncière a contribué à lever un des freins essentiel à la reprise du site et aux activités de l'entreprise.

Fin juin, 40 salariés commençaient leurs activités, ils étaient 110 dans l'entreprise mercredi dernier sur un effectif de 395 qui ont tous un contrat de travail et qui sont en attente de la montée en puissance de la production. Le plan de reprise annoncé par le repreneur envisageait le début de la production au 19 septembre mais cet objectif est décalé, quelques obstacles (approvisionnement, fournisseurs) surviennent ! La vigilance est nécessaire pour aider à la réussite de cette conversion en centre urbain, qui plus est sans plan de licenciement ! Je souligne que cette reconversion en centre urbain se fait sans plan de licenciement, ce qui est une des première pour un site d'une telle importance.

Les 285 salariés en attente n'ont malheureusement aucune visibilité -ils sont chez eux- de l'avenir de leur entreprise et d'eux mêmes, et cela après quatre ans d'incertitude ; ils souhaiteraient avoir un calendrier individualisé de l'activité et de la formation qu'ils devront assurer, ce qui permettrait de gagner en confiance et de les impliquer dans l'aventure engagée. Par les temps qui courent, ce n'est pas inutile de gagner en confiance. Il est à noter que le comité d'entreprise reprend ses activités progressivement. La Direction des ressources humaines devrait également se mettre en place car elle est indispensable à la réussite de ce projet si utile et attendu !

Car ces salariés, voyez-vous, monsieur le Président et mes chers collègues, ils aiment leur entreprise, même quand ils luttent pour elle et pour les emplois, pour l'activité créatrice. Mais il est vrai que trop souvent ils luttent, notamment dans les grands groupes, contre les décisions des Conseils d'administration et des actionnaires qui liquident les activités ou délocalisent pour augmenter leurs profits, eux qui ne sont attentifs qu'à la microseconde de la fin des cotations en bourse pour en capter le différentiel.

Oui, nous aimons l'entreprise, celle qui innove, celle qui investit en formant, en créant des biens et activités utiles, durables, à la performance environnementale, celle qui augmente les salaires conformément au travail exécuté ; oui, nous aimons l'entreprise qui se reconnaît dans une responsabilité sociale en intégrant à ses objectifs d'efficacité économique et financière les enjeux territoriaux, la dimension humaine de progrès et de justice, de démocratie et d'émancipation !

C'est pour cela que nous voterons cette délibération.

Merci.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président et chers collègues, grâce à la mobilisation de l'Etat, de la Région et du Grand Lyon, une solution pour la poursuite de l'activité de la société SITL a pu être trouvée.

Comme cela a été évoqué, il s'agit ici du dernier rebondissement de la difficile reconversion d'un site industriel situé dans le septième arrondissement de Lyon. Il y a quelques années, pour mémoire, la CIAPEM à l'époque comptait plus de 1 000 salariés. Par la suite, l'activité a été reprise par le groupe Fagor Brandt. Début 2011, monsieur Pierre Millet reprenait l'activité en réorientant l'entreprise vers les cleantechs avec deux produits phares : le véhicule électrique utilitaire et le traitement de l'eau ; le site Fagor Brandt devenait la société SITL.

Aujourd'hui, un nouveau repreneur américain va poursuivre l'activité et conserve les 395 salariés encore présents sans licenciement, une partie du personnel étant toutefois à court terme en chômage technique ou en formation. Nous espérons que cette reprise permet enfin de pérenniser l'activité de l'un des derniers sites industriels situés dans Lyon intra-muros.

Au-delà de cela, la société SITL est un acteur des cleantechs. C'est un secteur stratégique pour le développement du Grand Lyon. Même si cette acquisition a été indispensable à la reprise de l'activité -et nous approuvons totalement l'implication de notre collectivité pour cette acquisition foncière-, nous souhaitons que la collectivité s'engage plus pour soutenir SITL. Nos collectivités représentent une force d'achat importante. De plus, être fournisseur de Lyon ou du Grand Lyon est aussi une référence et une vitrine importante. Nous souhaitons donc que nous soyons attentifs, lors des prochains renouvellements de nos véhicules utilitaires, aux solutions proposées par les entreprises de nos territoires, notamment dans l'écomobilité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président et chers collègues, je voudrais déjà rectifier des propos. Si effectivement, pour les salariés de SITL, on peut espérer qu'ils y gardent un emploi, une partie des employés qui étaient salariés par Fagor Brandt directement ont été déjà licenciés ; donc tous les emplois n'ont pas été sauvés. Et c'est bien à partir de ce point-là de ce dossier qu'on voudrait partir et essayer d'en tirer les leçons pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

En première analyse, on peut dire effectivement que le Grand Lyon a fait ce qu'il a pu, avec les outils dont il disposait, notamment en facilitant les procédures administratives dans le cadre du PLU-H et dans la mise à disposition du foncier, dans un contexte qui n'était pas simple puisque Fagor Brandt avait promis une aide qu'il n'a jamais versée et cela a rendu très difficiles les projets de reprise et de continuation de l'activité.

De fait, il faut bien constater que, si nous espérons que l'activité de construction de véhicules électriques utilitaires réussisse, les emplois originels ont été transférés avec la production vers un pays à bas coût salarial qui est la Pologne. Et donc nous voulions dès aujourd'hui réfléchir si, dans l'avenir, nous pouvions éviter cette situation.

Effectivement, il y avait une solution pour éviter la délocalisation de l'activité de production de lave-linge et cette solution a été apportée par les salariés, avec un travail exceptionnel sur le reengineering, activité de recyclage, de récupération de pièces usagées, de remise à niveau et de production de lave-linge neufs à partir de pièces usagées. C'est quelque chose qui est techniquement parfaitement au point ; on le sait assez peu mais une partie des automobiles neuves sont produites à partir de pièces usagées remises à niveau.

Simplement, nous sommes arrivés trop tôt ou trop tard et les salariés se sont trouvés face à des blocages qu'on n'a pas pu lever : c'est par exemple le travail sur les marques puisque le repreneur les a rachetées, le travail sur les moules de pièces qui n'ont pas pu être récupérés. Pris à temps, nous aurions pu travailler avec le Ministère du redressement productif pour discuter avec le repreneur sur le fait de récupérer les marques et les moules pour préserver cette activité. Trop tôt ou trop tard, nous n'avons pas pu sauver les emplois de lave-linge.

Pour éviter que cette situation se reproduise, nous souhaitons travailler dans ces deux domaines proposés par l'étude des salariés qui sont l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité ; l'économie circulaire, c'est-à-dire la capacité de réutiliser et de remettre à niveau et de reproduire, à partir de pièces recyclées, l'économie de fonctionnalité, c'est-à-dire la possibilité de passer de la propriété à l'usage et de réfléchir sur les nouveaux modèles économiques.

Dans le domaine de la production de lave-linge, cela veut dire, par exemple, dans l'économie de fonctionnalité, imiter ce que font les Scandinaves, ce que font les Canadiens, ce que font les Suisses, ce que commencent à faire l'Italie et l'Espagne, c'est-à-dire travailler, en urbanisme et en architecture, à la création de buanderies collectives et communes, ce qui permet de passer à un abonnement et non pas à un achat, ce qui fait que l'usager paie l'usage et non pas la propriété ; cela fait que le producteur a intérêt à produire des appareils qui durent plutôt que des appareils à obsolescence programmée ; et tout le monde y gagne.

Cela interroge aussi une autre de nos politiques qui est la filière de recyclage qui, aujourd'hui, nous oblige à améliorer la qualité du tri et du recyclage de nos produits. Et dans ces domaines, que ce soit l'économie de fonctionnalité et l'économie circulaire, il faut bien reconnaître que les acteurs économiques ont encore un peu d'avance sur nous.

Les services du Grand Lyon travaillent avec excellence sur le numérique, sur les biotechs, aujourd'hui sur les cleantechs et on ne peut que s'en féliciter mais l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité sont un petit peu les parents pauvres de l'activité économique du Grand Lyon.

C'est à partir de l'expérience de SITL et du fait que nous aurions pu sauver les emplois de SITL et surtout la production locale de lave-linge que nous voulons ouvrir deux nouveaux chantiers qui sont importants pour préserver l'activité industrielle de notre collectivité -et je pense que le Vice-Président Kimelfeld sera d'accord avec moi- : nous devons ouvrir ces chantiers de l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité et avoir donc quelques moyens humains aussi.

Nous voterons bien sûr la délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés, pas d'intervention ? Monsieur Kimelfeld veut rajouter un mot ?

M. le Vice-Président KIMELFELD : Je voudrais simplement repréciser deux choses : d'abord, Roland Jacquet nous parlait du calendrier. Je crois que la Direction de Cenntro Motors s'est engagée effectivement à fournir ce calendrier lorsque toutes les instances seront réunies ; en tout cas, si j'en crois l'intersyndicale que nous avons reçue la semaine dernière.

Ensuite, je voudrais tout de même repréciser que c'est bien 395 emplois qui étaient là et 395 emplois qui ont été reconduits. Il n'y a pas eu de licenciement. Il y a une petite phase qui été "loupée" et, dans cette petite phase, il y a quelques emplois qui sont encore sur Fagor Brandt, puisqu'il y a encore du personnel de recherche et de développement qui est resté chez Fagor Brandt mais l'ensemble des salariés du site ont été repris, ce qui est remarquable.

Ensuite, pour ce qui est d'ouvrir des chantiers, on peut toujours en ouvrir. Celui-là était un chantier urgent, il fallait faire avec l'ensemble des contraintes et je crois qu'on peut se féliciter du résultat escompté, même s'il faut continuer à rester mobilisé sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je me félicite qu'on ait pu contribuer à sauvegarder l'emploi pour le moment. Maintenant, c'est à Cenntro Motors qu'il appartient de jouer et donc le Grand Lyon a été un facilitateur, ce ne peut pas être lui, évidemment, qui se mette à fabriquer les lave-linges, les voitures électriques, etc. Nous donnons l'impulsion initiale, après, c'est aux acteurs de pouvoir jouer. Et vous voyez le paradoxe de cette problématique SITL c'est que Fagor Brandt était une coopérative ouvrière et que, pour pouvoir sauvegarder quelques emplois, l'ADERLY est allée chercher un capitaliste américain. Vous voyez, cela offre quelques sujets de méditation.

Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0299 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association AGEFOS PME Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2014 relatif à la Gestion territoriale des emplois et des compétences sur l'est lyonnais - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0299. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous ne m'en voudrez pas d'évoquer à nouveau en quelques lignes le Grand Stade mais simplement l'arrivée du Grand stade à Décines Charpieu va amplifier et mieux accompagner l'arrivée d'entreprises et la création d'emplois dans l'est lyonnais. Et pour mieux anticiper finalement les besoins en emplois, en formations, nous souhaitons accompagner AGEFOS PME pour qu'on puisse gérer au mieux les besoins des territoires pour faire face à cette évolution bénéfique pour l'ensemble de notre agglomération. Nous avons donné un avis favorable en commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, c'est à nouveau Décines Charpieu qui intervient comme vous pouvez le constater. Effectivement, dans ce dossier, AGEFOS, qui est un organisme reconnu sur le territoire, en particulier sur ses actions de formation auprès des salariés des entreprises rhônalpines, n'est pas du tout à incriminer dans sa démarche.

En effet, il propose de développer un programme d'actions afin d'optimiser la composante emploi-compétence-formation autour d'un projet : le futur Grand Stade de Décines Charpieu -permettez-moi cette expression mais c'est bien à Décines Charpieu que se construit le stade-. La démarche est noble et surtout logique au vu de la manière dont les emplois de ce Grand Stade ont été gérés préalablement dans la phase construction.

Par contre, attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Si une convention a bien été signée entre Uni-Est et l'OL sur les emplois en insertion, dont les résultats prouvent la réussite de l'action, il n'en demeure pas moins que, pour les autres emplois, c'est-à-dire la plus grande majorité -pour ne pas dire 90 %- des 1 000 emplois générés par la construction de ce stade, le manque d'anticipation dans la formation des publics potentiellement recrutables n'a pas permis d'embaucher beaucoup de demandeurs d'emplois dans l'agglomération ; je dis "pas beaucoup" en pensant "très peu" mais, comme il est impossible d'avoir des chiffres précis là-dessus par les entreprises et acteurs de cette construction, je m'en contente et on a encore moins d'informations d'OL Groupe.

Avec madame le Maire de Décines Charpieu, nous avons déjà sollicité à plusieurs reprises les représentants de l'OL pour travailler en amont sur cette phase d'exploitation et préparer, avec les acteurs locaux de l'emploi de l'est lyonnais et du territoire de Rhône Amont, la formation des publics qui pourraient répondre à ces futurs emplois. Il s'agit, de plus, d'emplois dans des secteurs où le Pôle emploi a du mal à trouver des candidats : la restauration, l'hôtellerie, la sécurité, l'entretien.

AGEFOS ici nous propose de faire plusieurs enquêtes qui permettront d'évaluer les besoins en matière d'emplois induits par la construction de ce stade. Soit ! Mais faisons attention à ne pas financer des choses qui sont évidentes. Par exemple, s'interroger sur les besoins des futures implantations sur le lieu du projet, l'OL pourrait y répondre parfaitement -s'il en a la volonté bien entendu- ou encore l'analyse des entreprises impactées par cet équipement peut être faite par les services de la CCI.

En ma qualité de membre du groupe de travail animé par AGEFOS, j'émets les plus grandes réserves sur ce travail car aucun représentant de l'OL ne participe à ce groupe de travail alors que ce sont eux les premiers concernés et que ce sont eux qui détiennent l'information -très confidentielle jusqu'à maintenant- sur les futurs emplois du Grand Stade dans la phase d'exploitation. L'axe 1 du travail d'AGEFOS prévoit cette implication mais nous resterons dans l'attente des conclusions de ce premier axe, dont dépendra toute la suite de l'action d'AGEFOS. En clair, si l'OL ne s'engage pas dans cette action, AGEFOS ne pourra pas mettre son plan d'actions en place.

Enfin, le libellé de la délibération nous fait hésiter car vous nous proposez de voter une subvention de 13 000 € pour un programme d'actions sur 2014 alors qu'il ne s'agit, en fait, que de financer le lancement d'enquêtes qui auront pour objectif de définir les actions à mettre en œuvre, ce qui laisse penser que la mise en œuvre nécessitera elle aussi des financements.

Pour tous ces sujets, notre groupe s'abstiendra donc sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le représentant de Décines, si vous ne souhaitez pas que l'on subventionne AGEFOS PME, je retire le dossier et vous en parlerez, puisque vous siégez à AGEFOS PME, aux gens de l'Olympique Lyonnais, vous traiterez directement vos problèmes ensemble. Nous, on essaie de faciliter les choses mais si vous ne le voulez pas, à la limite, on vous laisse faire directement et prendre vos responsabilités. Vous me dites si vous voulez que je retire le dossier, je le retire, c'est comme vous le souhaitez.

M. le Conseiller RABEHI : Je vais répondre bien entendu. Nous avons été très clairs : nous émettons des réserves sur la manière dont AGEFOS pourra gérer ce dossier sans la présence de l'Olympique Lyonnais et sans son implication.

M. LE PRESIDENT : Si vous pensez que tout ceci ne va pas marcher, comme vous êtes les mieux placés, je retire le dossier et je vous fais totalement confiance ; après, vous gérerez directement avec la CGPME, AGEFOS PME et l'Olympique Lyonnais, vous pouvez être mieux placés que moi peut-être, je fais confiance au terrain.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je suis obligé d'intervenir, je crois que l'intérêt…

M. LE PRESIDENT : Oui, je crois que vous avez intérêt à intervenir.

(Bruits dans les rangs du groupe UMP, divers droite et apparentés).

M. le Conseiller COCHET : Je pense, monsieur le Président, que la volonté est d'avoir des débats qui, me semble-t-il, étaient jusqu'à présent plutôt de qualité. Si c'est pour tourner en dérision un certain nombre d'inquiétudes qui sont réelles, par rapport à des territoires qui méritent une attention un peu particulière -n'oublions pas le message politique très fort, étant donné que l'ancien Maire de Décines a été battu-, c'est me semble-t-il un vrai sujet. Qu'il y ait des attentes par rapport notamment à des populations, on ne peut pas, d'un revers de main, remettre

cela en cause. Simplement, pour la qualité de nos débats, monsieur le Président, on peut très bien être en désaccord, cela n'empêche pas que l'ironie parfois est blessante -et ce n'est pas spécifique à notre groupe- ; c'est cela que je souhaitais mettre en avant au travers de cette intervention.

(Applaudissement dans les rangs du groupe UMP, divers droite et apparentés).

M. LE PRESIDENT : Monsieur Cochet, je réponds toujours avec une extrême courtoisie mais je voudrais bien, lorsqu'on propose des dossiers qui sont justement dans l'intérêt d'un territoire, qu'on ne fasse pas ici de la politique avec ces dossiers. Parce que si vous voulez faire de la politique, je vous le retourne et vous gérez directement les choses.

Nous, on essaye de faire en sorte que, sur Uni-Est, il puisse y avoir la même réalisation que celle qui a pu être réalisée par la Maison de l'emploi de Lyon lorsqu'un certain nombre de boutiques se sont ouvertes, que ce soit sur la Part-Dieu ou que ce soit sur la Confluence. On a géré le dossier de la Confluence, on a réussi à amener des publics qui étaient très loin de l'emploi dans les magasins de la Confluence, on veut faire la même chose que ce que nous avons fait à Lyon.

Si vous trouvez que ce n'est pas bien et que vous avez des réserves sur le dossier, dans ce cas-là, il ne faut pas le voter, je le dis clairement et il faut dire :"On va faire autre chose, on proposera autre chose, une autre méthode". Voilà.

On le vote tout de même, madame le Maire ?

Mme la Conseillère FAUTRA : Monsieur Collomb, on va le voter.

M. LE PRESIDENT : Je le mets aux voix :

- pour : MM. Barge et Havard -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; MM. Aggoun et Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf MM. Barge et Havard qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0300 - développement économique - Mode d'emploi, un festival des idées - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la Villa Gillet pour son programme d'actions 2014 - Direction de la prospective et du dialogue public -

---

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0300. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la délibération 2014-0300 relative à une demande de subvention à l'Association de gestion de la Villa Gillet pour son festival Mode d'emploi, un festival des idées. Il s'agit -comme le projet de délibération le précise- d'une réflexion publique autour de la pensée contemporaine. C'est la troisième édition de ce festival qui essaime dans treize communes de l'agglomération. Cette année, elle se tiendra entre le 17 et le 30 novembre.

Ce festival poursuit parfaitement les objectifs recherchés par la Communauté urbaine. Je précise que toutes les universités et les grandes écoles de l'agglomération et au-delà même de la Région participent à cette initiative et c'est la raison pour laquelle la commission a donné un avis favorable à la demande de subvention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe UMP.

M. le Conseiller HAMELIN : Merci, monsieur le Président. La Villa Gillet est une institution bien connue dans notre agglomération. Depuis 1986, elle accueille et anime toute forme de pensée. Le festival des idées Mode d'emploi dont nous parlons avec cette délibération permet, depuis 2012, de créer des rencontres entre des spécialistes en sciences humaines et sciences sociales et des publics très variés.

Mais ce n'est pas tant sur le travail de la Villa Gillet qui est reconnu par tous ni même sur le festival Mode d'emploi qui est un bon festival que je souhaite intervenir mais plutôt sur la vision que vous avez, monsieur le Président, de la politique culturelle dans notre agglomération, à la veille de la mise en place de la Métropole.

Pour cette manifestation de caractère régional puisqu'elle se déroule sur les territoires des agglomérations de Lyon, de Saint-Etienne et de Grenoble -elle reçoit d'ailleurs une subvention de 400 000 € du Conseil régional Rhône-Alpes-, vous nous sollicitez pour une subvention de la Communauté urbaine de 100 000 €.

En même temps, un des trois objectifs que vous recherchez -et je vous cite dans votre rapport- est de "faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au Pôle métropolitain". J'avoue ma perplexité car, en termes de visibilité, je vois plus la Région que la Métropole.

En complément donc de notre débat de tout à l'heure se pose alors la question de la subsidiarité. Quelle place souhaitez-vous, monsieur le Président, donner à la culture dans la future Métropole ? Est-ce qu'elle va prendre cette compétence et, dans ce cas, il est urgent d'en informer les autres collectivités qui n'ont pas forcément envie de s'en séparer. Est-ce qu'elle va se limiter aux manifestations issues du Conseil général ? Quid des nombreux équipements culturels, dont certains sont issus du même Conseil général voire de la Ville de Lyon ? Ou bien va-t-elle se contenter -comme dans cette délibération- de jouer un rôle d'accompagnement financier dans le but de favoriser l'équilibre du budget de la Ville de Lyon. Dans ce cas, votre objectif de faire naître un sentiment d'appartenance au Pôle métropolitain ne me semble pas du tout approprié.

Je vous remercie, monsieur le Président, d'éclairer notre assemblée sur vos réelles intentions en la matière.

Dans l'attente de ces éléments de réponse, le groupe Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Hamelin.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; MM. Aggoun et Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2014-0309 - finances, institutions et ressources - Réservation et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Communauté urbaine de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0309. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Il s'agit de problèmes de déplacements. Il y a une intervention du groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Je retire mon intervention, je ne voudrais pas accabler monsieur Vincent. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, les deux rapports qui nous sont soumis sont d'une certaine banalité…

M. LE PRESIDENT : Il n'y en a qu'un pour le moment.

M. le Conseiller FROMAIN : Mon intervention porte sur les dossiers numéros 2014-0308 et 2014-0309.

Puisque, dans toute collectivité, il est normal que des élus et des agents territoriaux, au titre de leurs compétences en matière de développement économique et autres coopérations décentralisées, voyagent à l'étranger, accompagnés parfois d'invités acteurs de la vie publique ou experts par ailleurs, le choix du groupement de commandes auprès d'entreprises spécialisées pour l'organisation de ces voyages paraît pertinent dans un but d'optimisation des coûts entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon.

Cependant, les quelques chiffres qui apparaissent dans ces rapports sont bien maigres pour apprécier les décisions qui doivent être prises pour des budgets conséquents. Pour le rapport numéro 2014-0308, par exemple, l'accord-cadre conclu pour une durée de quatre ans est proposé avec une estimation prévisionnelle de 600 000 € HT qui serait, selon les services, en progression de près de 34 %. Si, lors de la commission des finances, quelques détails supplémentaires ont été cités, ce fut de manière verbale et rapide au cours du débat, tout en précisant que ces chiffres nous seront donnés par écrit dans le compte-rendu qui sera transmis après le vote du Conseil. C'est un peu ubuesque pour décider de voter en Conseil.

C'est pourquoi nous préconisons à l'avenir qu'il soit porté à la connaissance de tous les élus dans le corps de la délibération, par des tableaux récapitulatifs, les dépenses engagées pour tous ces déplacements avec des libellés précis et distingués par exercice afin de comparer leur progression.

Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés votera pour ces rapports, tout en restant dans l'attente d'une amélioration de l'information.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous rappelle simplement, si je regarde sur les six dernières années, que les budgets en 2008 étaient de 121 000 €, ils ont eu un pic en 2009 à 215 000 € et sont retombés à 191 000 €, puis à 181 000 €, puis à 162 000 €, puis à 167 000 € avant de retomber à très peu en 2014, pour des raisons évidemment que chacun peut comprendre, personne ne se déplaçait beaucoup.

On vous donnera l'ensemble…

M. le Conseiller FROMAIN : Oui, parce que ces chiffres ne sont pas arrivés jusqu'à l'opposition, je crois.

M. LE PRESIDENT : On peut les donner quand vous voulez, il suffit de les demander.

M. le Conseiller FROMAIN : C'était ma demande, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je signale à tous ceux qui sont là que la Ville de Lyon, en ne payant plus comme par le passé un chauffeur et une voiture affectée au Président du Grand Lyon, a fait une sérieuse économie.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° 2014-0310 - finances, institutions et ressources - Prestations d'infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant financier et de prolongation de durée - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2014-0311 - finances, institutions et ressources - Acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de lancer et de signer un marché public à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Brugnera a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0310 et 2014-0311. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, madame le Rapporteur, mes chers collègues, les deux délibérations sur lesquelles vous nous demandez de nous prononcer ont pour objet l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres relatif à l'acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés et de conclure à un avenant de prolongation et d'augmentation de montants pour des prestations d'infogérance informatique.

Ces deux marchés sont impactés directement par la création de la future Métropole de Lyon, les services du Grand Lyon devant, dès le 1er janvier 2015, intégrer les applications et systèmes d'information du Département pour les compétences qui lui seront transférées. Et c'est bien là où le bât blesse ! Que ce soit pour les prestations d'infogérance ou pour le marché de micro-ordinateurs, les services du Grand Lyon ont été dans l'incapacité de fournir aux élus les impacts de la création de la Métropole, tant en nombre de micro-ordinateurs à acquérir qu'en nombre d'applications informatiques transférées à intégrer dans le contrat d'infogérance ; et ce pour une raison simple : ils sont dans le flou le plus total ! Et quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

Notre groupe ne peut que s'étonner et s'inquiéter de cet état de fait et des conséquences à venir, alors que les premiers ateliers et groupes de travail interservices ont été mis en place dès janvier 2013, soit il y a plus d'un an et demi déjà. Dans le cas bien particulier de ces deux délibérations, il est aberrant qu'à quatre mois de l'intégration effective, aucun plan d'urbanisme des systèmes d'information ne soit encore en place. Cela pose des questions juridiques et financières.

Plus particulièrement pour l'avenant relatif au marché d'infogérance qui est de plus de 19 % du montant initial du marché, soit 1,8 M€ TTC, ce pourrait très bien être considéré par un juge administratif comme bouleversant l'économie générale du contrat, puisque seules des sujétions techniques imprévues permettent de telles modifications ; je cite, pour exemple, l'arrêt du 30 décembre 2009 de la Cour administrative d'appel de Nantes qui a retenu l'illégalité d'un avenant de 12 % auprès de la société SECHE ECO SERVICE. Une fusion de collectivités connue et préparée depuis plus d'un an pourrait ne pas rentrer dans le cas de figure permettant la contractualisation d'avenants.

En termes financiers, cela démontre que l'on ne connaît toujours pas le coût réel pour la future Métropole de l'assimilation des systèmes d'information du Département. Essayerez-vous d'optimiser l'acquisition des ordinateurs des effectifs transférés du Département en menant une politique saine de transfert de leur l'équipement quand celui-ci est neuf ou quasi neuf au Département ? Ces dépenses supplémentaires non prévues à un tel niveau, pouvant potentiellement dériver, elles feront augmenter les coûts de fonctionnement et diminuer l'investissement et donc réduire les aides aux Communes. Nous y serons très vigilants.

Pour terminer, dans le cadre du projet de dématérialisation des délibérations et dossiers qui nous a été présenté la semaine dernière, nous attirons l'attention de l'ensemble de nos collègues déjà dotés par leur collectivité respective, qu'il serait sain, en cette période de disette budgétaire pour nos collectivités et pour nos administrés, qu'ils gardent leur dotation actuelle et ne se dotent pas d'une tablette tactile supplémentaire. Pour cela, le Grand Lyon doit prévoir la possibilité d'intégrer du matériel autre que celui de la dotation.

Devant toutes ces interrogations et le risque pris par notre collectivité, vous comprendrez bien que le groupe UMP, divers droite et apparentés s'abstienne sur ces deux délibérations et vous laisse intégralement responsable de votre décision.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Ecoutez, je laisse chacun juge de la façon dont vous intervenez ce soir. Je rappelle que nous sommes dans une Communauté urbaine, demain la Métropole, qui essaie d'être de coopération intercommunale. Si jamais j'adoptais la même conduite que vous -ce que je ne ferai pas- dans la gestion des affaires locales, alors je peux vous dire que cela aboutirait à de grandes catastrophes. Nous, nous n'essayons pas de faire de la politique au jour le jour, à la petite semaine mais de regarder quel est l'intérêt de cette agglomération.

Je mets aux voix ces rapports.

Adoptés, le groupe UMP, divers droite et apparentés s'étant abstenu (sauf M. Barge qui a voté pour).

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

N° 2014-0329 - urbanisme - Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-0330 - urbanisme - Compte-rendu des opérations d'urbanisme en régie directe - Année 2013 - Modification d'autorisation d'engagement - Clôture d'opérations - Délégation générale au développement urbain - Programmation et finances -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0329. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne les comptes-rendus financiers des opérations d'urbanisme concédées à des aménageurs. Il fait le point opération par opération, ZAC par ZAC, pour actualiser les participations restant à verser. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président LLUNG : Monsieur le Président, chers collè-gues, après l'intervention de Jean-Wilfried Martin, cette question me paraît bien anodine ! Mais le groupe La Métropole autrement a choisi d'avoir un propos et surtout de faire une proposition à partir de ce rapport de comptes-rendus d'activités.

Il s'agit, pour bien situer les choses, des différentes opérations d'urbanisme publiques ou d'initiative publique ou en maîtrise directe selon les cas, dont les caractéristiques principales sont doubles : d'une part, elles disposent d'outils d'aménagement et financiers, je parle en général des projets urbains partenariaux (PUP) ou bien des ZAC que nous connaissons bien ; la deuxième caractéristique, c'est que ces opérations d'urbanisme concernent à peu près 20 % du développement urbain. Cela signifie a contrario que 80 % du développement urbain a lieu en secteur diffus, hors ZAC ou PUP, c'est-à-dire sans les recettes qui permettent aux Communes de faire face aux besoins générés par l'arrivée de nouveaux habitants (école primaire, équipement petite enfance).

Notre analyse est que cela conduit les élus de cette assemblée à une sorte de schizophrénie politique -c'est parfois une spécialité des élus- : nous partageons le plus souvent ici les objectifs de l'agglomération en matière de production de logements, ce qui correspond aux besoins des habitants, mais en même temps,

lorsqu'il s'agit de voir les possibilités offertes aux Communes, la difficulté est qu'elles n'ont pas les moyens financiers en face.

Notre proposition serait de mettre en chantier un outil particulier qui s'appelle la taxe d'aménagement. Le principe serait de l'envisager de manière complémentaire, sans opposer quoi que ce soit et aucun des outils qui existent actuellement, de l'envisager aussi de manière territorialisée. Je souligne que lorsque j'entends des débats et des positions différentes sur l'intensité urbaine ou même la densification, utiliser la taxe d'aménagement est une manière de maîtriser les lieux où la construction de logements peut avoir lieu, non pas dans les territoires de zones de frange qui préoccupent, à juste titre, beaucoup de Maires mais plutôt dans les tissus urbains déjà développés. Un outil dont il faut revoir sans doute aussi la clé de répartition entre la Communauté urbaine et les Communes. C'est un chantier délicat, difficile, auquel nous pourrions également associer, à un moment donné de la discussion, les opérateurs privés qui sont intéressés au premier chef et qui sont aussi intéressés pour avoir de la visibilité à long terme sur leurs opérations et être assurés de la stabilité dans nos décisions.

C'est une proposition que nous faisons qui est de nature, je pense, à apaiser les tensions entre nos différentes orientations, à être en conformité entre nos orientations dans cette assemblée et dans nos Communes.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Le Faou, j'avais omis de vous donner la parole. Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0330.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, le rapport numéro 2014-0330 concerne le compte-rendu des opérations d'urbanisme réalisées en régie directe par le Grand Lyon et des opérations réalisées dans des secteurs qui relèvent de la politique de la ville ; cela concerne quatre sites en GPV et un certain nombre de sites en renouvellement urbain et ces opérations participent à l'exigence que nous avons tous de mixité sociale et de volontarisme afin de donner un espoir à ces quartiers en leur permettant une configuration nouvelle par ces opérations d'aménagement. Avis favorable de la commission sur ce sujet.

Pour répondre à l'intervention faite par notre collègue Richard Llung, je trouve que c'est une réflexion intéressante sur les modes de financement que nous pourrions mettre en œuvre, et notamment pour répondre aux besoins de certaines Communes qui aujourd'hui ne disposent pas des ressources financières pour répondre aux opérations qui peuvent se multiplier en diffus dans certains secteurs.

Aujourd'hui, il est vrai que nous avons des outils que sont les ZAC et les PUP, qui permettent de répondre à des opérations d'une certaine ampleur. Cela n'est pas le cas pour la production en diffus : comme le soulignait tout à l'heure notre collègue Richard Llung, la production réalisée par les ZAC et les PUP représente environ 20 % de la production et donc il reste 80 % de la production qui concourent à l'augmentation de certains besoins au niveau des Communes, que ce soit les besoins scolaires ou en petite enfance et pour lesquels nous n'avons pas de modalités complémentaires de financement en dehors de la taxe d'aménagement classique.

Pour ma part, je serais assez favorable pour que nous puissions, en lien avec le Grand Lyon et les Communes, ouvrir ce champ qui nous est donné aujourd'hui par certaines évolutions réglementaires avec notamment l'utilisation des PUP à périmètre élargi, ce qui permettrait de générer des ressources complémentaires pour les Communes pour faire face à l'augmentation de certains besoins, notamment en matière scolaire ou en matière de petite enfance.

Nous avons au niveau du Grand Lyon une certaine expérience dans la mise en œuvre de ces nouveaux outils. Nous avons été moteur au moment de la mise en œuvre des PUP. Je pense qu'une étape supplémentaire peut être ouverte par l'utilisation des PUP à périmètre élargi dans le cadre de ce mandat, ce qui permettrait de répondre à une demande croissante sur certaines Communes et qui permettra aux Communes de dégager des ressources complémentaires pour participer à la réalisation de certains équipements communaux. Et ceci, il faut le faire -comme l'indiquait Richard- en lien avec les professionnels, d'une part, pour pas déstabiliser le marché et persévérer dans le lien de confiance qui existe aujourd'hui entre la collectivité et les aménageurs et, en même temps, pour leur donner de la lisibilité sur leur marché sur le long terme.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ces deux rapports.

Adoptés à l'unanimité, MM. Da Passano, Le Faou, Mme Cardona, MM. Barge, Collomb, Brachet, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL ainsi que MM. Collomb, Brumm, Le Faou, Claisse, Mme Brugnera, M. Guimet, Mme Burillon, MM. Bernard, Barret, Broliquier, Crimier, délégués du Grand Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-0329 *(article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales)*.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2014-0331 - urbanisme - Villeurbanne - Renouvellement urbain et développement solidaire - Plan local de lutte contre les discriminations - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Unis-Cité Rhône-Alpes, Institut Bioforce-Pôle développement local, Association villeurbannaise du droit au logement (AVDL) et à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0331. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cet avenant au contrat de cohésion sociale.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération soumise en cet instant à notre vote me permet d'illustrer la politique ascendante, nécessaire et souvent évoquée par notre groupe pour la construction des futures politiques métropolitaines.

Il s'agit effectivement, dans cette délibération, de diverses subventions à des associations dans le cadre de la solidarité et de la politique de la ville -Ô combien importante aujourd'hui- et plus particulièrement du plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement de la Ville de Villeurbanne. Ce plan, initié par la Ville de Villeurbanne, s'est construit de façon partenariale avec les différents acteurs de son territoire, dont bien sûr ceux

du logement. Cette action originale reconnue a permis une mobilisation de tous, par exemple à travers des formations en vue de faire évoluer les pratiques.

Il me faut également citer la création du Comité des agences immobilières pour louer sans discrimination qui réunit des agences villeurbannaises (au nombre de 13), la Fnaim69 et l'Unis69. C'est actuellement un label qui est en train de se construire et les partenaires du logement notamment soulignent l'importance d'élargir le périmètre de l'action à l'échelle de l'agglomération qui correspond évidemment à leur territoire d'intervention.

Le soutien du Grand Lyon a toujours été précieux dans cette démarche. Il l'est d'autant plus aujourd'hui dans la structuration des politiques de la future Métropole, avec la mobilisation de tous les partenaires. Nous passerions ainsi d'une initiative locale trouvant sens et développement au niveau métropolitain. Cet exemple parmi d'autres est l'illustration, comme nous ne cessons de le dire, que la Métropole de demain tirera bien ses richesses des territoires qui la composent.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2014-0332 - urbanisme - Lyon 8° - Opération Parc Marius Berliet - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2014-0333 - urbanisme - Lyon 8° - Opération Parc Marius Berliet - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0332 et 2014-0333. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, les rapports numéros 2014-0332 et 2014-0333 concernent l'opération du Parc Marius Berliet, le premier pour l'acquisition foncière qui sera nécessaire à la réalisation des voiries et le deuxième sur le bilan de la concertation préalable pour cette opération montée par l'intermédiaire d'un projet urbain partenarial. Avis favorable de la commission sur ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président et chers collègues, quelques remarques sur les deux rapports concernant l'aménagement de ce qu'il convient d'appeler désormais "l'opération Parc Marius Berliet".

L'évolution de cet îlot industriel au cœur du huitième arrondissement était, depuis quelques années, devenue inéluctable. L'achèvement prochain de la ZAC Berthelot-Epargne, adjacente, invitait ces bâtiments progressivement vidés de toute activité économique à évoluer ; c'est le cas aujourd'hui et nous ne pouvons que nous en réjouir.

La méthode retenue, le projet urbain partenarial (PUP) permettra de faire participer le ou les promoteurs aux équipements publics rendus nécessaires par la création de nouveaux logements. Ce sont les raisons pour lesquelles notre groupe votera ce rapport.

Pour autant, même si la mise en place du PUP permet la participation des promoteurs, à hauteur de 5 M€, à la création de voiries -objet du rapport- ou d'un groupe scolaire ou d'une crèche qui resteront de la compétence de la Ville de Lyon, quelques remarques ne nous semblent pas inutiles.

Classées initialement en zone UI, c'est la modification par le Grand Lyon de la destination de ces parcelles qui a permis cette opération de grande ampleur qui correspond -je vous l'accorde- à l'évolution de notre ville. Mais, si on peut se réjouir que les promoteurs participent demain grâce au PUP à hauteur de 5 M€ aux équipements publics, que sont ces 5 M€ au regard de la plus-value réalisée lors de la modification du plan local d'urbanisme ? Ce chiffre est sans aucune mesure et pose aujourd'hui question.

Alors, puisque j'ai déjà eu l'occasion de l'interroger à ce sujet, je sais que votre Vice-Président en charge de ce dossier, monsieur Michel Le Faou, se réjouira qu'on compte, au milieu des investisseurs privés bénéficiaires de cette plus-value, l'Etat, participant ainsi au redressement des finances nationales -redressement qui vous est cher, monsieur le Président-.

Plus sérieusement, monsieur Michel Le Faou vient de nous dire que l'évolution de la taxe d'aménagement sur le diffus ou l'utilisation du PUP sur le diffus étaient des pistes qu'il convenait de travailler. Il en est une autre, monsieur le Président, je pense, qui est une meilleure utilisation des plus-values nées des modifications de notre PLU sur les PUP à venir.

Une telle utilisation, monsieur le Président, n'est aujourd'hui pas possible par la loi -je le sais- mais il convient peut-être de s'y pencher. Je sais la proximité que vous avez et je crois qu'au Sénat -et à priori vous n'êtes pas parti pour abandonner cette casquette-, vous voulez toujours défendre votre Ville et les Grands Lyonnais ; aujourd'hui, je vous demanderai d'essayer de porter cette évolution qui me semble indispensable. Elle me semble d'autant plus indispensable, monsieur le Président, que dans le huitième arrondissement, l'évolution démographique est forte ; en effet, près de 1 000 habitants supplémentaires par an depuis quinze ans arrivent dans notre arrondissement. Avec cette évolution, notre arrondissement présente un déficit réel d'équipements : crèches, groupes scolaires, collèges, stades, gymnases, toutes les structures sont dans une situation critique.

A ce titre, puisque vous êtes en pleine préparation des programmations pluriannuelles des investissements du Grand Lyon et de la Ville de Lyon, j'attire votre attention sur cette situation catastrophique et sur les évolutions qu'il est indispensable de voir.

J'ai bien noté que votre Vice-Président Michel Le Faou souhaitait utiliser tous les outils qui étaient à sa disposition pour compenser les évolutions en termes de logements par de nouveaux équipements, en particulier dans le diffus. Pour ce qui est des PUP, on a un outil qui est tout à fait intéressant mais qui est perfectible et je pense qu'il faut vraiment se saisir de ce dossier.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Le Faou, vous souhaitez ajouter quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, je vois qu'on exporte au Grand Lyon des sujets relatifs au huitième arrondissement et qui ont déjà fait l'objet de moult débats au niveau du Conseil d'arrondissement.

Je veux juste indiquer à notre collègue Stéphane Guilland -comme il l'a souligné aussi-, sur l'évolution des droits à construire sur ce tènement, que l'Etat était propriétaire d'une assiette

foncière de 10 000 mètres carrés sur une assiette foncière globale de 27 000 mètres carrés. L'Etat a récupéré, par le biais de ces nouveaux droits à construire, une bonne partie de la plus-value générée par l'évolution du PLU.

Par ailleurs, comme nous avons comme souci l'équilibre en toute chose, les sociétés qui portaient les autres assiettes foncières, qui étaient des sociétés anonymes ou des SARL où il n'y avait pas de personne physique détentrice de ces fonciers, sont soumises à l'impôt sur les sociétés et donc, par le biais de la cession de ces charges foncières qui seront encaissées et les plus-values encaissées, les sociétés en question vont aussi participer à l'impôt par le biais de l'impôt sur les sociétés. Donc c'est aussi de l'argent qui rentrera dans les caisses de l'Etat.

C'est une opération qui est loin d'être insignifiante en matière de recettes, à la fois pour l'Etat et ultérieurement pour les collectivités parce que -n'en doutons pas !-, au regard des mètres carrés qui seront construits, ce sont des recettes futures qui rentreront dans les caisses à la fois du Grand Lyon et de la Commune par le biais de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je constate que l'Etat avait 10 000 mètres carrés et ne nous a pas fait de cadeau gratuitement pour construire du logement. Donc il a fallu procéder autrement.

Je mets aux voix ces dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2014-0335 - urbanisme - Lyon - Approbation du plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0335. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier qui concerne l'approbation du plan de gestion du site historique de Lyon.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Ce rapport est l'occasion de rappeler ici que nous avons l'obligation morale et historique de conserver le patrimoine inestimable de notre Ville de Lyon. Le site historique de Lyon, dans son ensemble, doit être sauvegardé. Il y a les intentions qui sont toujours bonnes et la réalité, parfois, est contraire aux bonnes intentions.

Je voudrais ici rapidement attirer votre attention sur un grave dysfonctionnement qui se perpétue chaque année. Je veux parler de l'organisation du Festival lesbiens, gays, bisexuels et transexuels dans l'amphithéâtre des Trois Gaules, berceau du christianisme et des premiers martyrs chrétiens. La conscience et la mémoire de nombreux Lyonnais attachés à leur patrimoine culturel mais aussi spirituel -n'en déplaise à l'égérie des pentes !- s'en retrouvent très blessés.

Monsieur le Président, profitez de ce plan de gestion historique pour veiller particulièrement ou même supprimer les manifestations idéologiques qui dégradent nos sites remarquables. Nous ne sommes pas propriétaires de notre ville ni même de son patrimoine, qu'il soit physique ou spirituel. Celui-ci était là avant nous, avant vous, il a résisté à des siècles d'ordalies et notre devoir, votre devoir, est de faire que cela continue pour toujours.

Je voterai pour ce rapport mais avec cette réserve.

M. LE PRESIDENT : Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers et les Conseillères, le 5 décembre 1998 a été une date fondamentale pour notre ville et l'inscription du site historique de Lyon sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO a eu bien sûr de nombreux mérites. J'en citerai, pour ma part, trois en particulier :

- le premier mérite de cette inscription est qu'elle a généré chez les Lyonnais et les Lyonnaises une véritable prise de conscience de la valeur exceptionnelle et universelle du patrimoine de leur ville. Le patrimoine est ainsi devenu un élément fédérateur ;

- le second mérite est qu'il s'agit de continuer à mériter l'acte de reconnaissance patrimoniale de la communauté internationale et donc de demeurer vigilant et actif quant à l'évolution et à la mise en valeur du site historique. La Métropole, en lien avec ses partenaires institutionnels, la Ville de Lyon, la Région, l'Etat mais aussi avec les acteurs culturels, économiques, associatifs et sociaux, est responsable devant la communauté internationale d'une gestion exemplaire de ce qui constitue une partie du patrimoine mondial et universel et qui donc fait bien commun ;

- le troisième mérite réside dans le fait que la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du site historique de Lyon est fondée non pas sur un patrimoine figé mais bien sur son développement pendant deux millénaires, dans une continuité urbaine exemplaire. En effet, Lyon s'est constituée sans effacer les traces de la succession des époques, des modes d'urbanisation et des styles architecturaux. Penser le patrimoine lyonnais c'est donc penser la manière dont nous cherchons à le développer, sans perdre le fil d'un récit qui a commencé avant nous et qui continuera après nous.

Nous allons adopter ce soir le plan de gestion du site historique de Lyon pour la période 2013-2019. Nous voterons ce plan de gestion car nous partageons le diagnostic qui dresse l'interprétation qu'il fait du classement par l'UNESCO et les six grandes orientations qu'il propose pour accompagner l'évolution de notre ville tout en respectant l'esprit des lieux.

Maire du premier arrondissement, j'ai été particulièrement attentive aux éléments rassemblés dans l'orientation numéro 1 du plan de gestion qui nous est présenté, avec notamment les éléments concernant la révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H), la transformation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en aval, le développement des Ateliers du patrimoine, la création de l'Observatoire du patrimoine urbain, la poursuite également de l'étude thermique du bâti ancien. A ce titre, j'ai fait part, en réunion des Présidents de groupes vendredi dernier, de mon souhait de pouvoir siéger au sein de la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon et de l'aval de la Croix-Rousse. Vous avez donné une suite favorable à cette demande et je vous en remercie.

Pour conclure, nous voulons féliciter l'ensemble des services et des personnes qui ont travaillé au plan de gestion du site historique de Lyon qui nous est présenté ce soir et que nous voterons.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller KEPENEKIAN : Monsieur le Président, chers collègues, nous présentons aujour-d'hui deux délibérations relatives aux enjeux patrimoniaux de nos villes, et plus spécifiquement de la Ville de Lyon avec la présentation du plan de gestion du site UNESCO.

Nous avons célébré l'an dernier les quinze ans du classement de Lyon au Patrimoine mondial de l'Humanité. Cette année, nous fêtons les cinquante ans du premier secteur sauvegardé de France : le Vieux Lyon.

En parallèle de ces événements et de la politique patrimoniale engagée dans le cadre de la convention Ville-Etat, la Ville a mené depuis plusieurs années un travail important de réflexion sur les outils et les modes de gestion de son patrimoine et cela au-delà de son site classé. Ce travail a été mené au niveau international, en coopération avec les autres villes labellisées de l'UNESCO et cela avait donné lieu a une importante étude, présentée en 2012, qui s'intitulait "recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques", présenté au congrès du conseil d'administration de l'Organisation des villes du patrimoine mondial à Lyon.

Afin de renforcer les politiques patrimoniales et l'engagement des villes, l'UNESCO a depuis quelques années déclaré obligatoire pour tous les territoires disposant d'un secteur classé au patrimoine mondial de remettre un plan de gestion dudit secteur à partir de 2013-2014.

Les services de la Ville et du Grand Lyon ont donc travaillé à la rédaction du plan de gestion du site UNESCO qui a été présenté déjà au Conseil municipal de Lyon en janvier dernier et qui est d'ailleurs accessible sur la plateforme web et consultable à tout moment. Ce travail se tient dans le cadre de l'évolution de la réglementation française qui remplace la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé, ancienne ZPPAUP créée en 1983, par l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, la commission locale de l'AVAP, créée en 2010. Pour concevoir son plan de gestion, la Ville avait anticipé l'initiative de l'Etat en 2007-2009 avec la réalisation d'un diagnostic partagé DRAC, Ville de Lyon et Communauté urbaine.

Aujourd'hui, le projet de plan de gestion est rédigé et il a fait l'objet d'une large consultation auprès des acteurs locaux, services, experts, associations. L'association Renaissance du Vieux Lyon, les conseils de quartier, le CIL, le réseau UNESCO, en particulier lors du congrès des villes du patrimoine en mai 2013.

Ce plan de gestion s'inscrit dans une continuité et non dans une révolution car, en effet, le besoin n'est pas essentiellement d'inventer mais d'assurer une meilleure coordination pour faire mieux et donner de la lisibilité à la gestion du patrimoine en interaction avec le projet urbain, dans un environnement urbain et réglementaire en évolution.

Le plan est sans doute peu attractif pour le grand public mais il est très attendu par les différents acteurs du patrimoine. Les orientations générales du plan peuvent être résumées ainsi : un projet urbain qui prend en compte la valeur universelle exceptionnelle (VUE), un nouveau concept, sur le secteur considéré, une approche scientifique de l'authenticité du sud du site et une production de connaissances, une conservation préventive et une restauration du patrimoine, une sensibilisation aux valeurs du patrimoine et aux projets culturels, une valorisation touristique et, enfin, une coopération internationale et un partage des valeurs universelles, également dans un souci de solidarité des villes.

Les exemples d'actions contenus dans les 16 fiches du plan de gestion lyonnais : la révision du PLU-H, la création de l'Observatoire du patrimoine urbain qui doit faire une place importante aux usagers concernés et intéressés par ces questions du patrimoine, la mise en place d'un plan signalétique du site historique avec une application géographique et historique pour les smartphones, installation réalisée déjà en août 2013 et janvier 2014 avec l'installation, en particulier, de 11 tables d'orientation, 68 bornes et 45 marquages au sol, la diversification des offres touristiques, la refonte du volet patrimonial du site webculturelyon.org, l'instauration d'une commission locale Etat-Ville-personnes qualifiées permettant de gérer le site.

Il s'agit donc -et je conclus- d'un travail très important pour le patrimoine dans notre ville qui permettra de structurer l'engagement de sauvegarde et de valorisation de notre ville. Pour répondre aux commentaires qui ont été faits, je voudrais simplement dire que le classement n'est pas une récompense mais bien un engagement à rester à la hauteur de la responsabilité qui nous incombe et qui vise surtout à ne pas mettre le patrimoine sous cloche mais à le rendre vivant, à le partager et créer ainsi un véritable sentiment d'appartenance de tous les habitants de notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Kepenekian. Monsieur Le Faou, vous voulez ajouter quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons toujours été soucieux de notre patrimoine et il suffit de constater l'engouement de nos concitoyens lors des Journées européennes du patrimoine qui vont avoir lieu dans quelques jours pour constater que cet engouement ne se dément pas au fil du temps.

Lyon a toujours été soucieuse de son patrimoine. Je rappelle -certains orateurs l'ont souligné- que nous avons été la première ville de France à mettre en place un secteur sauvegardé sur le secteur du Vieux Lyon, nous avons été la première ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO à proposer un patrimoine vivant, c'est-à-dire un patrimoine où vivaient et vivent nos concitoyens et, dès la mise en œuvre du PLU en 2005, nous avons mobilisé un certain nombre d'outils pour protéger le patrimoine, que ce soit les éléments bâtis à préserver mais aussi les périmètres d'intérêts patrimoniaux qui ont été insérés dans le PLU.

Cette volonté de préservation s'accompagne d'une envie de faire de notre patrimoine des lieux vivants, au contraire de le "mettre sous cloche" comme l'indiquait tout à l'heure notre collègue Georges Kepenekian. Donc c'est ce qui caractérise aujourd'hui notre plan de gestion du périmètre UNESCO. Nous pensons qu'il n'y a pas de préservation sans reconversion et c'est ce qui a guidé et qui guide nos actions dans les reconversions de certaines friches qui ont un caractère patrimonial ; je pense notamment à certaines friches hospitalières comme Debrousse, l'Antiquaille ou l'Hôtel Dieu, certaines friches administratives comme la prison ou le parc Blandan ainsi que des friches industrielles comme la Manufacture des tabacs. Au fil de l'eau et au niveau de la Ville et du Grand Lyon, nous avons su reconvertir des éléments patrimoniaux qui revêtaient un intérêt pour la mémoire collective et nous souhaitons, par le biais de ces actions et notamment par la mise en place de ce plan de gestion, poursuivre ces actions en ce sens.

Le plan de gestion qui est mis en place s'intéresse aux outils d'urbanisme réglementaire, aux outils d'observation et de débat. Il intègre aussi -comme cela a été souligné- la question majeure de la rénovation thermique de ces bâtiments qui ont un intérêt patrimonial et pour lesquels les actions de rénovation thermique sont assez difficiles à appréhender dans certaines situations.

Le patrimoine est bien évidemment un élément formidable vecteur de développement touristique et de bien-être pour les habitants et c'est ainsi que nous menons aussi des actions fortes sur certains espaces publics qui viennent en accompagnement de ce que nous pouvons réaliser sur le patrimoine ; et je pense notamment aux traitements qui ont pu être apportés sur certains espaces publics comme la place Bellecour, les Jacobins ou au niveau des Brotteaux.

Ce plan de gestion vise à préserver l'avenir de notre patrimoine pour les générations futures et c'est l'objet de cette délibération que nous votons ce soir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ces rapports aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2014-0336 - urbanisme - Lyon - Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul), de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du site historique de Lyon - Désignation des représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0336. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Ce dossier concerne la mise en place de la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon et la désignation des représentants du Conseil. Il y a eu un avis favorable sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon

(dossier n° 2014-0336)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner 5 représentants titulaires dont 2 Conseillers municipaux de Lyon et 5 représentants suppléants dont 2 Conseillers municipaux de Lyon au sein de la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon.

Je propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- M. Michel Le Faou,
- M. Georges Kepenekian,
- M. Thomas Rudigoz,
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert,
- M. Denis Broliquier.

Suppléants :

- M. Richard Llung,
- M. Alain Galliano,
- Mme Myriam Picot,
- Mme Sandrine Frih,
- M. Michel Havard.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Les candidatures sont adoptées, les groupes Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour) et Front national s'étant abstenus..

(MM. Michel Le Faou, Georges Kepenekian, Thomas Rudigoz, Denis Broliquier et Mme Nathalie Perrin-Gilbert sont désignés en tant que titulaires ; MM. Richard Llung, Alain Galliano, Michel Havard et Mmes Myriam Picot et Sandrine Frih sont désignés en tant que suppléants).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2014-0337 - urbanisme - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Acquisitions foncières sur le secteur Jacques Brel - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0337. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce projet de délibération concernant une acquisition foncière sur le secteur Jacques Brel à Vénissieux.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, je salue l'engagement du Grand Lyon aux côtés de la Ville de Vénissieux dans le renouvellement urbain du plateau des Minguettes. C'est déterminant parce que Vénissieux est la troisième ville du département et l'entrée sud de l'agglomération.

Les enjeux de la ville sont aussi ceux de l'agglomération et, pour ce qui nous concerne, nous nous inscrivons dans le développement du Grand Lyon. Avec notamment l'arrivée de la ligne T4, Vénissieux a retrouvé une attractivité : d'anciens habitants reviennent s'y installer, d'autres découvrent notre ville ; avec près de 62 000 habitants, nous avons retrouvé une démographie positive. Comme je le dis souvent, il vaut mieux une ville qui se peuple plutôt qu'une ville qui se dépeuple.

Avec notre projet de ville, nous oeuvrons pour une densification raisonnée des logements pour répondre aux besoins des Vénissians et des Rhônalpins avec une offre complète et diversifiée : logements sociaux, accession à la propriété sous

toutes ses formes (sociale, aidée ou libre) mais aussi une offre de services et des équipements publics pour accompagner ce développement planifié et des espaces préservés afin de garder une ambiance végétale, tout en conservant et développant notre potentiel industriel et économique.

Avec nos partenaires, nous menons des projets ambitieux pour les Vénissians. Ils sont également utiles et nécessaires aux habitants de l'agglomération. Sur le secteur Démocratie où le groupe scolaire Charles Perrault est déjà implanté, la nouvelle cité scolaire Jacques Brel a ouvert ses portes depuis septembre. Elle accueille près de 1 000 élèves dans les filières générales et techniques. De nouveaux logements sont également prévus sur ce secteur. Avec la médiathèque à proximité, nous confortons ainsi un pôle éducatif et culturel pour donner à notre jeunesse de bonnes conditions de se former et de s'épanouir.

Je profite de ce rapport pour rappeler toute l'importance de mener à bien des projets que nous portons ensemble depuis plusieurs années et qui sont aujourd'hui bien engagés.

La construction de la Préfabrique Opéra sur un terrain du secteur Démocratie appartenant au Grand Lyon s'inscrit pleinement dans cette perspective d'aménagement du quartier. Il est prévu de réaliser une salle de répétition, une salle de médiation, des spectacles montés par l'Opéra de Lyon. Ce projet de Préfabrique a été acté en août 2012 en présence de monsieur le Préfet, du Président du Grand Lyon et moi-même. Tous nos partenaires, l'Etat, le Conseil régional, le Grand Lyon, la Ville de Lyon, ont décidé d'installer à Vénissieux un pôle d'excellence culturelle qui rayonne sur tout le sud-est de l'agglomération.

Début 2013, tout un travail a été enclenché, procédure de conception-réalisation et maîtrise d'ouvrage confiée à la Ville de Vénissieux. Le jury de concours a procédé au choix du candidat retenu pour cette opération. Les dépenses engagées par la Ville sur ce dossier se montent à près de 240 000 €. La friche de l'ancienne cité scolaire, située juste en face du nouveau lycée, va être rétrocédée au Grand Lyon par la Région. Toute cette partie représente une opportunité de développement du quartier en lien et en cohérence avec le projet Cœur de ville. Il est d'ailleurs question de créer une rue pour mieux desservir la nouvelle école du centre-ville. En attendant, il est important que cette zone soit traitée et aménagée. Cela commence par sa sécurisation, un enjeu de sécurité et de tranquillité pour les habitants.

Je voudrais compléter ce propos en soulignant le travail engagé entre la Ville de Vénissieux et l'Opéra de Lyon depuis 2005. Un travail de terrain avec les équipements culturels, les associations, les habitants. Il a permis de casser des préjugés, de rendre cet art accessible au plus grand nombre. Chaque année, des jeunes Vénissians intègrent la maîtrise de l'Opéra de Lyon et ce dernier se produit tous les ans sur le festival Fêtes escales. Si le projet de Préfabrique est un enjeu pour notre ville et notre quartier, il dépasse aussi largement les frontières de notre commune car il conforte la place de la culture dans l'agglomération lyonnaise, une culture diversifiée et ouverte aux habitants.

En ce qui concerne cette délibération qui vise à poursuivre la maîtrise foncière sur ce secteur stratégique, nous la voterons pour poursuivre avec nos partenaires le développement du plateau des Minguettes.

M. LE PRESIDENT : Madame le Maire, j'ai eu l'occasion de dire au Préfet de Région que, depuis que nous avions envisagé ce type d'opération, l'Etat avait réduit ses subventions aux collectivités locales et que nous étions obligés de faire passer les budgets en forte diminution et qu'évidemment, pour ce qui concerne la Ville de Lyon, son engagement allait donc devoir être revu. Mais je ne doute pas que le Préfet puisse trouver d'autres moyens de financement.

Je mets donc aux voix ce dossier.

Mme la Conseillère PICARD : Est-ce que je pourrais avoir une réponse à mon courrier que je vous ai envoyé au mois de juillet concernant le Grand Lyon, si vous suivez la décision de la Ville de Lyon ou pas ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Nous vous avons dit tout à l'heure que nous allions faire des PPI qui seront actées en juillet prochain. Donc c'est dans les PPI que nous vous indiquerons la réponse, en fonction des demandes des uns et des autres et du montant des demandes des uns et des autres ; on verra ce qu'il est nécessaire et ce qui peut être remis en cause.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2014-0340 - urbanisme - Plan de soutien 2013 - Aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf - Modification des critères d'attribution - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0340. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous venons sur le plan de soutien 3 A pour lequel nous demandons une délibération qui vise à élargir le recrutement des clientèles éligibles, essentiellement par le double procédé d'acheteurs qui seraient éligibles au prêt à taux zéro mais qui ne l'auraient pas forcément obtenu étant donné les difficultés et l'administration de ce prêt qui est très complexe ; à cause de cela, un certain nombre de gens renoncent et nous considérons, au bout du compte, que c'est dommage, donc nous leur facilitons les choses tout en ne modifiant pas les conditions d'éligibilité.

Par ailleurs, des modifications de zonage sont intervenues -j'y reviendrai tout de suite après- qui permettent de réévaluer les plafonds de ressources des personnes concernées et donc d'élargir l'assiette de recrutement à ce plan 3 A.

Je rappelle que ce plan 3 A est un plan qui a été mis en place pour réagir à un retrait de la production neuve qui a d'ailleurs affecté principalement les investisseurs particuliers. Vous savez qu'il y a eu le retrait du dispositif Scellier, que la loi Duflot a moyennement marché et qu'il y a eu un retrait sur l'agglomération de près de 1 000 logements entre 2011 et 2013. Cela présentait un risque important, dès lors que la politique de l'habitat dans le Grand Lyon lie toutes les composantes du logement. Particulièrement, si un secteur ne va pas bien, il entraîne aussi les autres secteurs ; je pense en particulier à la promotion qui nous permet de produire plus de 1 000 logements sociaux par an : évidemment, si sa production diminue, cela impacte la production de logements sociaux et cela l'impacte plus d'ailleurs dans les communes qui ont besoin de logements sociaux que dans les autres communes.

C'est pourquoi on a mis en place ce plan 3 A dès le deuxième semestre 2012 -on sentait venir la crise-. Ce plan 3 A est intéressant -on en a déjà un peu discuté mais il faut y revenir- parce qu'il permet de véritables avantages, à travers une prime, à un accédant sous plafond. Particulièrement, cela favorise

la production de logements en-dessous de 2 800 € du mètre carré ; vous savez que c'est le haut de l'accession sociale et donc cela encourage les promoteurs à produire en-dessous de ce prix. Ensuite, nous primons tous les prix abattus de 20 % entre 2 800 € du mètre carré et 3 600 € du mètre carré sur toute l'agglomération ; 3 600 € du mètre carré, c'est le prix moyen à peu près et l'abattement de 20 % se fait sur la base de prix relevée au 1er janvier 2013. Cela fait plusieurs dizaines de milliers d'euros d'économie qui sont concernés par l'opportunité d'acheter à ces primo-accédants. C'est quelque chose de réellement important et la prime qui est modeste, 3 ou 4 000 €, sert d'effet de levier pour mettre sur le marché ces prix abattus de 20 %. D'ailleurs, je voudrais souligner au passage, pour ceux qui voient de l'emballement des prix de tous les côtés, que ces prix ont été relevés au 1er janvier 2013. Ce sont toujours les mêmes, ils sont toujours abattus deux ans après de 20 % et, par conséquent, les prix ont donc été stables sur l'ensemble de cette période et c'est relativement une bonne nouvelle.

Nous avons réalisé actuellement 500 primes. Nous voulons aller à 1 100. On peut considérer qu'on a rattrapé en un an la moitié du retrait accumulé sur deux ans. Par conséquent, c'est une bonne réaction que nous avons eue. Elle sera amplifiée dans les semaines qui viennent par le retour des investisseurs particuliers parce que vous savez que le plan Valls va permettre de relancer cet élément trépied de la politique du logement, des HLM dans la production neuve, des accédants à la propriété et des investisseurs. Les investisseurs avaient été en retrait. Nous allons booster les accédants et maintenant nous allons avoir de nouveau le retour d'un certain nombre d'investisseurs. Cela nous permettra de remonter à 4 ou 5 000 logements. Cela entraîne, entre autres, la production d'un certain nombre de logement sociaux et nous pourrons tenir le rythme de ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins qui sont importants dans notre agglomération et que nous essayons de réaliser autour de 7 à 8 000 logements par an.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Sur ce rapport consacré à la modification des critères d'aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf, je m'efforcerai d'être très court mais très clair. Mon groupe s'est toujours montré favorable aux aides concernant l'accession du plus grand nombre à la propriété. Puisqu'il est question dans ce rapport de modifier les critères d'éligibilité des bénéficiaires, je me permets de vous suggérer un critère supplémentaire que vous connaissez déjà. Un sondage paru il y a deux jours dans *Le Parisien* nous révélait que 67 % des Français interrogés étaient favorables à l'attribution des aides sociales et de logement en priorité aux citoyens français. Ce qui revient à dire que 67 % des Français sont aujourd'hui favorables à la priorité nationale, principe de bon sens, de justice sociale appliqué partout dans le monde, que le Front National est le seul aujourd'hui à défendre et depuis toujours. Ainsi, je vous demande de bien vouloir ajouter à la liste des critères d'éligibilité de ce dispositif celui de la priorité nationale française afin d'être en accord avec les aspirations profondes de nos compatriotes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Mesdames et messieurs les Vice-Présidentes, Vice-Présidents, Conseillères et Conseillers, le groupe GRAM n'entrera pas dans les détails techniques de cette délibération, détails qui concernent les conditions d'éligibilité des bénéficiaires de l'aide à la primo-accession, les contraintes du PTZ, l'élargissement des conditions de labellisation à certains programmes de logements individuels groupés.

Nous préférons analyser sur le fond cette délibération d'aide à la primo-accession et essayer de regarder ce qu'elle révèle en matière de politique d'habitat mais aussi de politique générale.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et le groupe Communiste et républicain proposeront au vote de notre assemblée tout à l'heure un vœu demandant l'application de l'encadrement des loyers de l'agglomération lyonnaise.

Vous avez déjà dit ici-même et dans la presse, monsieur le Président, ce que vous pensiez de la loi ALUR et votre Vice-Président, monsieur Brachet, l'a fait aussi par voie de presse. Vous pensez que l'intervention de la puissance publique pour encadrer le marché de l'immobilier est contre-productive, il faut laisser faire le marché pour que tout aille bien.

Pourtant, la délibération que nous votons ce soir montre que notre collectivité, sous votre impulsion, intervient dans le marché et que ce dernier ne règle donc pas tout par lui-même. En effet, que nous explique cette délibération ? Qu'il faut inciter les opérateurs à produire une offre de logements à prix abordable ; je cite la délibération : "La Communauté urbaine a mis en place, par délibération numéro 2013-3947 du 27 mai 2013, un dispositif expérimental appelé plan 3 A visant à soutenir l'accession abordable par un double mécanisme, dont l'incitation des opérateurs à produire une offre de logement à prix abordable." Cette délibération reconnaît donc bien que, sans l'intervention de la puissance publique, la tendance naturelle du marché n'est pas la production de logements à prix accessibles, que ce soit à la location ou à la vente, et que la collectivité -et donc la puissance publique- doit intervenir.

Une fois cela reconnu et dit, il existe plusieurs manières d'intervenir.

Pour votre part et selon une logique que l'on peut qualifier de libérale d'un point de vue économique, vous choisissez de soutenir le marché en corrigeant à la marge -et d'une manière toujours insuffisante, selon nous- les inégalités et injustices liées à ce marché. La délibération reconnaît bien le côté marginal de la correction : on se contente de deux logements abordables par programme pour labelliser les opérations et ouvrir le droit aux aides.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut prendre le problème à l'inverse et venir en aide aux ménages plutôt qu'au marché lui-même. Pour que ce soutien aux ménages soit efficace, il impose des mesures qui contraignent le marché -n'en déplaise à ses lobbies !-. Venir en aide aux ménages passe par une politique foncière qui considère le sol comme un bien public et précieux, sur lequel veille la puissance publique. Cela passe aussi, selon nous, par l'encadrement du marché, ce que prévoit la loi ALUR sur les loyers avant que Matignon ne fasse marche arrière, outrepassant le vote du Parlement ainsi que l'engagement numéro 22 de campagne de François Hollande.

Pour conclure, cette délibération est intéressante car elle met en lumière la manière dont le marché de la construction n'a pas de vertu naturelle et que, face à lui, le volontarisme politique est nécessaire. Et dire cela n'est pas incompatible avec un souci de bonne gestion. Nous pensons que la seule bonne gestion de long terme est une gestion politique et volontariste qui favorise la maîtrise sociale du marché selon l'expression de Jorge Semprun.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Lyon Métropole solidaire.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, voici un an, se mettait en place l'expérimentation du plan 3 A (accession à prix abordable) sur le Grand Lyon dans le but de soutenir l'accessibilité à la propriété sur le logement collectif neuf, à des coûts abordables pour les ménages. Dressons-en un rapide bilan.

Les promoteurs et organismes de logements sociaux ont pleinement joué le jeu et produit une offre de logements labellisés abordables de près de 2 000 logements à fin juin 2014, soit 45 % de l'offre sur le Grand Lyon. En 2014, ils ont représenté 22 % des logements produits, à rapprocher des 20 % de logements sociaux produits sur la même période. Le nombre de ménages acquéreurs, de près de 400 cependant, pour près de 2 000 logements possibles, est donc moins important que prévu. La politique de l'offre semble donc ne pas être la seule solution. Pourquoi ?

En réalité, le dispositif de logements abordables s'adosse sur l'obtention de prêts à taux zéro (dits "PTZ"), le Vice-Président en a parlé. Or, d'une part, de nombreux ménages sont au-dessus du niveau de ressources requis et, d'autres part, ceux qui sont dans la "norme" n'ont pas les moyens pour emprunter. Il faudrait donc réfléchir à des ajustements et analyser plus profondément la racine de la réussite incomplète de ce système, intéressant au demeurant ; et cette racine, pour nous, semble être la faiblesse des ressources de nombre des familles.

Les propositions qui nous sont soumises aujourd'hui élargissent aux logements individuels groupés (en ZAC) et prolongent l'expérimentation, ce qui est bien.

Il faudrait, en outre, à notre avis, s'employer à utiliser d'autres leviers d'action et j'en citerai trois :

- accentuer la production de logements sociaux -on en a un petit peu parlé-,
- maîtriser le foncier, notamment en mettant en place sur le Grand Lyon et la future Métropole un établissement public foncier local qui apparaît de plus en plus indispensable,
- et, bien sûr, souhaiter une augmentation des revenus des potentiels accédants à la propriété.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, les deux interventions -pas les trois, surtout pas !-qui viennent de nous précéder nous conviennent bien et je ne vais pas intervenir plus longtemps. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui m'amène à faire quelques remarques.

Tout d'abord, je voudrais souligner l'intérêt de cette démarche, le plan 3 A (accession à prix abordable) -Olivier Brachet l'a présenté, je ne vais pas paraphraser son propos- qui, en cette période de crise, facilite la primo-accession au logement collectif neuf des ménages aux revenus moyens et modestes de notre agglomération .Le bilan d'ailleurs de cette première année d'expérimentation est encourageant et il mérite d'être poursuivi en 2015 pour atteindre l'objectif -il l'a rappelé- fixé de 1 100 logements. L'assouplissement -puisque c'est aussi l'objet de la délibération- des conditions d'octroi de la prime 3 A ainsi que l'élargissement des programmes labellisables prévus dans cette délibération devront et devraient permettre d'y parvenir.

Je voudrais dire aussi -Nathalie Perrin-Gilbert l'a souligné à sa manière mais, si je le redis, ce n'est pas forcément pour aller tout à fait aux mêmes conclusions que son propos- qu'il est vrai que le plan 3 A, tout comme les autres dispositifs qui ont été portés à l'échelle de la Communauté urbaine -et cela déjà depuis de nombreuses années-, les secteurs de mixité sociale, l'intégration dans nos ZAC des mesures visant à limiter les prix de vente des logements, l'objectif de 25 % de logements sociaux dans les nouvelles constructions, tout cela illustre une politique interventionniste qui a été portée par la Communauté urbaine en matière de politique de logement. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cela signifie quoi ? Que notre agglomération considère qu'elle doit intervenir dans la régulation des prix des logements pour ne pas les laisser à la seule logique des marchés. Cela ne nous a d'ailleurs pas empêchés d'obtenir, grâce à l'engagement de la plupart des Villes, de très bons scores dans la construction de logements -monsieur le Président le rappelait récemment-, en moyenne près de 9 000 par an.

Cette politique d'aide à la production n'exclut pas pour autant que l'on s'occupe de la régulation des loyers et surtout du dispositif qui peut nous y conduire. Excusez-moi, puisque tout à l'heure il y aura un vœu et que madame Perrin-Gilbert a abordé finalement les deux aspects des choses, je vous donne tout de suite mon propos par rapport à cela, ce qui me permettra peut-être de ne pas réintervenir dans le vœu.

D'abord, je crois que c'est un sujet complexe et il n'est pas souhaitable de l'enfermer dans des logiques de posture comme c'est un peu le cas : être pour ou contre l'encadrement des loyers. Cette façon de faire est contre-productive dans un débat qui se doit exemplaire puisqu'il touche, encore une fois, à une question cruciale pour de nombreux habitants. Nous devons donc faire preuve d'initiative et d'esprit d'innovation.

Dans ce domaine-là, jusqu'à maintenant, nous avons eu -mon collègue Olivier Brachet en est l'acteur- une méthode de travail partenariale avec les acteurs du logement au niveau des Communes et du Grand Lyon et cette méthode partenariale a démontré, je crois, son efficacité. A partir de là, je cite simplement l'exemple des secteurs de mixité sociale : il s'agit bien de voir qu'au départ, les opérateurs étaient assez réservés lorsqu'on disait : "Il faut un pourcentage de logements sociaux dans telle ou telle opération". Si on a réussi à le faire, cela a été dans un dialogue et cela a conduit finalement à une acceptation de ceux qui, au départ, étaient réticents et n'en voulaient pas en disant : "On ne va pas pouvoir commercialiser dans ces conditions".

Donc je crois qu'il faut poursuivre une politique de développement d'une offre régulée et cela suppose un véritable dialogue avec les professionnels de l'immobilier. Je rappelle d'ailleurs que la loi ALUR ne dit pas : "Il faut comme cela encadrer les loyers". Il y a d'abord des dispositifs et des observatoires qui permettent d'objectiver quelle est la situation des loyers.

Donc, moi, ce que je souhaite -il me semble qu'on pourrait sans doute se rejoindre assez largement là-dessus- c'est d'abord que l'on mette en place un observatoire des loyers à l'échelle de la Métropole, dans le cadre d'un travail partenarial avec les professionnels de l'immobilier. Et si les résultats sont objectivés en quelque sorte, si cet observatoire donne des résultats qui proviennent des acteurs du logement et des politiques publiques, en tout cas des acteurs publics, je crois qu'on pourrait d'abord mesurer cela. De façon réelle, on pourrait mesurer l'impact de nos politiques d'offre que je viens de rappeler -et la politique 3 A en est une- et cela nous permettrait d'avoir un cadre opportun pour définir des dispositifs de régulation.

Je crois que, pour réguler, la meilleure façon de faire ce n'est pas forcément de rentrer dans un cadre normatif mais de conduire l'ensemble des acteurs à des dispositifs de régulation ; il me semble que c'est une bonne façon de faire. Donc, régulation oui, l'observatoire pour acter en quelque sorte les effets de cette régulation, le dispositif d'encadrement des loyers viendra après et je pense qu'à ce moment-là, il sera produit par les acteurs eux-mêmes et non pas par des dispositifs trop normatifs dont, par ailleurs -et je ne veux pas le développer ici-, on voit quelquefois les aspects un peu plus pervers, notamment ceux qui peuvent conduire à ce que des loyers au-dessous du niveau habituel deviennent à la moyenne, ce qui a été fait dans le cadre de la loi Quillot il y a bien longtemps, il y a plus de trente-cinq ans. Mais on n'est pas dans des dispositifs manichéens et binaires comme quelquefois le débat sur "pour ou contre l'encadrement des loyers" pourrait nous conduire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Brachet veut dire quelques mots ? Pardon, l'intervention de l'UMP, divers droite et apparentés avant.

M. le Conseiller HAVARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, une intervention sur cette modification des critères d'éligibilité au plan 3 A, avec la modification du zonage et la déconnexion du PTZ qui va effectivement permettre de pouvoir élargir l'assiette. J'avais eu l'occasion d'intervenir lors de sa mise en place. C'est une idée que j'avais promue, par ailleurs en regrettant, à ce moment-là, que la question de l'assiette n'ait pas été posée, dès l'origine, en permettant à un public plus large de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Alors, deux constats préalables :

- d'abord, la production de logements est catastrophique en France, comme jamais elle l'a été. Je voudrais tout de même rappeler ici que les conséquences de la loi ALUR sont désastreuses -la loi ALUR que vous avez votée, monsieur le Sénateur-, sont catastrophiques sur ce domaine d'activité et que, même si les grandes agglomérations semblent un peu plus épargnées que les autres, globalement, la situation du logement en France est catastrophique ;

- ensuite, redire que la question de la mixité sociale effectivement doit se poser avec le prisme de permettre à l'ensemble des familles, quelle que soit leur situation, de pouvoir vivre en ville. Et c'est vrai que, dans notre agglomération, pour les familles modestes, il est difficile de pouvoir accéder à la propriété même quand les ménages sont deux à travailler.

Alors, la proposition qui nous est faite de rechercher l'élargissement de l'assiette va sans doute permettre d'atteindre un peu plus de familles éligibles. Et pour autant, je voudrais redonner les deux éléments qui, à mon avis, méritent d'être travaillés et de venir compléter ces dispositifs :

- le premier reste la question du foncier, et notamment du foncier maîtrisé par les collectivités locales. Il y a un paradoxe qui consiste à mettre sur le marché le foncier des collectivités locales en cherchant à en obtenir le meilleur prix -et c'est bien légitime en cette période de disette d'argent public- et, dans le même temps, à financer des dispositifs pour permettre aux ménages modestes d'accéder à la propriété.

Je crois que nous devons nous poser la question du foncier sur un certain nombre de secteurs, en donnant la possibilité pour la collectivité de pouvoir intervenir en amont de cette question du logement abordable ;

- le deuxième c'est qu'il manque un partenaire dans ce dispositif. Je pense aux banquiers. Dans d'autres villes où il y a des dispositifs similaires, le monde bancaire est souvent associé et apporte aussi sa prime à l'obtention d'un logement à prix abordable. Je crois que nous gagnerions à solliciter ces autres partenaires et ainsi, plus naturellement, élargir l'assiette.

J'ai eu l'occasion de parler avec le Vice-Président Brachet sur la question aussi, au-delà de la prime, de pouvoir diminuer le montant de remboursement mensuel qui est souvent un obstacle par rapport à la barrière des 33 % d'endettement maximum, qui permette l'accessibilité. Je crois que l'entrée du partenaire bancaire dans un dispositif de ce type-là permettrait de pouvoir travailler en tout cas cette question et ainsi permettre l'accession à un logement de familles encore plus modestes.

Voilà les deux points que je voulais souligner.

Nous voterons ce dispositif avec ces propositions d'élargissement du champ des réflexions sur le foncier et sur le monde bancaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Brachet.

M. le Vice-Président BRACHET : Juste deux mots, d'abord pour dire que nous associons les banques à nos réflexions. Je dirai que c'est la règle du jeu. Localement, ils sont présents. Il y a un club habitat qui réunit absolument tous les partenaires. Par conséquent, sur le plan technique, évidemment, nous cherchons les mesures les plus performantes et nous ne sommes pas très dogmatiques pour savoir celle qui va fonctionner le mieux. On est ouvert aux propositions.

La deuxième chose que je voudrais dire à Michel Havard c'est que, concernant le soutien à l'accession à la propriété, si vous regardez bien les chiffres de ces cinq dernières années, nous avons inversé les pourcentages : nous étions à deux tiers d'investisseurs, un tiers d'accédants ; nous sommes maintenant à deux tiers d'accédants et un tiers d'investisseurs. Par conséquent, rappelez-vous le PASS foncier entre autres, qui avait très bien marché, dont le résultat n'a été d'ailleurs que le double de ce que nous faisons avec le plan 3 A. Et, pour le plan 3 A, nous n'avons pas les aides de l'Etat que nous avions à l'époque pour le PASS foncier, donc c'est plutôt un bon résultat.

Ensuite, pour revenir au débat -et peut-être appuyer la position que donnait Jean-Paul Bret-, évidemment, vous pensez bien que la position qu'on a ce n'est pas de penser que ce serait bien que les loyers augmentent et doublent tous les jours et que ce serait excellent, etc., c'est simplement de savoir si des décisions comme cela ont un effet protecteur pour les gens ou si elles ont un effet plus négatif. Or, vous connaissez la diversité des loyers et des prix entre Givors et Neuville sur Saône, entre Dardilly et Décines Charpieu et entre les arrondissements de Lyon. Donc, pour agir efficacement, il faut connaître et savoir et ensuite appliquer cela à différentes clientèles.

Puis, au fond, les loyers sont très encadrés. Je rappelle qu'aujourd'hui, quand vous êtes locataire, vos loyers ne peuvent bouger que de l'IRL, exactement de la même manière que

dans le secteur HLM et, si vous restez quinze ans dans votre appartement, ces loyers bougent très peu, en moyenne moins que l'inflation aujourd'hui. L'encadrement des loyers dans le bail a même été plus sévèrement cadré puisque vous savez qu'il était auparavant basé sur l'indice du coût de la construction, que cet indice a évolué trop vite, essentiellement à cause de la crise pétrolière, et qu'on a inventé un indice qui puisse évoluer moins rapidement qui est grosso modo l'indice des prix. Un locataire qui ne bouge pas a un loyer extrêmement encadré.

De quoi s'agit-il alors ? Il s'agit du loyer à la relocation. On a quelque chose qui est typique du système français, un système de *stop and go* : premièrement, on peut pas faire et, deuxièmement, on ne peut pas faire ce que l'on veut. C'est cet effet de rattrapage *stop and go* que nous ne savons pas aujourd'hui maîtriser correctement.

L'évolution des loyers sur les trois ou quatre dernières années est mesurée en faible hausse. Par conséquent, la question est de savoir si les encadrer va avoir pour effet de raréfier l'offre ou non. Effectivement, il a été rappelé que nous avons perdu et non pas gagné 100 000 logements, essentiellement parce que ceux qui espéraient un rendement locatif de l'ordre de 3 % y ont renoncé. Il y a bien un problème, c'est que nous n'aurons pas de locataires s'il n'y a pas de propriétaires. Il ne suffit pas de faire un texte pour déclencher quelqu'un et lui dire d'acheter un appartement, puis lui dire : "Vous ne pourrez pas bouger le loyer". Par conséquent, si nous manquons de logements, une mesure comme l'encadrement des loyers dans un cadre de crise du logement a pour effet d'effondrer la production.

Si nous étions dans d'autres agglomérations où le système est totalement détendu et que nous essayions d'observer les loyers en zone paisible, bien sûr, cela n'aurait pas d'effet sur la production et là on pourrait imaginer que se mettent en place des instruments pour le futur. Les Allemands ont fait cela en période détendue, au moment où la démographie baissait, au moment où l'Allemagne de l'Est amenait son parc immobilier, il n'y avait pas de tension. Mais si vous mettez de l'encadrement des loyers là où il y a des tensions *off demand*, la première conséquence est l'effondrement de la production.

Or, nous avons tout de même là un bel effort et je suis sûr que les intentions des uns et des autres étaient d'essayer de faire le mieux pour que le logement soit accessible. Il y a des remèdes qui sont pire que le mal et celui-là l'a démontré.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Brachet. Je crois qu'effectivement, ce débat est extrêmement important pour notre agglomération ; il est finalement une certaine conception de la manière dont on peut faire avancer une ville ou un pays. Un certain nombre d'entre nous pense qu'il suffit de légiférer et que les choses vont de soi après. On peut faire un certain nombre de lois, si elles sont inadaptées à la réalité, elles produisent exactement les effets contraires à ce qu'on espérait.

Il se trouve que, dans notre pays, il y a à la fois les acteurs publics et les acteurs privés. Et donc, si on pense à un moment donné qu'on peut agir sans les acteurs privés, à mon avis, on se trompe gravement. Un certain nombre de pays, à d'autres époques, ont essayé de ne plus avoir que des acteurs publics, ce n'a pas été la meilleure performance de croissance économique et donc on a eu les difficultés que l'on sait. Je ne conseille pas de refaire cela, dans tous les domaines.

Si, par exemple, notre agglomération se développe aujourd'hui économiquement c'est parce qu'il y a un partenariat entre les acteurs publics et les acteurs privés et une confiance entre les acteurs publics et les acteurs privés. Alors, nous ne sommes pas partisans du libre marché, nous agissons dans le domaine économique mais nous agissons en prenant en compte effectivement les intérêts des entreprises qui sont dans notre agglomération en pensant à leur développement, en faisant en sorte, par exemple, que nos universités soient plus proches des acteurs privés qu'elles n'ont pu l'être à un moment donné.

Dans le domaine du logement, c'est un secteur bien évidemment particulièrement important et moi, je demande simplement, si c'est doctrine contre doctrine -une doctrine qu'on aimerait voir appliquer à Lyon puis la doctrine lyonnaise-, de juger sur les chiffres parce qu'après tout, on a les chiffres de construction de logements à la fois au niveau national et au niveau local. Et si notre méthode n'est pas la bonne, les chiffres, en l'espace de treize ans maintenant que nous appliquons la même méthode, auraient dû s'effondrer totalement ; on n'aurait plus construit dans l'agglomération lyonnaise et, en particulier, on n'aurait pas construit de logement social.

Quand je regarde la façon dont les choses se sont passées, je m'aperçois que, lorsque nous sommes arrivés en 2001, nous étions à peu près à 4 000 à 5 000 logements construits dans l'agglomération, dont moins de 1 500 logements sociaux et qu'aujourd'hui, nous en sommes au double avec la construction de 4 400 logements sociaux l'an dernier et vraisemblablement autour de 5 800 logements sociaux cette année,.

Alors, qu'est-ce que nous faisons ? Nous jouons non pas seulement sur un seul instrument, avec le plan 3 A -dans l'action pour le logement du Grand Lyon, ce serait évidemment peu de choses-, nous jouons sur le foncier et donc nous investissons chaque année beaucoup dans l'achat de foncier, à peu près 40 M€. C'est ce qui nous permet de développer un certain nombre de ZAC. Mais, s'il n'y avait que les terrains maîtrisés par la collectivité publique, ce serait peu de choses. Tout à l'heure, on disait que 20 % des logements se font dans les ZAC, cela veut dire que, s'il n'y avait que l'action publique, nous n'irions pas loin en matière de production de logements. Donc nous faisons aussi des ZAC privées, nous faisons des PUP et tout à l'heure nous avons dit que nous sommes prêts à étudier d'autres procédures pour permettre effectivement de diversifier, d'augmenter la production de logements -et je vais vous le montrer par les chiffres tout à l'heure- de manière à avoir, tant en matière de loyers qu'en matière d'accession à la propriété, des gammes de produits qui peuvent correspondre aux populations diverses de notre arrondissement et, surtout, nous faisons un travail partenarial avec les professionnels. Si demain nous disions : "Tout ceux là, ce sont les méchants, on ne veut plus travailler avec eux", vous croyez que l'on produirait beaucoup de logements dans l'agglomération ? Non, on n'en produirait pas.

Alors, on essaie de voir en fixant un certain nombre d'objectifs de réalisation et cela se voit effectivement sur le marché de Lyon, qu'il soit locatif ou d'accession à la propriété. A Lyon -monsieur Olivier Brachet le dit souvent-, on trouve toutes les gammes de produits : contrairement à Paris où vous avez soit du très social, soit du très cher en accession à la propriété, ici, vous avez par exemple, en matière de loyers, un PLAI à 4,89 € par mètre carré, un PLUS à 5,52 €, un PLS à 8,61 €, de l'intermédiaire en zone B1 à 9,88 €, de l'intermédiaire en zone A entre 11,2 et 11,5 € et, enfin, le libre entre 12,5 et 14,5 €. En matière d'accession à la propriété, vous avez aujourd'hui une accession à la propriété qui commence à 2 700 € du mètre carré. Je regardais, par exemple -puisque tout à l'heure nous avons voté le bilan des ZAC-, que 30 % de la production dans des ZAC est à moins de 2 800 € du mètre carré. Alors, on a effectivement des prix à 2 800 €, à 3 200 € et cela va jusqu'au loyer libre à 5 200 ou 5 300 €.

Résultat, nous avons construit 105 000 logements en l'espace de treize ans dont 41 400 logements sociaux. Et je regarde ce que donnent un certain nombre de mesures qui ont été prises au niveau national et je m'aperçois que -et je vous donne tous les chiffres, cela donnera une idée de ce que sont les choses-, en 2007, on a construit en France 465 000 logements ; en 2008, 400 000 logements ; en 2009 -c'était la crise-, 334 000 logements ; en 2010, 346 000 logements ; en 2011, 431 000 logements ; en 2012, 345 000 logements ; en 2013, 331 000 logements ; en 2014, 310 000 logements en perspective.

Cela interroge tout de même sur le fait que, tout d'un coup, il y ait une baisse de la production de logements. Si les choses étaient formidables -comme on le disait tout à l'heure-, le nombre de logements se serait accru. Non ! Là, il a chuté de manière drastique. Alors, voilà ce qu'on essaie de faire, c'est faire en sorte qu'au sein de l'agglomération, on n'ait pas effectivement cette baisse-là.

Alors, qu'est-ce qui s'est passé exactement ? Tout à l'heure, monsieur Olivier Brachet vous le disait, les institutionnels ne viennent plus dans le logement parce qu'effectivement, le taux de rentabilité est pratiquement en-dessous de 3 % ; donc ils ne viennent plus. Vous avez ensuite les particuliers, c'est-à-dire vous et moi, qui achetaient un logement pour le mettre en location ; ceux-là, ils se sont dit : "Cela devient galère". Quand je regarde l'évolution de la législation, on me dit "encadrement", on a baissé les dispositifs d'aide fiscale, cela ne correspond plus, même sur l'agglomération lyonnaise, à ce que peut être le taux de rentabilité ; par exemple, je regardais aujourd'hui le taux du mètre carré qui fixé à 9,88 % alors que le prix du loyer libre était à 12,5 %. Donc ils se disent : "Moi, je n'entre plus dans les dispositifs d'aide". Cela, c'est du concret, ce n'est pas de l'idéologique. C'est simplement du pratique.

Et donc par exemple, sur l'agglomération, on a eu une chute des investisseurs privés de 2 400 en 2011 à 1 200 en 2013. Et c'est pour cela que l'on a essayé, à notre niveau, de lancer le plan 3 A pour compenser ce qu'on perdait en investissement locatif avec de l'accession à la propriété. Et les chiffres dont vous me parliez tout à l'heure, Olivier Brachet, montrent qu'on a réussi à compenser, parce que la part des propriétaires occupants a réaugmenté et c'est pour cela que, dans l'agglomération aujourd'hui, on n'a pas d'effondrement du marché mais on a le même niveau de production.

Alors, voilà, on va essayer de continuer sur la même ligne parce qu'on a vu par le passé que c'était porteur et c'est comme cela que l'on résoudra le problème du logement dans l'agglomération.

(Applaudissements).

M. le Conseiller COCHET : Nous allons voter pour mais simplement, monsieur le Président, après cette déclaration, il faut tout de même gérer ses contradictions. Vous êtes contre une loi que vous avez votée. A aucun moment, vous n'avez émis ces réserves que vous exprimez dans cette salle et je vous rejoins quant au fond de ces réserves. Mais je pense qu'à un moment ou à un autre, on ne peut pas avoir un double discours. Vous avez voté cette loi et aujourd'hui vous dites tout le mal qu'il y a. Donc nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT : Vous regarderez qu'en première lecture au Sénat, je n'ai pas voté la loi et qu'ensuite, il y a eu une commission mixte paritaire qui a voté la loi ! Non, non, non ! Première lecture, regardez ! Et j'ai toujours eu le même discours depuis toujours et le premier texte au Sénat qui est venu, après l'élection présidentielle, c'était un texte sur le logement et j'ai dit : "Attention à ce qu'on fait parce que j'ai une petite expérience de la façon dont on produit du logement et de la façon dont on peut faire s'effondrer la production de logements en France". J'avais un peu averti. Je vois qu'il faut deux ans pour que les choses finalement se formatent. J'en suis extrêmement heureux ! Mais ce n'est pas par dogmatisme, par souci idéologique, c'est simplement par pragmatisme !

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2014-0342 - urbanisme - Lyon 3° - Reconversion de la friche RVI nord - Diminution d'autorisations de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Panassier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0342. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, sur la question de l'encadrement des loyers, je tenais à dire que notre groupe partage exactement les propos que vous et Olivier Brachet venez de tenir.

Le rapport qui vous est soumis maintenant et qui concerne la friche RVI a reçu un avis favorable de la commission. Il propose la réaffectation des crédits prévus pour la dépollution du sol, finalement pris en charge par l'école Émile Cohl, sur les travaux de voirie. Ce rapport permet aux travaux d'aménagement sur le site ex-RVI racheté par le Grand Lyon de progresser et marque une avancée de plus vers la constitution et la création du campus professionnel ouvert sur son quartier. Je vous rappelle qu'à terme, ce seront six écoles qui, sur ce site et celui d'en face, l'ancien site Merck, accueilleront plus de 6 500 étudiants engagés dans des formations professionnelles, ce qui constituera sans doute l'un des plus grands campus professionnels de France et même d'Europe où 6 500 jeunes de la Métropole et d'ailleurs se formeront à des métiers aussi divers que la santé, le social, l'habillement, l'alimentation, l'automobile, l'aménagement, la décoration, l'habitat, le commerce, les arts graphiques et numériques, etc.

Le site accueillera également une bibliothèque et des logements sociaux, déjà en cours de construction, une résidence étudiante, un gymnase et un parc public ouvert sur une grande esplanade avenue Lacassagne.

Très prochainement, le Grand Lyon va engager les travaux de création de la nouvelle voirie qui traversera d'est et ouest.

L'histoire du lieu a été largement prise en compte dans la conception des projets. Et, au niveau des accès -comme la question a été posée en commission-, ils sont bien sûr facilités par la ligne D du métro et seront encore améliorés par les dessertes tramway et vélos.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, la friche RVI fait partie intégrante du patrimoine de notre agglomération. Véritable symbole ouvrier des secteurs de Montchat, Sans Souci et Monplaisir, ce site fut occupé par de grandes entreprises industrielles comme Berliet, puis Renault jusqu'à la fin des activités automobiles de l'usine.

La friche RVI est également devenue un lieu emblématique pour les habitants du secteur, comme en témoigne l'expérience collective originale menée à partir de 2002 autour d'artistes, de riverains, de militants qui ont investi cet espace pour faire de la friche un nouveau territoire de l'art faisant se confronter et cohabiter toutes les disciplines et tous les arts.

Il fallait donc proposer sur ce site exceptionnel un projet d'aménagement à la hauteur des enjeux présents et des attentes des habitants, en mesure d'offrir à la friche RVI un nouvel avenir.

A partir de 2005, avec l'installation de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) et de l'Association pour la formation professionnelle des industries de l'ameublement (AFPIA) dans la partie sud, la vocation de campus de la formation professionnelle a émergé.

La réhabilitation de la partie nord de la friche RVI doit justement permettre de conforter le campus professionnel Rochaix-Feuillat en accueillant l'extension de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) ainsi que les nouveaux locaux de la Fédération compagnonique du bâtiment (FCMB), créant un grand campus de l'alternance et des métiers en région Rhône-Alpes pouvant former jusqu'à 6 000 personnes par an -j'avais dans mes notes 5 000 et madame Panassier a dit 6 500, donc je me raccorde à son chiffre-.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la réalisation de ce projet qui mettra à l'honneur la formation professionnelle en la valorisant au même titre que l'enseignement général et dotera notre Métropole d'un outil performant et de qualité pour la formation des jeunes de l'agglomération et d'ailleurs. L'ouverture du plus grand campus d'alternance de France contribuera sans aucun doute au rayonnement et à l'attrait du territoire métropolitain. La formation professionnelle constitue en effet un enjeu majeur pour la compétitivité et la lutte contre le chômage : c'est la capacité d'apprendre, de progresser, d'être formé à de nouvelles techniques qui permet de protéger l'emploi mais aussi de préparer aux emplois de demain. Développer les compétences de tous, donner la possibilité à chacun d'accéder à une qualification certifiée, voilà l'une des clés du développement économique et social de notre territoire.

Au-delà de sa vocation de formation, le projet d'aménagement doit veiller à respecter la mémoire patrimoniale et historique du site, nous devons y être attentifs. L'enjeu est également de l'ouvrir sur son environnement en réalisant des équipements et des espaces publics de qualité, c'est une des conditions de son appropriation par les habitants, la mise en valeur des quartiers de Montchat, Sans Souci et Montplaisir.

Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous votera cette délibération.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

N° 2014-0312 - proximité et environnement - Chassieu - Golf de Chassieu - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Rabehi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0312. Monsieur Rabehi, vous avez la parole.

M. le Conseiller RABEHI, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne un équipement de l'est lyonnais, un bel équipement, le golf de Chassieu. Dans cette délibération, on nous demande d'acter le principe d'une délégation de service public, sous la forme de concession pour l'exploitation de cet équipement. Nous avons eu un avis favorable de la commission consultative des services publics locaux, du comité technique paritaire et de la commission proximité et environnement.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande d'intervention pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous propose le choix d'une délégation de service public sous forme concessive pour la gestion du golf de Chassieu, actuellement géré par une filiale de la SAUR.

Nous avions décidé dans le mandat précédent de prolonger la convention de concession d'un an pour approfondir la réflexion sur l'avenir du site avec, de notre point de vue, un double objectif qui justifie la gestion publique d'un tel équipement :

- d'abord, une politique de sport pour tous qui développe la pratique du golf dans les milieux scolaires, favorise l'accès de tous avec une tarification adaptée,

- ensuite, une gestion environnementale exemplaire de cet équipement dont on sait qu'ils ont, les golfs, un réel impact sur la gestion de l'eau ou la biodiversité qui n'est pas nécessairement positif et qui suppose donc une volonté politique publique claire.

Nous attendions donc de cette délibération qu'elle nous éclaire sur les objectifs nouveaux que nous pourrions nous fixer avec cet équipement sur ces deux plans, ce qui n'est pas le cas : quelques lignes pour rappeler ce que je viens de dire et qui nous avait déjà été dit il y a un an !

Je rappelle que nous avions constaté, dans la présentation du rapport d'activité de cette DSP, que c'était la DSP avec la plus forte marge de tous nos contrats et qui, pourtant, n'assurait pas l'entretien nécessaire des équipements, notamment du club house qui doit être finalement reconstruit. S'il s'agissait d'une gestion en régie ou par un syndicat intercommunal, j'imagine déjà les discours que nous aurions entendus sur les méfaits de la gestion publique et les bienfaits de la gestion privée ! C'est pourquoi nous sommes surpris devant cette délibération qui n'en dit pas plus sur nos objectifs. Enfin, si cet équipement a été confié par la Commune de Chassieu à notre Communauté urbaine, il nous semble que cela devrait conduire à une politique active d'élargissement du public, en lien notamment avec les Communes riveraines.

Par contre, la délibération reprend très longuement l'argumentaire déjà utilisé pour d'autres sujets sur le mode de gestion, pour lequel il nous semble que nos services utilisent un cadre standard qui pourrait nous conduire, si nous n'y prenons pas garde, à l'appliquer à toute décision de mode de gestion ; par exemple, la notion de risques, qu'ils soient techniques ou financiers, semble, dans le cas de ce golf, relativement limitée par rapport à la gestion d'un incinérateur ou d'un réseau de chaleur.

Certes, la gestion d'un golf n'est sans doute pas au cœur de nos missions publiques ! Ce qui, dans ce cas, pourrait justifier une gestion externe pour ne pas avoir à organiser en interne les ressources humaines nécessaires. Mais ce n'est même pas l'argument principal utilisé dans la délibération et nous notons que si le comité technique paritaire a donné un avis favorable, c'est avec un vote tout à fait partagé.

Au total, cette délibération ne répond pas aux questions que nous avions posées il y a un an. Cependant, étant donné que cet équipement est utile, nous voterons la délibération en souhaitant que, dans le cahier des charges de consultation il y ait un vrai travail pour répondre à nos deux interrogations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; M. Charles et Mme Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour).

Rapporteur : M. le Conseiller RABEHI.

N° 2014-0318 - proximité et environnement - Lyon 2° - Lyon Confluence - Assainissement - Bâtiment siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0318. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur une demande d'individualisation complémentaire pour le projet d'intégration visuelle et de rénovation des équipements d'assainissement du Siphon de La Mulatière situés à proximité immédiate du musée des Confluence.

Bien que la commission se soit prononcée favorablement, la présentation lors de celle-ci a suscité des interrogations voire des avis partagés. Depuis, des éléments ont été apportés qui éclairent cette délibération. Cette opération constitue l'occasion de remettre en état les installations créées en 1960 et rénovées en 1980 ainsi que la mise en sécurité des salariés intervenant sur le site. Cet ouvrage constitue un équipement indispensable du système d'assainissement du Grand Lyon. Il doit être maintenu donc en parfait état de fonctionnement. Entreprendre des travaux de rénovation dès aujourd'hui profitant de l'intégration esthétique préviendra tout dysfonctionnement éventuel, réduira les nuisances olfactives constatées et surtout limitera les conduits à terme par un phasage ultérieur.

La commission a rendu un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous demande de financer une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 1,3 M€ HT pour la rénovation du bâtiment siphon et dessableur de Confluence. Cette décision -comme il vient d'être dit- a fait discuter en commission, avec des avis très partagés et beaucoup d'interrogations. Nous ferons deux commentaires.

D'abord, nous remercions les services de l'eau et son directeur, monsieur Presle, pour la précision des réponses qu'ils nous ont apportées très rapidement.

Nous comprenons qu'il s'agit d'un équipement stratégique de notre système d'assainissement puisqu'il recueille les eaux usées de 300 000 habitants de la Presqu'île, de la Croix-Rousse et de Caluire. Nous comprenons que l'ouvrage des années 60 et les équipements des années 80 doivent être renouvelés et que la proximité du musée et sa prochaine ouverture sont d'abord des accélérateurs de la décision.

Vous nous avez précisé que le surcoût lié à l'esthétique du bardage est de 800 000 € HT. Si ce surcoût nous a fait réagir, nous comprenons bien que le projet est légitime, indépendamment de ce que chacun peut penser du musée lui-même et de ses dérives budgétaires. Nous comprenons enfin que ce dépassement résulte de complexités techniques qui avaient été sous-estimées mais nous connaissons le professionnalisme de la direction de l'eau dans de très nombreux travaux d'assainissement qui sont indispensables dans toutes nos communes et nous sommes donc sûrs que ce qui pouvait être fait pour optimiser financièrement ce projet l'a été.

Cependant, si nous ne pouvons que soutenir une décision de priorisation de travaux dans le cadre du budget de l'assainissement, nous restons interrogatifs sur le contexte budgétaire de cette décision. Il est impossible, de notre point de vue, de prendre au fur et à mesure des décisions qui sont une par une justifiées mais qui peuvent conduire, lors de notre future PPI, à des décisions injustifiées pour d'autres projets. Nous considérons donc que cette décision nécessite un point en commission des finances, dans le cadre de la préparation d'une future PPI -évidemment, si elle est en juillet 2015, cela pose des problèmes d'agenda- afin de situer son impact éventuel sur d'autres projets.

Dans ces conditions et compte-tenu des éléments fournis par les services, nous nous abstiendrons et nous demandons au Vice-Président de répondre rapidement, avec son collègue aux finances, à notre interrogation.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, effectivement, comme cela vient d'être dit, cette délibération a trait à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant des installations d'assainissement d'eau situées dans le deuxième arrondissement dans le quartier de la Confluence. C'est un équipement stratégique pour notre système d'assainIssement et notamment il traite les eaux usées d'un grand nombre de quartiers, que ce soit de la Presqu'île, de la Croix-Rousse et de Caluire.

Les travaux nécessaires et l'évaluation initiale de leur coût par un maître d'œuvre externe ont été approuvés par le Conseil communautaire du 18 novembre 2013. Cet ouvrage -cela a été dit- date des années 60 et son renouvellement était indispensable.

Un appel d'offre a été ensuite lancé. Trois sociétés ont présenté des offres et, lorsqu'elles ont été étudiées par les services, il est ressorti un écart effectivement de près de 1,3 M€ entre l'évaluation initiale et les offres faites. Il a fallu conclure à une erreur d'évaluation du maître d'œuvre et à la nécessité d'une révision des prix. Ce phénomène de sous-évaluation des coûts de travaux par la maîtrise d'œuvre est hélas connu, et des entreprises, et des administrations et collectivités territoriales. Il est extrêmement dommageable pour elles car ces erreurs

d'évaluation les obligent à augmenter de manière imprévue les budgets de travaux souvent conséquents.

Il est important de noter que des pénalités ont été appliquées au maître d'œuvre. C'est important et nécessaire mais, aujourd'hui, il nous faut réévaluer ce programme pour lancer des travaux décidés par les élus du Grand Lyon en 2013 et initialement prévus pour avoir lieu entre septembre 2014 et janvier 2016. Ces travaux sont importants pour les habitants, et du deuxième arrondissement situé à proximité qui ont besoin d'installations rénovées dans un quartier en expansion, et des quartiers plus lointains, quatrième arrondissement et Caluire et Cuire. Ce sont des travaux indispensables au bon fonctionnement du service d'assainissement des eaux usées du Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés.

Mme la Conseillère CRESPY : Monsieur le Président et chers collègues, voilà un dossier préoccupant sur les choix de dépenses d'investissement faits par l'exécutif dans un dossier qui, à l'évidence, a échappé à tout contrôle politique. Nous parlons du siphon situé entre Lyon et La Mulatière qui transfère les eaux usées et pluviales vers la station d'épuration de Pierre Bénite.

Des études ont été engagées pour modifier la structure d'accueil de ce siphon pour d'abord tenir compte de sa proximité et du musée des Confluences. On peut effectivement comprendre que les aspects visuels et olfactifs des eaux usées soient pris en compte dans un tel projet. Puis on a ajouté des travaux de sécurisation pour améliorer le travail des agents. Puis on a décidé que, finalement, et même si le système fonctionne actuellement convenablement, on allait anticiper des travaux qui auraient pu attendre jusqu'à cinq ans, selon les informations données en commission.

Après toutes ces modifications techniques, on découvre avec effarement que le montant des offres est bien supérieur à l'estimation du maître d'œuvre et, quand je dis bien supérieur, je parle d'une somme de 1,3 M€. Certes, on tape sur les doigts du maître d'œuvre qui a mal fait ses calculs et on récupère 15 000 € mais il en manque encore.

Dans un tel contexte, il y a plusieurs solutions :

- d'abord, on peut ne pas donner suite. On comprend facilement que, puisque le musée est en cours de construction, les travaux doivent se faire de manière complémentaire ;

- ensuite, on peut tout prendre en charge et payer "rubis sur ongle" car l'argent ne coûte pas cher ;

- enfin, on pourrait travailler le dossier afin de définir avec précision les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération musée et ce qui pourrait être remis à plus tard, sans amener de surcoût en cas de reprise de l'ouvrage.

Face à des élus -de tous bords politiques, je précise- qui ont voulu renvoyer le dossier à une séance de travail pour finaliser leurs études, on a opposé une fin de non-recevoir car le dossier nous aurait été présenté trop tardivement. Nous avons été mis devant le fait accompli, y compris le Président de la commission, et le choix s'est porté sur l'augmentation totale du budget sans discussion possible.

Monsieur le Président, au nom de mes collègues élus, je dénonce cette obstruction à notre travail et je demande que le dossier soit renvoyé en commission pour étude. A défaut, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés s'abstiendra.

Aussi, nous nous inquiétons de cette facilité à financer une dépense nouvelle de 1,3 M€ au moment même où on nous explique que le Grand Lyon rechercherait soi-disant des économies. Demain, quand on annoncera à un Maire que l'on ne peut retenir son projet communal faute d'argent, il pourra aller se rassurer sur la terrasse du musée des Confluences et contempler le siphon esthétiquement acceptable qui aura englouti les eaux usées et sa subvention !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Les services du Grand Lyon m'ont dit que ces travaux étaient indispensables pour les Communes de Lyon et de Caluire et Cuire. Je vais vous dire que moi, je ne suis pas allé voir dans les égouts s'ils étaient indispensables mais j'ai tout de même un peu confiance dans ce que disent les services et donc quand on me dit : "Vous risquez effectivement des problèmes majeurs, si vous ne le faites pas.", j'ai peur que si demain le service d'assainissement ne fonctionne pas sur Caluire et Cuire, on me dise par exemple que c'est l'impéritie du Président du Grand Lyon. Donc nous prenons ces travaux à temps.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Monsieur Petit.

M. le Conseiller PETIT : On n'a jamais entendu parler à Caluire et Cuire de ce problème de siphon. On le découvre ce soir -c'est bien beau- dans l'intervention de madame ! N'allez pas dire que cela ne va pas fonctionner parce qu'on fait une remarque sur ce dossier ce soir alors qu'on n'en a jamais entendu parler. Ce n'est pas acceptable ! On découvre les informations les soirs de Conseil. C'est inadmissible et ce n'est pas la première fois !

M. LE PRESIDENT : Mais je vais vous dire que sur les problèmes d'assainissement, etc., en général, vous n'en entendez pas parler justement parce que cela fonctionne.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour) ; Communiste et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0322 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet de mise en place de 254 latrines et 5 toilettes publiques dans la Commune rurale de Phteas Kandal - Cambodge - Direction de l'eau -

N° 2014-0323 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) pour le projet Projet d'hydraulique rurale dans le département de la vallée du Ntem - Cameroun - Direction de l'eau -

N° 2014-0324 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour le projet Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement et maintenance des infrastructures dans 6 districts du sud de l'Ethiopie (Kindo Didaye, Damot Gale, Ofa, Boloso Sore, Boloso Bombe et Hadero) - Direction de l'eau -

N° 2014-0325 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Savoir donner pour le projet de construction de 7 puits agro-pastoraux dans les Communes de Kellé et Gouré - Niger - Direction de l'eau -

N° 2014-0327 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Anjoma pour le projet De l'eau potable au cœur de la ville, Commune rurale d'Anjoma - Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2014-0328 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune de Vohiposa pour le projet Un réseau d'eau géré professionnellement pour le développement de la Commune de Vohiposa - Madagascar - Direction de l'eau -

---

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Barge a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0322 à 2014-0325, 2014-0327 et 2014-0328. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller BARGE, absent momentanément : Monsieur le Président, monsieur Barge s'est absenté, donc je serai le rapporteur. Pour les six délibérations concernant les attributions de subventions au fonds de solidarité eau, la commission proximité et environnement a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Monsieur le Président, juste une explication de vote. Suite au vote tout à l'heure du CADR, vous connaissez notre position sur la coopération décentralisée du Grand Lyon. C'est, à mon avis, un avis de bon sens. Force est de constater que toutes les collectivités locales sans exception, la Région avec sa dizaine d'ambassades régionales, les Communes, la Ville de Lyon, le Grand Lyon ont un souhait et une ambition de coopération internationale et tout cela en s'arrangeant et en développant à longueur d'année la sacro-sainte clause de compétence générale, au mépris bien évidemment, forcément, des compétences normalement attribuées.

Voilà, donc nous sommes contre. Nous sommes favorables à une nécessaire solidarité nationale que nos collectivités doivent d'abord à nos ressortissants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Ensuite, le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Peut-être faut-il clarifier le vote concernant le siphon de La Mulatière, non ? On n'a pas voté non !

Je souhaite, au nom du groupe UMP, divers droite et apparentés, intervenir sur les délibérations numéros 2014-0322 à 2014-0328 qui concernent le fonds de solidarité eau et, plus généralement, la politique de coopération décentralisée du Grand Lyon.

Le dossier de ces coopérations est à la fois intéressant et sensible car parfois synonyme de dépenses somptuaires, de voyages onéreux et de dérives technocratiques. Bien entendu, notre groupe est favorable à la coopération décentralisée, notamment si elle centre son activité sur le développement économique au profit des acteurs du pays d'accueil mais également au profit des acteurs du Grand Lyon concernés. Surtout, nous y sommes favorables à condition qu'elle ne se substitue pas à l'action de l'Etat, seul à même de mener une politique internationale cohérente. La coopération décentralisée doit être à nos yeux une coopération raisonnable et réaliste et ne doit pas être, comme nous pouvons le constater parfois au sein de certains Conseils régionaux, un mandat pour avoir des casiers ambassadeurs aux quatre coins du monde et pour favoriser la multiplication de voyages indûment payés par le contribuable.

Enfin, n'oublions pas les budgets et autres dotations en baisse ainsi que les futures coupes sombres qui vont impacter très sensiblement les investissements du Grand Lyon dans nos Communes. Etant donné ces diminutions substantielles en cours ou à venir, nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité de recentrer vos actions en direction des territoires du Grand Lyon et des Grands Lyonnais.

Pour conclure, si nous sommes favorables -comme je l'ai déjà dit- aux coopérations décentralisées, nous ne souhaitons pas vous confier, pour le mandat à venir, un chèque en blanc destiné à financer une action désordonnée tous azimuts. Nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces rapports dans l'attente d'un cahier des charges précis et adapté à la situation économique actuelle et dans l'attente d'obtenir la certitude que nous n'avons pas affaire à une usine à gaz de plus, destinée pour l'essentiel à financer les voyages d'un Vice-Président ou de quelques autres.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Je tiens simplement à vous rappeler qu'il s'agit du 1 % sur l'eau établi par monsieur Houdin qui, si mes souvenirs sont bons, devait être membre du RPR. Voyez, quand on n'a pas de mémoire, ensuite on a des jugements peut-être hâtifs !

Donc je mets aux voix ces dossiers.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, j'avais levé la main avant le vote. Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, effectivement, la mémoire est une qualité très importante en politique et il y a quelques minutes, vous nous avez soutenu -et, pour nous, élus lyonnais, c'est la deuxième fois- ne pas avoir voté la première lecture de la loi ALUR. La première lecture, le 26 octobre 2013, a été votée par 127 Sénateurs socialistes, dont vous. Votre mémoire vous fait donc défaut, monsieur le Président, ce qui est un vrai problème. Mais ce qui est plus un problème, monsieur le Président, c'est que je vous l'avais déjà fait remarquer en Conseil municipal et cette deuxième fois n'est donc pas un oubli mais un oubli délibéré ; et un oubli délibéré, monsieur le Président, cela s'appelle un mensonge !

M. LE PRESIDENT : Non, non, je sais mais j'ai fait vérifier !

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : groupe Front national ;

- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf M. Barge qui a voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

M. LE PRESIDENT : Donc nous passons aux dossiers sans débat.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2014-0266 - Demande d'une subvention régionale dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour 2 actions : expérimentation d'un mur digital numérique (étude pré-opérationnelle), et mission d'accompagnement à l'organisation d'un événement temporaire d'innovation dans un pôle d'échanges - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Le dossier est retiré.

(Retiré).

N° 2014-0267 - Villeurbanne - Prolongation des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2014-0267. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CRIMIER absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2014-0269 - Sathonay Camp - Aménagement du carrefour RD 144 situé avenue Carnot - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2014-0269. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour l'aménagement de ce carrefour à trois branches.

M. LE PRESIDENT : Donc les trois branches sont faites par le Grand Lyon ou par le Département et le Grand Lyon !

M. le Vice-Président DA PASSANO : Nous nous les partageons, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce sera l'efficacité de la Métropole !

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2014-0270 - Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer 2 avenants - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2014-0270. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le dossier numéro 2014-0270.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2014-0277 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-création en 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0278 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0279 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour l'organisation de l'édition 2014 du World entrepreneurship forum (WEF) et pour son programme d'actions incubateur 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0280 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association PlaNet Adam Cré'acteurs pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2014-0281 - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Virtex - Avenant à la convention de subvention du 07 juillet 2011 avec la société Brochier technologies - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0282 - Pôle de compétitivité Lyon urban Truck et Bus (LUTB) Transport and mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société Matelys pour le programme de recherche et de développement Ecobex - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0283 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Imaging diagnostic and treatment of prostate cancer (IDITOP) - Avenant n° 1 à la convention de subvention du 21 décembre 2011 avec la société EDAP TMS - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0284 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Rescoll pour son programme de recherche et développement (R&D) H&M - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0285 - Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention à la société Influtherm pour le projet de recherche et de développement (R&D) SOLARCLYM II - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0286 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au programme de recherche et développement POLYBIO - Avenant n° 2 à la convention de subvention du 21 septembre 2010 avec la société Aguettant - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0287 - Pôle de compétitivité AXELERA - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0288 - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0289 - Pôle de compétitivité Axelera - Approbation de la participation de la Communauté urbaine de Lyon au projet SMILE et attribution de subventions à la société institut d'excellence sur les énergies décarbonnées (IDEEL) et à la société Inevo technology pour le programme de recherche et de développement VALCO2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2014-0295 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 11° édition du forum des interconnectés à Lyon les 11 et 12 décembre 2014 et pour son programme d'actions 2014 relatif à la promotion du numérique - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

N° 2014-0296 - Réaménagement des abattoirs de Corbas - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'entreprise CIBEVIAL - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

---

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0277 à 2014-0289 et 2014-0295 et 2014-0296. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Dossiers n° 2014-0277 à 2014-0284, 2014-0286 à 2014-0289 et 2014-0296 :

Adoptés à l'unanimité.

Dossier n° 2014-0285 :

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'étant abstenu (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour).

Dossier n° 2014-0295 :

Adopté, Mme Dognin-Sauze, Présidente de l'association Réseau des territoires innovants, n'ayant pas pris part au vote du dossier ainsi que M. Compan *(article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).*

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2014-0294 - Attribution d'une subvention à l'Association jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

---

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2014-0294. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur le programme des jeunes ambassadeurs.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2014-0298 - Attribution de subventions à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2014 et son programme d'investissement 2014-2015 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2014-0298. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2014-0301 - Comité technique de la Communauté urbaine de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de l'établissement - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2014-0302 - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Communauté urbaine de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de l'établissement - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2014-0303 - Organisation à Lyon, les 10 et 11 décembre 2014 par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET), des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) - Attribution d'une subvention au CNFPT - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2014-0308 - Organisation de déplacements de délégations Ville de Lyon/Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0301 à 2014-0303 et 2014-0308. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Lors des comités techniques, les syndicats ont accepté le paritarisme et on s'est mis d'accord sur 15 membres et 15 suppléants pour les syndicats et de même pour la collectivité. Il en est de même pour le dossier 2014-0302 qui est sur le comité d'hygiène, où on s'est mis d'accord sur 10 représentants pour le personnel et 10 représentants pour la collectivité. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° 2014-0305 - Achat de gaz pour les bâtiments tertiaires de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché subséquent de fournitures à la suite de l'accord-cadre - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2014-0306 - Achat de gaz naturel pour le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon Gerland - Autorisation de signer le marché subséquent de fournitures à la suite de l'accord-cadre : achat de gaz pour les bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2014-0307 - Fourniture de gaz pour la station d'épuration des eaux usées de Pierre Bénite et les bâtiments communautaires (subdivisions et ateliers) de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0305 à 2014-0307. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur l'ensemble des dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2014-0313 - Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais (SAGE) de l'Est lyonnais - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Convention 2014 - Direction de l'eau -

N° 2014-0314 - Meyzieu - Convention d'application pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour l'année 2014 - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Rabehi comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0313 et 2014-0314. Monsieur Rabehi, vous avez la parole.

M. le Conseiller RABEHI, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur les deux dossiers présentés.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller RABEHI.

N° 2014-0304 - Association Lyon sport métropole - Avenant n° 1 à la convention du 24 mars 2014 - Changement de dénomination de l'association - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2014-0304. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller EYMARD, rapporteur : Il s'agit tout simplement, avec un avis favorable de la commission, de voter pour un changement de dénomination de l'association sportive de la Communauté urbaine de Lyon qui désormais s'appellera "Association Lyon sport Métropole", monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Comme quoi, nos personnels anticipent ! Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

N° 2014-0315 - Etude de ressources majeures définies au schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Corse - Nappe des cailloutis de la Dombes et alluvions du couloir de Certines - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Direction de l'eau -

N° 2014-0316 - Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif pour les données de l'année 2013 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Direction de l'eau -

N° 2014-0317 - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Participation à l'évolution du guide d'application des normes européennes EN13757 - Systèmes de communication et de télérelevé de compteurs - Direction de l'eau -

N° 2014-0320 - Genay - Création d'aménagements de lutte contre le ruissellement agricole - Talweg du Lay - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné madame la Conseillère Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0315 à 2014-0317 et 2014-0320. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GLATARD.

N° 2014-0319 - Distribution d'eau potable - Convention pour le transfert de certains abonnés entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat des eaux de Millery-Mornant - Direction de l'eau -

N° 2014-0321 - Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2014 - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0319 et 2014-0321. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2014-0326 - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Ambohimahasoa pour le projet De l'eau potable au cœur de la ville d'Ambohimahasoa, région Haute-Matsiatra - Madagascar - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Barge comme rapporteur du dossier numéro 2014-0321. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller BARGE, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2014-0334 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Dispositifs d'accompagnement au relogement - Attribution d'une subvention à Alliade habitat et à la Ville de Bron - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2014-0338 - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Modification de la convention-type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0334 et 2014-0338. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ces deux dossiers, ZAC des Girondins et Bron Terraillon, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au débat ni au vote *(article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales)* :

- dossier n° 2014-0334 : M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat

- dossier n° 2014-0338 : MM. Da Passano, Le Faou, Mme Cardona, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2014-0339 - Vaulx en Velin - Bron - Givors - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vénissieux - Plan national de renouvellement urbain - Prolongation de la durée du programme - Conventions avec la Région Rhône-Alpes pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2014-0339. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur le plan national de renouvellement urbain, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2014-0341 - Dardilly - Esplanade de la Poste - Opération d'aménagement en régie directe - Bilan prévisionnel - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2014-0341. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et le groupe Communiste et républicain relatif à l'encadrement des loyers dans l'agglomération lyonnaise

M. LE PRESIDENT : Nous arrivons au vœu, nous en avons beaucoup parlé, il faut maintenant formellement le présenter et le mettre aux voix.

Je crois que c'est monsieur Hémon qui le présente en premier.

M. le Conseiller HÉMON : Oui, monsieur le Président, je vais le présenter durant quelques minutes et ensuite mon collègue Pierre-Alain Millet continuera.

En introduction, je dirai que le débat a déjà eu lieu tout à l'heure et j'ai eu l'impression, en écoutant certaines interventions, d'entendre ce que chantait Gavroche "Quand je tombe par terre, c'est la faute à Voltaire, quand je tombe dans le caniveau, c'est la faute à Rousseau… et dans le logement, c'est la faute à Duflot." !

(Rires et applaudissements dans les rangs de l'assemblée).

Je vais revenir sur certains éléments de l'encadrement des loyers qui est la mesure la plus emblématique de la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové). Aujourd'hui dénaturé par le Premier Ministre, ce dispositif aurait permis de réguler localement les loyers tout en redonnant des capacités financières réelles aux locataires. Il aurait aussi amélioré les possibilités d'accession au logement et assuré une réelle mixité sociale dans les zones tendues de notre agglomération.

Pour rappel, le logement prend une part de plus en plus importante dans le budget de nos concitoyens. Certaines personnes sont ainsi obligées de réduire le budget consacré à l'alimentation et aux soins pour pouvoir se loger. En effet, il ne faut pas l'oublier, les loyers qui ont le plus augmenté sont ceux des petites surfaces qui sont souvent occupées par les personnes les moins riches du parc.

Et s'il semble que les loyers commencent à baisser en certains endroits, c'est en partie dû à l'effet du décret d'encadrement des loyers pris en août 2012 et renouvelé en août 2013 et août 2014. Et si les loyers baissent réellement, l'encadrement ne posera pas de difficulté au marché puisqu'il permet de contenir les loyers dans un étiage et ne fixe pas de blocage.

Le Premier Ministre et certains de ses soutiens -dont, j'ai bien compris ce soir, monsieur Michel Havard- font porter à cette loi ALUR la responsabilité de cette crise du logement. Qu'en est-il réellement ?

Il faut donner quelques chiffres car ceux qui ont été donnés étaient parfois un peu trop vagues. Nous ne construisons en moyenne que 346 000 logements par an depuis vingt ans alors qu'il en faudrait actuellement 500 000. Avec 330 000 logements construits en 2013, la loi Duflot n'a donc pas freiné la construction, elle a bien au contraire freiné la crise. En effet, parallèlement à une augmentation de l'investissement pour construire davantage de logements sociaux, des mesures ont été prises afin d'augmenter la construction.

Et, comme le précise Jean-Louis Dumont, Président de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) -qui tiendra son congrès à Lyon la semaine prochaine- : "Ceux qui aujourd'hui freinent aussi la construction sont les nouveaux Maires de certaines Communes qui ont bloqué depuis le printemps la construction de 20 000 logements sociaux" ; et ces nouveaux Maires ne sont pas des Maires de gauche.

Non seulement le Premier Ministre a fait le choix de ne pas appliquer des mesures favorisant la justice sociale mais il aide les ménages les plus riches à consolider leur patrimoine par des mesures de défiscalisation sans contrepartie sociale, contrairement à ce que proposait la loi ALUR.

Il est difficile de comprendre pourquoi ce qui paraissait une excellente loi en mars est vidé de sa principale mesure en septembre ! Ce dispositif clé de la loi ALUR , le vingt-deuxième engagement de François Hollande -cela a été dit-, a été voté à l'unanimité et sans réserve par l'ensemble des Députés et Sénateurs de gauche sans que personne ne fronde ni ne gronde à l'époque…

Voici pourquoi, à l'instar du Maire écologiste de Grenoble, du Maire communiste de Montreuil et de la Maire socialiste de Lille, nous vous proposons ce vœu que je vais vous lire :

"Pour contenir les prix des loyers sur l'agglomération lyonnaise et favoriser l'accès de tous à un logement abordable, le Grand Lyon demande au Gouvernement d'appliquer l'encadrement des loyers dans l'agglomération lyonnaise, comme le prévoit la loi ALUR".

Voilà, monsieur Millet, je vous laisse la parole, si monsieur le Président nous y autorise..

M. le Conseiller MILLET : Permettez-moi un commentaire liminaire, monsieur le Président : quand vous reprenez leurs idées, ne regardez pas la droite mais regardez ceux à qui vous répondez ! D'autant que votre longue intervention à la gloire de la politique gouvernementale et de la politique grand lyonnaise nous donne beaucoup de chiffres mais, comme vous le savez, les chiffres on les fait parler !

Ainsi, sur la chute de la construction mais -comme vous le notez vous-même-, en 2008, ce n'était pas madame Duflot qui en était la cause et peut-être que la baisse de la courbe de la construction que vous avez vue a peut-être un rapport avec la baisse de la hausse de la courbe du chômage que personne n'a encore vue ! Par conséquent, la lecture que vous faites des chiffres peut conduire à discussion, d'autant que, concernant l'efficacité de la politique du Grand Lyon, il y a eu construction de logements sociaux avec une progression régulière et significative. Mais enfin, prenez les chiffres nationaux concernant le logement social : on est passé de 46 117 logements en 2000 à 117 065 en 2013, il y a donc une lente et longue progression avec une chute, certes, en 2011 pour des raisons qui n'étaient pas non plus la loi Duflot et elle s'est faite avec des Gouvernements relativement différents dans la période.

Par conséquent, je crois qu'il faut en revenir à la question qui est posée par ce vœu. Pour nous, cette question très pragmatique touche à une question sociale très sensible, à une question d'urgence et bien sûr nous comprenons bien que l'encadrement des loyers n'était qu'une des mesures de la loi et qu'elle n'est d'ailleurs qu'une des mesures du plan de relance, dont la fondation Abbé Pierre nous dit qu'il -je cite-"oublie la justice sociale et la régulation du marché" et que "les grands absents restent de nouveau le logement très social, les exclus et les familles modestes".

L'encadrement des loyers proposé ne résolvait pas bien entendu la question de fond de loyers trop élevés pour les revenus moyens, d'abord, parce qu'il ne concerne que le logement privé, alors que -comme le montre l'Observatoire des inégalités- la hausse des loyers moyens a été depuis cinq ans plus élevée dans le logement social que dans le parc privé. Pourtant, les loyers dans les logements sociaux sont bien encadrés. Un vrai plafonnement des loyers par rapport aux ressources serait nécessaire pour garantir ce Droit au logement.

Mais, bien sûr, il n'y a pas de droit au logement sans construction et si l'effort de construction de logements depuis 2003 -comme je l'évoquais tout à l'heure- est significatif, il faut noter que, pour les ménages à plus faibles ressources, c'est là que nous avons la plus faible réponse parce que la PLAI reste très minoritaire avec à peu près 30 000 logements sur 120 000 en 2013. Nous avons parfois des discussions surréalistes quand nous évoquons les objectifs de construction de logement sociaux (20 ou 25 %) ; la réalité, c'est que 29 % des ménages sont éligibles au PLAI, le logement le plus social, 63 % au PLUS, 78 % au PLS ! On peut dire ce que l'on veut mais il ne s'agit pas, dans ces politiques, de répondre à une minorité pauvre de la société, il s'agit de répondre à la grande majorité des ménages !

Sur le fond, il n'y aurait que deux mesures qui transformeraient radicalement l'offre de logement : la première concerne le foncier -on l'évoquait tout à l'heure- ; l'Etat a fait sa plus-value sur l'îlot Berliet mais c'est évidemment l'action publique pour sortir une part significative du foncier de la spéculation. La deuxième concerne le retour à une aide à la pierre massive qui permettrait réellement de construire des logements de qualité. Bien sûr, c'est une réponse qui sort des dogmes du marché-roi, qui ne cherche pas simplement à réguler le marché mais qui lui impose un espace public ; vous nous dites que nous discutons de lois dans nous intéresser aux réalités concrètes. Non, nous ne sommes pas des rêveurs et nous sommes capables d'impulser avec un grand service public du logement de nobbreux partenariats et projets avec des entreprises daans nos communes.

Ce qui est bizzare tout de même, c'est que l'Histoire de la France c'est au contraire de grands services publics qui développent de grands partenariats avec l'économie : la SNCF, EDF sont des exemples de grands secteurs publics qui amènent l'égalité tarifaire et une économie efficace et qui, en même temps, développent des filières économiques de premier plan, à caractère mondial. Nous n'opposons donc pas une politique d'un grand service public du logement avec le partenariat avec les acteurs immobiliers que, pour tout dire, monsieur le Président, nous connaissons très bien dans nos Communes aussi.

Par conséquent, en l'absence d'une grande loi pour ce Droit au logement, les avancées pourtant limitées de la loi Duflot sont vite balayées dans le cadre d'une politique qui -il faut dire la vérité- est toujours plus à droite, ce qui permet d'avoir l'assentiment de nos collègues qui me font face.

En tout cas, monsieur le Président, puisque vous êtes, vous, l'adepte du réformisme, vous avez l'occasion de montrer qu'il ne conduit pas nécessairement de compromis en compromis aux seules règles de la concurrence libre et non faussée et j'apporte le soutien du groupe Communiste et républicain à cette demande de mettre en place l'encadrement des loyers dans l'agglomération.

M. LE PRESIDENT : Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. le Conseiller COCHET : Oui, s'il vous plaît. Monsieur le Président et chers collègues, nous voici dubitatifs, non pas sur le vœu déposé par nos collègues des groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et Communiste et républicain pour demander l'application de l'encadrement des loyers dans l'agglomération lyonnaise ; ils ont au moins pour eux -une fois n'est pas coutume- une certaine logique politique. Je vous vois surpris, monsieur le Président, et vous avez raison, n'exagérons rien ! Disons seulement qu'ils ont de la suite dans les idées.

Nous ne sommes pas non plus dubitatifs sur la réponse à apporter à ce vœu. Sans suspense, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés votera contre. Cette loi est une catastrophe pour l'économie du bâtiment, la construction de logements et plus généralement la croissance. Les mises en chantier de logements neufs ont reculé de 10 % au cours des douze derniers mois. Sur la même période, les permis de construire ont chuté de plus de 12 % et, selon l'Insee, la chute des constructions coûterait à la France entre 0,4 et 0,5 % de croissance.

Pire que tout, c'est une loi qui a été guidée par une idéologie de l'antépénultième siècle qui est de considérer tous les propriétaires comme des affameurs du peuple. Evidemment, comme le parti socialiste a découvert le libéralisme et ses vertus depuis quelques semaines, il vient de se rendre compte que cette loi allait à rebours de tout ce qui a fait l'efficacité d'une politique économique.

C'est là-dessus que nous sommes dubitatifs, sur ces retournements politiques où on voit une majorité d'hier travailler et voter des textes main dans la main puis s'écharper sur leur remise en cause. Car, monsieur le Président, vous qui avez voté la loi ALUR au Sénat le 20 février 2014, en couple d'ailleurs avec monsieur Michel Mercier, le seul du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, vous avez depuis découvert qu'il existe dans le Grand Lyon des propriétaires privés, des investisseurs immobiliers qui permettent à des dizaines de milliers de foyers de se loger de manière décente et contre lesquels la loi ne ferait que les pousser à retirer leurs biens du marché et donc à réduire l'offre de ce qui mécaniquement augmenterait le prix des loyers.

Vous allez reconnaître aujourd'hui que vous vous êtes trompé et que vous ne pouvez pas donc soutenir ce vœu. En fait, nous nous interrogeons jusqu'à quel moment votre raisonnement vous a trompé sur le sujet du logement. Il me semble que vous avez retrouvé votre vraie façon de penser, tout juste après votre élection à la Présidence du Grand Lyon, c'est-à-dire au moment où vous n'aviez plus besoin ni du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ni du groupe Communiste et républicain. N'est-ce pas vous qui, le 23 juin dernier, devant cette assemblée, en page 36 du procès-verbal de séance publique, dénonciez ceux qui sont dépendants de la doxa d'un parti et qui -je cite-, par leur jugement dogmatique, portent une lourde responsabilité pour tout le monde, pour les investisseurs, pour les accédants à la propriété mais également pour le logement social" ? Tout cela contre les élus de votre propre majorité. Mais chut ! Ils ne se sont pas encore rendu compte de la duperie et ils votent benoîtement vos rapports.

Ce qui nous inquiète, c'est qu'il nous semble que d'autres élus ont eux aussi eu affaire à cette amnésie politique passagère de vos vraies convictions. Là encore, faisons silence ! Peut-être qu'avec un peu de chance, ils ne s'en rendront pas compte avant le passage à la Métropole et le vote du prochain budget.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Madame Rabatel.

Mme la Conseillère RABATEL : Une explication de vote. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera pour le vœu présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et le groupe Communiste et républicain.

Nous souhaitons apporter deux précisions dans les attendus de ce vœu :

- nous aurions souhaité une phrase sur les efforts réalisés en termes de logements sociaux sur Lyon et le Grand Lyon ; et nous ne doutons pas que cela continuera dans ce mandat ;

- deuxièmement, nous ajoutons que nous souhaitons une discussion -qui a commencé un peu ce soir mais qui soit encore plus fine, plus approfondie, à propos de l'encadrement des loyers, ses conséquences, sa répartition géographique- avec les groupes politiques du Grand Lyon et avec les acteurs concernés, avant de prendre une décision. Car je rappelle par exemple que les Français déménagent beaucoup (10 à 12 % chaque année), ce qui facilite l'augmentation des loyers.

M. LE PRESIDENT : Madame Perrin-Gilbert, puis madame Panassier.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Merci, monsieur le Président. Le groupe GRAM votera également pour ce vœu dans la continuité de la discussion précédente.

Nous pensons, en effet, qu'à trop penser aux investisseurs, nous oublions les habitants du Grand Lyon et la question est bien : pour qui on fait la ville ? Pour qui on fait la Métropole ? Pour qui on produit du logement ? Et une des réalités aujourd'hui est que le logement est inaccessible, tel qu'il est construit, pour une majorité de nos concitoyens. Un rapport vient d'être dressé récemment par la Fédération nationale des étudiants qui classe Lyon -on est en septembre, donc je parle des étudiants- comme la troisième ville où les logements sont les plus élevés aujourd'hui, avec une augmentation importante de 2 % durant cette année. Voilà, ce sont des réalités auxquelles nous avons à faire face.

Donc nous voterons pour le vœu du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et Communiste et Républicain.

M. LE PRESIDENT : Madame Panassier.

Mme la Conseillère PANASSIER : Pour nous, la question de l'encadrement des loyers à Lyon ne se pose pas, en tout cas, pas comme cela. Nous pensons que le contexte de notre ville est bien différent de celui de Paris.

Parce que, d'abord, nous avons la chance de bénéficier encore de foncier et de foncier en centre-ville, même si, effectivement, on retient vraiment avec intérêt les propositions qui ont été faites par vous-même et Michel Le Faou ainsi que monsieur Llung de travailler sur les opérations urbaines en diffus. Je pense que là, il y a une vraie marge de progression.

Mais, si le contexte est différent du contexte parisien, c'est aussi parce que nous conduisons -et nous l'avons rappelé- une politique ambitieuse en termes de quantité mais aussi en termes de mixité et de diversité des produits logements. Cette politique, nous la conduisons avec des partenaires et il nous semble qu'à Lyon, au moment où se ralentit la construction d'une manière générale, il ne serait pas malin d'envoyer à nos partenaires un signe de défiance.

Heureusement qu'en France, nous avons encore cet attachement à l'investissement à la pierre ! Mais les investisseurs ont de plus en plus intérêt à investir dans les œuvres d'art ; sauf que ce ne sont pas les œuvres d'art ni même les plus beaux tableaux qui vont loger les gens !

En deux mots, pour nous, une réglementation supplémentaire n'est vraiment pas opportune à Lyon où nous avons l'habitude du dialogue et c'est plutôt par cette voie que nous voulons progresser, préférant convaincre plutôt que de contraindre.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Jean-Paul Bret.

M. le Vice-Président BRET : Oui, je me suis exprimé sur le fond dans le débat sur le plan 3 A et c'est bien qu'à ce moment de notre débat, la question -me semble-t-il- ait été déjà largement évoquée.

J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait le risque de la posture et les dernières interventions me le montrent. Je veux dire que quand on caricature le propos en disant qu'on est contre les pauvres parce qu'on n'est pas pour l'encadrement présenté comme cela, je trouve que là, on rentre dans un débat binaire, manichéen, qui ne correspond pas à la réalité. Je souhaiterais que nos collègues dans cette assemblée puissent évoquer ces sujets avec peut-être un peu plus de distance, en tout cas moins d'effets de manche et de posture.

Donc je dis oui, il faut aller vers une régulation, oui, il faut sans doute donner les outils d'une véritable régulation mais non pas placer comme cela le débat immédiatement sur l'encadrement des loyers alors que la loi Duflot ne le prévoit même pas de cette façon-là. Je vous invite à la relire : elle dit simplement, d'abord mettons en place des observatoires et, après, on verra s'il y a besoin d'encadrer les loyers. Je trouve que c'est une mauvaise façon de conduire le débat.

Donc notre groupe ne votera pas ce vœu et nous ne prendrons même pas part au vote pour marquer cette défiance par rapport à ce débat, si manichéen et binaire qu'il ne nous semble pas conduire à des avancées positives.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, oui, allez-y !

M. le Conseiller BOUDOT : Je vous remercie, monsieur le Président. En matière d'immobilier et de constructions, il ne devrait pas y avoir de bonne ou mauvaise loi, il ne devrait pas y avoir non plus de loi de droite ou de loi de gauche. Force est de constater qu'en la matière, cette loi ALUR est malheureusement une mauvaise loi. La mesure principale et emblématique de cette loi -n'en déplaise à monsieur Bret !- est aussi l'encadrement des loyers. On allait voir ce qu'on allait voir, on a vu !

Cette loi est, à l'évidence, le type même de la fausse bonne mesure, de la mesure idéologique, cette loi n'a pas voulu tenir compte du principe de réalité qui pourtant s'imposait à tous. En effet, les résultats de cette loi calamiteuse ne se sont pas fait attendre bien longtemps. Cette loi a paralysé le marché de l'immobilier, a fait chuter de 30 % les mises en vente de logements neufs au 1er trimestre 2014 et a fait disparaître la moitié des investisseurs durant cette courte période. La panne de logements était prévisible : elle a coûté des points de croissance à la France cette année.

Face au désastre pourtant annoncé de cette loi d'un camp contre l'autre -qui était un engagement de campagne très important de François Hollande, rappelons-le-, le Gouvernement socialiste aux abois n'a eu d'autre choix que de faire machine arrière, de tenter de limiter les dégâts pour sauver ce qui pouvait être encore sauvé.

Depuis ce renoncement spectaculaire, cette loi est devenue un enjeu politique pour l'extrême gauche qui tente de redorer son blason en engageant un bras de fer avec un parti socialiste déboussolé et lâché par les Français.

Monsieur le Président, vous avez beau jeu de renoncer à cette loi que vous avez pourtant manifestement votée et je serai, pour

une fois, d'accord avec vous en rejetant le vœu présenté par l'extrême gauche de notre assemblée, les faits ayant apporté la preuve de l'inefficacité et de la dangerosité de la mesure qu'elle propose.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Quelques mots supplémentaires. D'abord sur les conséquences, pas actuellement mais par le passé. Il y a une loi qui a bloqué les loyers, c'était la loi de 1948 qui a été une des lois les plus iniques qui n'ait jamais existé parce qu'elle permettait que, dans des logements somptueux, avec le blocage des loyers, des gens paient des loyers dérisoires alors que les gens qui étaient dans des logements nouveaux voyaient leurs loyers augmenter. Cela a été une véritable catastrophe, on peut essayer de vouloir refaire mais on peut essayer…

Ensuite, il peut y avoir des points de vue différents suivant les Communes. J'entendais tel ou tel Maire dire : "Moi, je regarde, mes loyers sont aujourd'hui parmi les plus hauts de France et nous avons les revenus les plus bas de France". Je comprends que, dans ce cas-là, on puisse effectivement hésiter. Sur Lyon est-ce le cas ? Non parce que, comme on vous l'a dit, il y a aujourd'hui production de logements. Je vais vous montrer ce qu'a donné l'augmentation des loyers dans l'agglomération. A une époque où on produisait peu de logements sur l'agglomération, au début des années 2000, les augmentations de loyers ont été très fortes, elles étaient de l'ordre de 4 %, elles ont même atteint 5 % en 2003. A partir du moment où on a commencé à produire du logement, on s'est aperçu qu'on maîtrisait les loyers. L'augmentation des loyers en 2010 a été de 1 %, en 2011 de 2,2 %, en 2012 de 2,4 % et en 2013 de 1,6 %. On n'est pas dans ce qui se passe à Paris ou ce qui a pu se passer avec des dérives de loyers absolument extraordinaires. On est effectivement dans un marché régulé, c'est pour cela que je suis contre ce vœu.

Si demain on votait des vœux comme ceux-ci pour aller vers des vœux plus extrêmes, en disant : "Même s'il y a des impayés dans les offices d'HLM, il ne faut plus bouger", à ce moment-là, il y aurait une chute considérable et c'est effectivement les gens les plus fragiles qui seraient touchés. On me dit : "Vous ne pensez pas aux pauvres" ; oui, je pense aux 5 500 personnes qui chaque année trouvent un logement qu'ils n'avaient pas dans le logement social parce que nous produisons aujourd'hui 50 % de notre logement social avec les promoteurs immobiliers en VEFA. Si demain il n'y a plus d'investissements, c'est le logement social qui s'effondre sur l'agglomération.

On me dit : "Le logement social c'est très ouvert jusqu'à 70 % des plafonds des revenus" ; écoutez, les amis, allez visiter les cités HLM ! Je ne vois pas dans les logements sociaux en PLAI des gens qui ont des fortunes considérables. J'aperçois tout de même parfois quelques réticences, les offices d'HLM y logent les plus vulnérables au niveau PLAI et -je vous l'ai dit tout à l'heure- on a une gamme de prix et c'est pour cela que cela va peut-être un peu moins mal qu'ailleurs dans l'agglomération.

Je vais mettre le vœu aux voix :

- pour : groupes Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Aggoun et Calvel (Non inscrits) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Front national ;

- abstention : néant.

Le vœu n'est pas adopté, le groupe La Métropole autrement n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais formuler, au nom de notre assemblée, tous nos vœux de bonne retraite à madame Christine Rac qui officie ici depuis près de vingt-huit ans et pour qui c'était le dernier débat. Tous nos bons vœux de retraite !

(Applaudissements).

(La séance est levée à 19 heures 45).

Annexe

Voeu déposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts et le groupe Communiste et Républicain relatif à l'encadrement des loyers dans l'agglomération lyonnaise

Groupe des élus EELV du Grand Lyon

Lyon, le 9 septembre 2014.

Vœu déposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts et le groupe Communiste et Républicain

La Loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové), dont la mesure la plus emblématique est l'encadrement des loyers est aujourd'hui dénaturée par le Premier Ministre.

Et pourtant, ce dispositif aurait permis de réguler localement les loyers tout en redonnant des capacités financières réelles aux locataires. Il aurait amélioré les possibilités d'accession au logement et assuré une réelle mixité sociale dans les zones tendues de notre agglomération.

Car nous savons tous que le logement prend une part de plus en plus importante dans le budget de nos concitoyens, au détriment d'autres dépenses indispensables. Ainsi, certaines personnes sont obligées de réduire le budget consacré à l'alimentation et aux soins pour pouvoir se loger.

Or, ce dispositif d'encadrement des loyers, déjà appliqué en Allemagne et en Suède, serait un outil de régulation aussi important qu'indispensable dans un marché du logement livré à lui-même depuis plus d'une décennie, période durant laquelle les loyers ont augmenté deux fois plus vite que les revenus ! Notre pays a d'ailleurs les loyers parmi les plus chers d'Europe, 40 % au dessus de la moyenne européenne.

Le principal argument avancé par le Premier Ministre et certains de ses soutiens fait porter à cette loi ALUR la responsabilité de cette crise du logement. Qu'en est-il réellement ?

Nous sommes l'un des pays les plus bâtisseurs d'Europe, mais nous ne construisons en moyenne que 346 000 logements par an depuis 20 ans, alors qu'il en faudrait actuellement 500 000. Avec 330 000 logements construits en 2013, la loi Duflot n'a donc pas freiné la construction, elle a, au contraire, freiné la crise. En effet, parallèlement à une augmentation de l'investissement pour construire davantage de logements sociaux, des mesures ont été prises afin d'augmenter la construction.

Non seulement le Premier Ministre, cédant aux promoteurs immobiliers et aux banques, a fait le choix de ne pas appliquer des mesures favorisant la justice sociale, mais il aide les ménages les plus riches à consolider leur patrimoine, par des mesures de défiscalisation sans contre partie sociale.

Revenir sur ce dispositif clé de la Loi ALUR constitue un déni de démocratie puisque ce 22ème engagement de François Hollande avait été voté à l'unanimité et sans réserve par les députés et sénateurs de gauche, y compris ceux de notre agglomération.

Il est difficile de comprendre pourquoi ce qui paraissait une excellente loi en mars est vidée de sa principale mesure en septembre !

Voeu
Pour contenir les prix des loyers sur l'agglomération lyonnaise et favoriser l'accès de tous à un logement abordable, le Grand Lyon demande au gouvernement d'appliquer l'encadrement des loyers dans l'agglomération lyonnaise, comme le prévoit la loi ALUR.

communauté urbaine GRANDLYON

Hôtel de Communauté - 20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 LYON cedex 03
Tel. 04 26 99 38 89 /// groupeeelv@grandlyon.org